

10 janvier 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 4:00 heures P.M., le 10 janvier 1972; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Procéder à l'ouverture des soumissions reçues pour la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/1/72

Le Conseil prend connaissance de 5 soumissions reçues pour la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville, les- quelles soumissions se lisent comme suit:

- J. ROBERT NOEL (1972) Inc. Arthabaska	\$439,835.00
- J.G. MASSON LIMITEE Sherbrooke	\$439,999.00
- DESHAIES & RAYMOND INC. Drummondville	\$463,000.00
- CHARLES GILBERT LTEE St-Hyacinthe	\$466,662.00
- OSIAS LEMIEUX LTEE St-Hyacinthe	\$504,500.00

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission, soit celle présentée par J. Robert Noel (1972) Inc., soit retenue si l'ingénieur municipal et l'architecte Laurent Joyal jugent que cette soumission est en tous points conforme à la demande de soumission.

Le maire et l'ingénieur municipal sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec J. Robert Noel (1972) Inc. pour l'exécution de ces travaux.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....Laurent Bernier.....  
Greffier.

.....J.P. Bernier.....  
Maire.

10 janvier 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 janvier 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Génereux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

2/1/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1971. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOpte

3/1/72

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période se terminant le 3 janvier 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$358,252.92.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

4/1/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 5144 à 5182 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

Le conseiller Roger Marier demande que les drapeaux installés dans la Salle des Délibérations soient intervertis, de façon à ce que le drapeau "fleurs de lys" soit à la droite du maire et que le drapeau "feuille d'étable" soit à sa gauche. Egalement, les drapeaux qui flottent aux mâts de l'Hôtel de Ville devront être placés suivant le protocole, savoir: le drapeau du Canada à gauche et le drapeau de la Belle Province du côté droit de la façade. Le greffier est chargé de faire exécuter ces changements.

C O R R E S P O N D A N C E:

- L'Hydro-Québec demande à la Cité de cesser de déverser la neige des rues dans la Rivière St-François en amont de la Centrale Electrique de Drummondville, à cause des risques de perte de production que l'amoncellement de neige dans les grilles peut causer.
- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. demande au Conseil de lui consentir l'usage d'un local dans l'annexe de l'Hôtel de Ville qui sera construite au cours des prochains mois.
- La Municipalité de Grantham-Ouest avise la Cité qu'elle devra obtenir l'autorisation pour utiliser un terrain dans son territoire comme dépotoir à neige.
- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. fait parvenir au Conseil la liste des membres de son nouveau conseil d'administration, de ses directeurs et des présidents de ses divers comités.
- La Régie des Alcools informe la Cité que M. Rosaire Montour s'est adressé à elle pour obtenir un permis de salle à manger, bar et restaurant pour un commerce situé à 1240 Boulevard St-Joseph.
- M. Césaire Fortin félicite et remercie les membres du corps de pompiers de la Cité qui ont fait preuve de bravoure et de compétence pour maîtriser un incendie survenu récemment à l'une de ses propriétés.

La Commission Scolaire Régionale St-François informe le Conseil qu'elle a désigné MM. les commissaires Roger Gravel, Jules Joyal et François Marquis pour siéger sur un comité conjoint de coordination des services municipaux et scolaires.

5/1/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que MM. les conseillers Lucien Couture et Lindor Letendre et MM. les officiers municipaux Jean-Guy Moreau et Claude Boucher, soient autorisés à siéger sur un comité conjoint de coordination chargé d'étudier les problèmes d'intérêt commun des Commissions Scolaires et de la Cité.

ADOpte

Le greffier informe le Conseil que le rôle d'évaluation pour fins d'imposition de l'année 1972 sera officiellement déposé à l'Hôtel de Ville lundi le 17 janvier 1972. Les contribuables intéressés pourront consulter ce rôle d'évaluation durant une période de 30 jours au bureau de M. Elphège Simoneau aménagé au 1er étage du garage municipal; après quoi, le Conseil procédera à l'audition des plaintes écrites qui lui seront parvenues dans les délais légaux.

6/1/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Roland Tessier soit nommé trésorier de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1972.

ADOPTE

7/1/72

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement visant à maintenir jusqu'au 1er janvier 1975, conformément à l'article 489 de la Loi des Cités et Villes, l'évaluation de certaines propriétés auxquelles on apportera des améliorations sans augmenter le nombre de logements y contenus.

8/1/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Gérald Lapierre soit nommé coordonnateur de la Protection Civile de la Cité.

ADOPTE

9/1/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que M. Gérald Lapierre soit délégué au cours no. 1211A donné par la Protection Civile à Arnprior du 6 au 10 mars 1972.

ADOPTE

10/1/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le maire et le greffier soient autorisés à signer des conventions avec les municipalités voisines qui désirent utiliser nos services de protection incendie au cours de l'année 1972.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un avis de l'Hydro-Québec qui nous informe que le règlement no. 133 concernant l'éclairage public, approuvé par l'arrêté en conseil no. 4008, sera appliqué à partir du 1er mars 1972. Ce nouveau règlement implique une augmentation du tarif d'éclairage public pour une somme annuelle de \$17,317.00 basée sur la facturation du mois de novembre 1971. Toutefois, cette augmentation sera appliquée de sorte qu'elle ne représente pas plus de 5% par année jusqu'à ce qu'elle atteigne le niveau du tarif prévu.

Le Conseil souhaite que l'Hydro-Québec, qui assurera dorénavant le remplacement des lumières de rues, donne un service adéquat et voit à ce que toutes les lumières éclairent aux heures convenables.

11/1/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le Directeur de Police, M. Conrad Proulx, soit autorisé à demander à la Commission de Police de faire une étude des structures administratives du Service de Protection de la Cité.

ADOpte

12/1/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Michel Trudel soit autorisé à demander le renouvellement des permis émis à son nom par la Régie des Alcools du Québec, pour le bénéfice du Centre Culturel de la Cité de Drummondville, pour l'année 1972/1973.

ADOpte

13/1/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie des lots nos 139 et 140, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 22 novembre 1971, pour le compte de Lionel Houle Ltée.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de redévision soit accepté.

ADOpte

14/1/72

Me. Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, des Travaux Publics et des Transports, informe le Conseil que le Ministre des Affaires Municipales, Me. Maurice Tessier, a accepté un projet de la Cité dans le cadre des programmes d'initiatives municipales 1971-1972. En conséquence, la Cité recevra une subvention de \$85,878.00 pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des remerciements soient adressés au député du Comté, Me. Bernard Pinard, pour la collaboration qu'il a accordée à la Cité pour obtenir cette subvention.

ADOpte

15/1/72

Attendu que le sergent Dominique Gaudet demande d'être réadmis au fonds de pension des employés municipaux de la Cité;

Attendu que le sergent Dominique Gaudet renonce aux avantages qu'il a perdus jusqu'à ce jour en se retirant de ce dit fonds de pension;

Attendu que la contribution de la Cité commencera à la date de réadmission du sergent Gaudet sur réception de l'approbation du Ministère du Revenu National à Ottawa, ainsi que celle de la Compagnie d'Assurance Industrielle;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le sergent Dominique Gaudet soit réadmis au fonds de pension des employés municipaux, et ce à partir de la date d'acceptation du Ministère du Revenu National et de la Compagnie d'Assurance Industrielle.

ADOpte

16/1/72

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$550,000.00 pour le financement de la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville.

Son Honneur le Maire fixe la lecture de ce règlement au mardi 11 janvier 1971 à 5:15 heures P.M.

17/1/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire l'acquisition des compteurs d'eau qui seront utilisés par les propriétaires de Grantham-Ouest et raccordés au réseau d'aqueduc de la Cité. Ces compteurs, dont le coût approximatif est de \$20,000.00, seront payés par les usagers sur une période de 5 ans.

ADOpte

18/1/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Elphège Simoneau du Service de la Trésorerie soit nommé commis-comptable à l'évaluation et que son bureau soit aménagé au garage municipal, 1600 Boulevard St-Joseph.

ADOpte

Le conseiller J.A. Michaud informe le Conseil qu'à la suite de négociations avec des représentants de l'Association des Camionneurs, la Cité paiera la somme de \$0.22 la verge cube pour le transport de la neige.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire accorde à l'assemblée une longue période pour discuter de sujets qui intéressent les personnes présentes à l'assemblée, savoir:

- Coût du grand rôle d'évaluation 1972;
- Prévisions budgétaires pour l'année 1972;
- Avis légal demandé concernant un pamphlet qui a circulé au cours de la dernière campagne électorale;

- Subvention de \$85,878.00 pour l'annexe de l'Hôtel de Ville;
- Fourniture de l'eau à la Municipalité de Grantham-Ouest;
- Services d'information après le dépôt du rôle d'évaluation 1972.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
Laurent Bernier.  
Greffier.

  
.....  
Philippe Bernier  
Maire.

11 janvier 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 5:15 heures P.M., le 11 janvier 1972; cette séance en étant une SPECIALE. La présente séance spéciale a lieu à la demande unanime des membres du Conseil, qui sont tous présents et est tenue dans le but suivant:

" Procéder à la lecture du règlement No. 950 prévoyant un emprunt de \$550,000.00 pour la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

19/1/72

Lecture est donnée du règlement No. 950 prévoyant un emprunt de \$550,000.00 pour la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville.

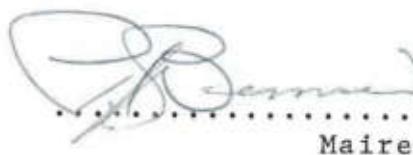
Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce règlement No. 950 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593° de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 24 janvier 1972, à 8:00 heures P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
Laurent Bernier...  
Greffier.

  
.....  
Philippe Bernier  
Maire.

24 janvier 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 janvier 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement no. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

20/1/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement no. 950 prévoyant un emprunt de \$ 550,000.00 pour la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville.

21/1/72

Lecture est donnée du procès-verbal des séances spéciale et régulière tenues le 10 janvier 1972 et de la séance spéciale tenue le 11 janvier 1972. Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le procès-verbal de ces séances soit adopté.

#### ADOPTÉ

Durant une période de questions accordée à l'assemblée par Son Honneur le Maire, la discussion s'engage sur les sujets suivants:

- Le règlement no. 950 prévoyant le financement de la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville;
- Le paiement des taxes en 2 versements pour l'exercice financier 1972;
- Le rôle d'évaluation pour l'année 1972;
- Le taux des différentes taxes en 1972;
- La publication des normes utilisées pour la confection du rôle d'évaluation 1972.

#### C O R R E S P O N D A N C E:

- M. Guy Lacroix fait parvenir au Conseil un rapport élogieux concernant le bon entretien de l'équipement de voirie et la compétence des conducteurs des véhicules de la Cité qui, au cours de l'année 1971, n'ont été impliqués que dans des accidents mineurs et peu nombreux.
- Mme Marguerite Courchesne informe le Conseil que les Assureurs de la Cité ont été priés de confier à des avocats de la Cité les causes portées en Cour pour des réclamations à la suite d'accidents.

RAPPORTS RECHERCHES DE TITRE

SEANCE DU 24/1/72

C E D U L E " A "

résolution no. 24/1/72

Me. Jean-Guy Alie - 491 Marchand

Murray & Myer Kitner (Maison)	20W 21W
Dame Fleurette Beauchamps Bernier (Maison)	25-5W 25-4 (Ruelle) Rue Wood
Alphonse Guertin (Maison & Garage)	P-26W
Edgar & Lucienne Cardin (Maison)	P-28W P-29
Lucien Corriveau (Stationnement)	P.7
Dame Nellie Schaefer (Entrepôts & Maison)	P.7-33
Succession Georges Raymond	P147-64-65-66
Dame Alice Laberge	P147-62-63
Dame Hortense Généreux Desmarais	P147-61
Waldeck Timmons	147-58-59

Me. Jacques Beaudoin - 174 St-Damase

Succession Dame Pierre Cournoyer	147-56-57
Albert Dupuis	147-67-68
Roméo Hétu	147-69-70
Roland Nadeau	147-75
Jean Lecomte	147-76-77
Arthur Vandal	144-374
Alexandre Lauzière	144-393
Jean-Louis Lauzière	144-394
Gabriel Rajotte	144-395
Clément Côté	144-396

Me. Laurent Jutras - 210 St-Marcel

Julien Côté	P144-397-398
Mme Romuald Ayotte	P144-392 et P144-57
Oscar Raymond	144-391
Ronaldo Houle	144-390
Mme Rita Joyal Tousignant	144-389
René-Paul Vincent	144-388
Hector Raymond	144-387
Eddy Blanchette	P144-375 et 376
Mme Lucille Lambert Roy	P144-375 et 376
Florent Boissonneault	150-40 et 41

Me. André Lampron - 539 Lindsay

Gérard Connely	P150-74
Mme Adolphe Roy	150-155-155A2
Mme J. H. Tétreault	P147-159-160
Elphège Hamel	147-151-152
Antonio Nepveu & Bernadin Martineau	147-132-133
Gérard Lemire	147-137-138
Anna Lemaire	147-139
Anna Lemaire	147-140
Wellie Charland	147-127
Mariette Hébert Fontaine	145-224

Me. H. Sylvestre - 220 Brock

Mme Siméon Lamothe	145-240
Gérard Genest	145-239
Ida Côté	144-332
Oscar Paul	144-349
Gildas Drouin	144-352-2 et 353-2
Paul-Henri Parent	144-3
Yvan Côté	144-11
Walter Maillette	144-384
Rose-Alma Larocque Pratte	144-386

Me. Louis Morin - 204 Hériot

Jos Parenteau	147-126
+ Armand Chabot	145-255
+ Armand Chabot	144-353-2
Chemcell	P147-164-1 P145-528-1 P144-409
+ Albert Madore (Garages)	P.7, P.29-30
+ Ferronnerie Drummondville Ltée (Garage & Hangars)	P.7, P.30
+ Albert Madore (Garage & Remise)	P.7
+ Yvon Sylvestre	150N.S. et P.150-4
+ Gustave Sylvestre	P150-4, P150-37-38
+ Succ. Dame Lucia Cloutier Sylvestre	P150-37-38
+ Ces items sont sujets à vérification ultérieure.	

- La Commission Scolaire de Drummondville délègue Mme Jeanne Lafrenière, ainsi que MM. Anicet Renart et Côme Bergeron, pour siéger sur un comité dont le rôle sera d'étudier les problèmes d'intérêt commun avec la Cité.

22/1/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$ 500,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$ 500,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement no. 950. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$ 500,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

23/1/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement concernant la garde des animaux domestiques dans le territoire de la Cité.

24/1/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le coordonnateur du Programme de Rénovation Urbaine soit autorisé à retenir les services de différents notaires de la Cité pour rédiger un rapport de recherches des titres des propriétés qui seront acquises par la Cité, afin de réaliser le Programme de Rénovation Urbaine. La répartition des recherches ci-haut mentionnées est décrite à la cédule "A" du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

25/1/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention avec Seven-Up Victoriaville Ltée pour la location d'une partie de l'édifice Gagnon.

Cette convention sera renégociée selon les termes et conditions existantes, sauf qu'elle aura une durée d'un an et que le taux du loyer sera majoré de \$ 5.00 par mois pour tenir compte du coût de l'éclairage d'une enseigne commerciale installée récemment.

ADOPTÉ

26/1/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots n°s 160A-109 et 160A-110, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 30 décembre 1971, pour le compte de MM. Claude Pépin et M. Tessier.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

27/1/72

Lecture est donnée du règlement no. 953 concernant le maintien de l'évaluation de certaines propriétés auxquelles on apportera des améliorations avant le 1er janvier 1975.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement no. 953 soit adopté.

ADOPTÉ

28/1/72

Attendu que M. Maurice Benoit offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant le lot P147-78 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 50 et 52 de la rue Manseau;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec ;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu unanimement que la Cité de Drummondville accepte l'offre de M. Maurice Benoit pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de \$ 7,800.00 plus le montant de la perte de loyer et frais de chauffage dont le total sera évalué au moment de la signature du contrat.

- Cette somme totale sera payable au moment de la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 13 janvièrl972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre de vente versée au dossier intitulé: "Rénovation Urbaine - Mise en Oeuvre - Acquisition d'immeubles".)

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉ

29/1/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$ 17,500.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de ladite somme de \$ 17,500.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement no. 949. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$ 17,500.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

30/1/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que les personnes suivantes soient autorisées à siéger sur la Commission d'Urbanisme de la Cité durant l'année 1972:

Membres

Georges Mercier  
Pierre Genest  
Paul Fournier  
Laurent Joyal  
Benoit Bourret

Membres-adjoints

Roger Marier  
Yvon Legris  
Denis Luneau  
Laurent Bernier

ADOPTÉ

31/1/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la firme d'ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie soit autorisée à préparer les plans et devis nécessaires pour l'installation des services d'aqueduc et d'égouts destinés à desservir le Centre d'Achat qui sera construit entre le Boul. St-Joseph et la rue Cormier.

ADOPTÉ

32/1/72

Attendu que lors de leur assemblée tenue le 11 janvier dernier, les administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville ont suggéré que le Conseil de la Cité, conformément à l'article 4, paragraphe C de la Charte de l'Office, nomme d'autres membres qui pourraient représenter: la ligue des locataires, une association sociale, la commission scolaire ou l'association des hommes d'affaires;

Attendu que l'addition de membres facilitera la rotation annuelle des administrateurs actuels dont le terme ne peut excéder trois années;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, qu'une invitation soit faite aux associations ci-haut mentionnées de suggérer au Conseil le nom de représentants qui pourraient siéger comme membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville.

ADOPTÉ

33/1/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention avec la Ville de Drummondville-Sud pour le raccordement d'un égout sanitaire, situé en bordure du Boulevard Lemire, au réseau d'égouts de la Cité.

ADOPTÉ

34/1/72

Attendu que la Chambre de Commerce du Comté de Drummond a organisé un concours pour choisir un moto qui sera utilisé pour la promotion de la Cité;

Attendu qu'un comité de sélection a choisi le moto "Drummondville, le Coeur du Progrès";

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu, que ce moto soit accepté et qu'un appel pressant soit fait à tous les corps intermédiaires pour l'utiliser le plus souvent possible, afin que notre Cité soit identifiée comme un centre progressif.

ADOPTÉ

35/1/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Bernardin Leclerc, ex-conseiller municipal, décédé récemment.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épousé, Son Honneur le Maire invite l'assistance au dialogue sur des sujets d'actualité.

La discussion s'engage sur les sujets suivants :

- La possibilité d'opérer avec un budget déficitaire afin que les générations futures supportent une part des investissements qui leur serviront;
- L'abolition ou le maintien de la Régie des Loyers;
- La Ligue des Locataires et la taxe de la valeur locative;

- La fluorisation de l'eau que le Ministère des Affaires Sociales semble vouloir imposer;
- Le délai accordé pour porter une plainte à l'encontre de l'évaluation déposée au rôle pour l'année 1972;
- Le taux probable de la taxe foncière et de la taxe sur la valeur locative;
- Le paiement des taxes en deux versements.

20A/1/72

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement no. 950, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

.....*Lamont Bernier*  
Greffier.

*Philippe Bernier*.....  
Maire.

14 février 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 février 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement no. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

36/2/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 1972. Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTÉ

37/2/72

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 5183 à 5224 inclusivement. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTÉ

Durant quelques minutes accordées à l'assemblée pour faire part au Conseil de demandes spéciales, un porte-parole de l'Association des Camionneurs demande de prendre connaissance du texte du procès-verbal de l'assemblée du 10 janvier 1972, qui spécifie que le taux pour le transport de la neige a été officiellement fixé à .22¢ la verge cube. Cette demande ayant été satisfaite, il reproche au Conseil de recourir aux services d'entrepreneurs étrangers pour effectuer le déblaiement et le transport de la neige pendant que les camionneurs locaux, payeurs de taxes, demeurent sans travail. De plus, selon lui, la Cité aurait avantage à utiliser les services des camionneurs locaux qui peuvent effectuer le transport de la neige à un coût inférieur à celui de la Cité.

Le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, donne lecture des statistiques établies récemment concernant le coût du transport de la neige par l'équipement et par les employés municipaux, lequel coût se situe entre .13¢ et .19¢ la verge cube.

Le débat est clos par Monsieur le Maire qui souhaite que la saison hivernale soit aussi clémence qu'elle l'a été depuis le début afin que le budget municipal soit allégé.

#### C O R R E S P O N D A N C E :

- La Société Canadienne du Cancer sollicite l'autorisation de tenir sa campagne annuelle de souscriptions du 13 mars au 31 mars 1972.

Le Conseil est heureux de permettre cette souscription et accepte que l'ouverture de la campagne soit faite le 13 mars 1972, à l'Hôtel de Ville, à 5:00 heures p.m.

- Les Peintres de la Gamme qui représenteront notre pays lors de la journée du Canada qui aura lieu à Chypre au début de mars 1972, sollicitent un octroi comme encouragement.

Malheureusement, le Conseil a adopté une politique qui ne permet aucun octroi au cours de l'exercice financier 1972. Cependant, ce groupe émérite, qui a toujours représenté la Cité avec dignité, sera informé de l'appréciation de l'Autorité Municipale qui leur souhaite le plus franc succès.

- La Ligue des Propriétaires remercie le Conseil pour la décision qu'il a prise de lui fournir un local lorsque la construction de l'annexe à l'Hôtel de Ville sera complétée.
- La Ligue des Propriétaires demande aux dirigeants de la Cité d'augmenter le prix de location pour les avions qui sont stationnés à l'aéroport municipal. Ce projet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil pour étude, si la Ligue peut suggérer un taux justifié.

- La Ligue des Propriétaires demande d'amender le zonage de la rue St-Georges entre les rues Hériot et Hébert, afin d'y créer une zone commerciale.

Le conseiller Roger Prince suggère qu'une étude soit entreprise à ce sujet.

- Ayant appris que l'Union des Municipalités avait demandé au Gouvernement Provincial de porter à 10% le nombre requis de propriétaires d'une municipalité pour demander la tenue d'un référendum, La Ligue des Propriétaires demande que, par la voix de son Maire, la Cité proteste contre cette législation proposée.

A la demande du conseiller Roger Marier, la discussion sur ce sujet est reportée à la fin de l'ordre du jour de l'assemblée.

- L'Atelier Protégé de Drummondville Inc. invite les membres du Conseil à visiter le mode de fonctionnement d'une petite industrie mise sur pied pour des garçons et des filles qui ne peuvent s'intégrer au marché du travail.

A la demande de M. le Maire, le conseiller Lucien Couture, Président du Comité des Relations Extérieures, accepte de choisir une date pour cette visite.

- La Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec informe le Conseil que M. Jean-Roch Lehoux s'est adressé à elle pour obtenir un permis de salle à manger, bar, pour un commerce situé à 131 rue Lindsay.

38/2/72

Lecture est donnée du règlement no. 954 amendant la Partie IV du règlement no. 801 - Usages Interdits.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement no. 954, soit adopté.

#### ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 28 février 1972 à 8:00 heures p.m.

39/2/72

Lecture est donnée du règlement no. 955 concernant la garde des animaux domestiques dans les limites de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce règlement no. 955 soit adopté.

#### ADOpte

40/2/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de Me Jacques Biron soient retenus pour effectuer les procédures d'expropriations nécessaires pour la réalisation du programme de rénovation urbaine de la Cité.

ADOpte

41/2/72

ATTENDU que M. Roland Nadeau offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant le lot 147-75 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 74, 76, 78, 80, 82 et 84 de la rue Manseau;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte l'offre de M. Rolland Nadeau pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres rédéances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de vingt et un mille dollars (\$ 21,000.00) payables comptant à la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 25 janvier 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre de vente versée au dossier intitulé "Rénovation Urbaine - Acquisition d'immeubles".)

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOpte

42/2/72

ATTENDU que M. Gratien Limoges offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant les lots 147-64, 147-65 et 147-66 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 89, 91 et 93 de la rue St-Louis;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu unanimement que la Cité de Drummondville accepte l'offre de M. Gratien Limoges pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de vingt et un mille neuf cent soixante-cinq dollars (\$ 21,965.00) payables comptant lors de la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 14 février 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre de vente versée au dossier intitulé "Rénovation Urbaine - Acquisition d'immeubles".)

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOpte

43/2/72

ATTENDU que M. Fernando Chagnon offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant le lot P.147-78 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 257, 259 et 261 de la rue St-Norbert;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte l'offre de M. Fernando Chagnon pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de onze mille six cent cinquante dollars (\$ 11,650.00) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 20 janvier 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre de vente versée au dossier intitulé "Rénovation Urbaine - Acquisition d'immeubles".)

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOpte

44/2/72

ATTENDU que M. Rodolphe Pinard offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant le lot 147-60 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant le numéro 121 de la rue St-Louis;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot, de la Cité de Drummondville et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte l'offre de M. Rodolphe Pinard pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de douze mille cinq cent cinquante dollars (\$ 12,550.00) payables comptant lors de la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 4 février 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre de vente versée au dossier intitulé "Rénovation Urbaine - Acquisition d'immeubles".)

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOpte

45/2/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le trésorier soit autorisé à faire parvenir un chèque au montant de \$ 150.00 à l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc., représentant la contribution annuelle de la Cité pour adhérer à cet organisme.

ADOpte

46/2/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots nos. 166D et 167, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 11 novembre 1971, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOpte

47/2/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot no. 166C préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 12 janvier 1972, pour le compte de M. L. Larocque.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOpte

48/2/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot no. 119, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 25 janvier 1972, pour le compte de Drummond Express Inc.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOpte

49/2/72

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1972.

50/2/72

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1972.

51/2/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières et spéciales pour l'année 1972.

52/2/72

Le Conseil prend connaissance de différents octrois accordés à la Cité depuis le début de l'année 1972:

\$ 10,292.00	- Bibliothèque Municipale (Par le Ministère des Affaires Culturelles)
\$ 93,132.00	- Usine de Traitement d'Eau
\$ 85,878.00	- Annexe à l'Hôtel de Ville

Par le Gouvernement  
Fédéral dans le cadre  
des initiatives locales

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que des remerciements soient adressés à l'Honorable Jean-Luc Pépin et à son secrétaire, M. Jean René, pour la collaboration dont ils ont fait preuve afin que les projets de la Cité inscrits dans le cadre des initiatives locales, soient éligibles à des subventions qui se totalisent à la somme de \$ 179,010.00 .

ADOpte

53/2/72

ATTENDU qu'une étude destinée à orienter les programmes de promotion industrielle de Drummondville et sa région est entreprise conjointement par le Ministère de l'Expansion Régionale et par le Ministère de l'Industrie et du Commerce;

ATTENDU que cette étude sera réalisée en trois phases successives qui sont:

- 1.- Une étude des facteurs de localisation industrielle.
- 2.- Une étude de pré-sélection industrielle.
- 3.- Un "follow-up" tourné vers la promotion industrielle.

ATTENDU que les recherches de cette étude seront en grande partie effectuées par les techniciens du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et sans frais pour la Cité;

ATTENDU que le Ministère de l'Expansion Economique Régionale paiera 75% du coût de la deuxième phase de cette étude et que 25% sera payable par la Cité;

ATTENDU que cette étude constituera un document précieux pour le développement industriel de Drummondville et que les municipalités adjacentes à son territoire;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que cette étude soit acceptée et entreprise sans délai.

Il est également résolu que la Cité exprime aux autorités gouvernementales concernées, les plus vifs remerciements, ainsi que l'assurance de la plus entière collaboration du Conseil et du personnel de cadre de la Cité.

ADOpte

54/2/72

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$ 84,500.00 pour la réalisation de travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et d'ouverture de rue dans le secteur annexé de Grantham-Ouest.

55/2/72

Après avoir pris connaissance des plans d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc préparés par les ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron et Savoie, portant les numéros DR-72, 1-2 à 1-4 inclusivement, en date du 11 février 1972.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ces plans soient acceptés et que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à les présenter à la Régie des Eaux du Québec pour approbation.

ADOPTÉ

56/2/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité de Drummondville adhère à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités et que la cotisation annuelle de 2.5¢ par habitant soit payée à cet organisme.

Il est de plus résolu que Son Honneur le Maire soit délégué au congrès annuel de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités qui se tiendra à Québec du 22 au 26 mai 1972.

ADOPTÉ

57/2/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité accorde une réception civique en l'honneur de la Personnalité de l'année qui sera élue le 11 mars 1972 à la suite d'un concours organisé par la Jeune Chambre de Drummondville.

Il est également résolu que la Cité offre à la Personnalité de l'année une plaque commémorative et honorifique qui sera remise lors de la soirée de clôture de ce concours.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'une opinion légale produite par Me Jacques Biron concernant les recours permis contre une personne qui utilise les armoiries municipales à des fins personnelles ou politiques, sans obtenir l'autorisation de ceux qui en ont la garde.

Amendé  
par  
rés.  
64/2/72

Le conseiller Roger Marier explique qu'après avoir pris connaissance de cette opinion légale, il est d'accord avec l'aviseur légal de la Cité qui précise que les recours permis en pareil cas sont l'injonction et/ou le recours en dommages. Dans le cas présent, selon M. Roger Marier, puisque l'utilisation des armoiries de la Cité remonte à la dernière campagne électorale, l'injonction ne peut s'appliquer et le recours en dommages pourrait être exercé par les personnes qui croient pouvoir faire la preuve d'un préjudice.

*pas la date sur 7*

58/2/72

ATTENDU que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc., lors d'une séance tenue le 9 février 1972, a nommé M. Yvon Raymond, gérant dudit Office Municipal.

ATTENDU que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc., s'engage à verser à la Cité les montants accordés par la Société d'Habitation du Québec pour l'administration et le secrétariat de ladite Office Municipal;

ATTENDU que M. Yvon Raymond cumulera les fonctions de comptable du programme de rénovation urbaine de la Cité et de gérant de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc.;

ATTENDU que les dépenses de M. Yvon Raymond, occasionnées par l'exécution de sa fonction de gérant de l'Office, seront défrayées par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc.;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la nomination de M. Yvon Raymond au poste de gérant de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc., soit ratifiée aux conditions suivantes:

1.- Traitement annuel de \$ 10,000.00 avec droits aux bénéfices marginaux accordés aux chefs de services, conformément à la résolution no. 197/5/70, adoptée par le Conseil de la Cité le 11 mai 1970.

2.- Durée du mandat: du 1er janvier 1972 au 31 décembre 1972.

ADOpte

59/2/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que MM. Philippe Bernier, maire, Laval Allard, conseiller et Pierre Genest, directeur des Travaux Publics, soient délégués au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Montréal du 30 avril au 3 mai 1972.

ADOpte

60/2/72

ATTENDU que le 8e Tournoi International Midget de Drummondville a, cette année encore, attiré dans nos murs des milliers de visiteurs;

ATTENDU que le Président du Tournoi, M. Roger Cournoyer, et ses nombreux collaborateurs ont su s'attirer les éloges de tous les participants;

ATTENDU que cet événement contribue à faire connaître Drummondville et continue de mettre en valeur sa renommée;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu, que les responsables du Tournoi et plus spécialement M. Roger Cournoyer, soient félicités et remerciés chaleureusement pour le travail magnifique qu'ils ont accompli durant ce Tournoi.

Il est également résolu que des félicitations soient transmises aux porte-couleurs de la Légion Canadienne qui ont si bien représenté notre Cité au cours des compétitions auxquelles ils ont participé.

ADOpte

61/2/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient transmises aux familles éprouvées par le décès de:

- M. Joachim Côté, employé municipal.
- Mme Roméo Allard, mère du capitaine A.A. Allard.
- Mme Marie-Louise Belhumeur, mère de Me Paul Rousseau, ex-juge municipal.

ADOpte

62/2/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. J.A. Michaud soit nommé pro-maire pour les prochains quatre mois en remplacement de M. Lindor Letendre dont le terme est expiré.

ADOpte

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Lindor Letendre pour la disponibilité dont il a fait preuve durant son terme de pro-maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire invite les membres du Conseil et les personnes présentes à la discussion sur des sujets d'actualité.

La discussion porte sur les sujets suivants:

- 1.- Le dépôt du rôle d'évaluation conformément aux prescriptions du Bill 48 et ses amendements futurs.
- 2.- Les fonctionnaires municipaux qui cumulent plusieurs fonctions.
- 3.- La nomination de M. Yvon Raymond au poste de gérant de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc.
- 4.- La rédaction du procès-verbal par le greffier qui, selon M. Auguste Lavertu, néglige de noter certaines observations des contribuables.

- 5.- La loi des référendums - Après avoir émis l'opinion que cette loi est pratiquement le seul recours qui est laissé aux contribuables pour exercer un droit démocratique, le conseiller Roger Marier propose que la Cité de Drummondville demande à l'Union des Municipalités d'intervenir auprès du Gouvernement Provincial, afin qu'aucune suite ne soit donnée à sa demande de porter à 10% le nombre des contribuables pour exiger la tenue d'un référendum. Son Honneur le Maire demande au Conseil que quelqu'un appuie cette résolution afin qu'il puisse être mandaté pour intervenir auprès de l'Union des Municipalités. La proposition n'ayant pas été appuyée, le conseiller Roger Prince fait remarquer que même si une résolution était présentée à l'Union des Municipalités, elle devrait être soumise à l'assemblée générale du prochain congrès de l'Union des Municipalités; puisque les administrateurs de cet organisme ne peuvent sans un mandat de l'assemblée générale prendre l'initiative de faire des pressions auprès du Gouvernement Provincial.
- 6.- M. Raymond Poisson, Président de la Ligue des Propriétaires, demande que la compagnie Canadien Celanese soit avisée de prendre les mesures nécessaires pour que la suie qui s'échappe de son usine ne retombe pas sur les propriétés du quartier. Le Directeur des Travaux Publics fera le nécessaire pour que cette industrie se conforme aux règlements municipaux.

A M. Robert Gaudreau, représentant du Journal La Tribune, qui quitte Drummondville, Monsieur le Maire adresse des remerciements sincères pour sa collaboration objective et constante et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle carrière.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier



Maire

28 février 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 février 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement no. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Génereux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

63/2/72 A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement no. 954 amendant la partie IV du règlement no. 801 - Usages Interdits.

64/2/72 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 février 1972.

Le conseiller Roger Marier demande que soient ajoutés au 2e paragraphe qui traite de l'utilisation des armoiries de la Cité, les mots suivants: "par la Cité ou" (qui précèdent les mots: par les personnes qui croient pouvoir faire la preuve d'un préjudice.)

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté avec la correction précités.

ADOPTÉ

Avec la permission de Son Honneur le Maire, les sujets suivants sont discutés:

- La compétence de la Cité pour la fixation du prix des loyers.
- Le coût que la Cité doit payer pour adhérer à la Fédération des Maires et des Municipalités.
- La résolution présentée au gouvernement provincial par l'Union des Municipalités aux fins d'obtenir que soit porté à 10% le nombre de propriétaires requis pour obtenir un référendum.
- Une politique à instaurer afin qu'un avis soit signifié à tout propriétaire affecté par une homologation.
- M. R. Vaillancourt somme le Conseil de lui fournir copie des plans d'implantation des industries de Drummondville.

65/2/72 Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période se terminant le 15 février 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$ 515,082.32.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

66/2/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 5227 à 5267 inclusivement, soient acceptées.

ADOpte

67/2/72

Sur proposition du conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, il est unanimement résolu qu'en exécution du programme de rénovation urbaine du secteur St-Joseph approuvé suivant la loi le 25 mars 1970, une indemnité au montant de \$ 32,000.00 soit offerte (si ce n'est pas déjà fait) à M. Jean Lecomte par l'entremise de son agent négociateur, M. Gérard Perron, pour la propriété décrite comme suit: Immeuble sis au numéros 60, 62, 64, 66 et 68 Manseau, Drummondville, sur les lots 147-76-77 du Canton de Grantham. Et qu'à défaut d'acceptation de cet avis, des procédures en expropriation soient par les présentes autorisées.

ADOpte

68/2/72

Il est proposoé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'Ingénieur de la Cité, M. Pierre Genest, soit autorisé à signer une servitude en faveur de l'Hydro sur les fonds dominants ci-après décrits:

Description du fonds servant

- Une lisière de terrain faisant partie du (des) lot (s) numéro (s) P.153 N.S., du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, mesurant six cent quarante pieds (640') de longueur par dix pieds (10') de largeur, bornée comme suit:

Vers le Nord-Est par une partie du lot P.153 N.S., appartenant à la Sylvania Electric Canada Ltd., vers le Sud-Est par une autre partie du lot P.153 N.S. appartenant au Canadien National, vers le Sud-Ouest par le résidu du lot P.153 N.S. appartenant au Cédant et vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot P.153 N.S. appartenant à la Commission Scolaire Régionale St-François.

L'axe de la ligne ci-haut décrite intercepte la limite Nord-Ouest de la rue Marchand à une distance de mille cent quatre-vingt-quinze (1,195') pieds de la limite Sud-Ouest du lot 153-263 (rue Pelletier) mesurée dans une direction Sud-Ouest le long de la limite Nord-Ouest de la rue Marchand.

- Une deuxième lisière de terre mesurant mille cent pieds (1,100') de longueur par dix pieds (10') de largeur et bornée comme suit:

Vers le Nord-Est par une partie du lot P.153 N.S. appartenant à la Sylvania Electric Canada Ltd., vers le Sud-Est par une autre partie du lot P.153 N.S. appartenant à la Compagnie Canadien National, vers le Sud-Ouest par un cours d'eau (embranchement de la Rivière Noire) et vers le Nord-Ouest par le résidu du lot P.153 N.S. appartenant au Cédant.

Il est de plus entendu que l'Hydro-Québec s'engage à placer ses conducteurs à une hauteur excédant d'au moins quinze pieds (15') les hauteurs libres régulières entre les conducteurs d'énergie et les fonds servants. (Dans l'application immédiate, cette condition supplémentaire signifie que les porteaux servant de support auront une longueur de cinquante-cinq (55') pieds au lieu d'une longueur de quarante pieds (40')).

ADOpte

69/2/72 Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Génereux, que la Cité rembourse à M. Denis Luneau, la somme de \$ 150.00, représentant sa cotisation annuelle à l'Association des Architectes de la Province de Québec pour l'année 1972.

ADOpte

70/2/72 Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot no. 165, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 29 novembre 1971, pour le compte de M. Raymond Vaillancourt.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de redivision soit accepté et que la présente résolution abroge la résolution no. 527/12/71 adoptée le 13 décembre 1971.

ADOpte

71/2/72 Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Génereux, que la résolution no. 536/12/71 du 13 décembre 1971, soit amendée en remplaçant le prix de vente de \$ 32,593.46 par \$ 32,967.30; ce montant représentant le prix exact de la vente d'un terrain industriel à Venture Carpets of Canada Ltd.

ADOpte

72/2/72 ATTENDU que les prescriptions du Bill 48 retardent le dépôt du rôle d'évaluation de la Cité et, de ce fait, la perception des taxes nécessaires à l'administration;

ATTENDU que le Bill 48 doit être modifié par le législateur avant que le rôle d'évaluation puisse être utilisé;

ATTENDU que cette procédure comporte des délais tels que:

- procédures législatives
- publications officielles
- période pour formulation et audition des plaintes
- préparation et expédition des comptes de taxes
- délai légal pour le paiement des taxes après réception des comptes

ATTENDU que la Cité doit présentement recourir à des emprunts temporaires qui augmentent considérablement les dépenses administratives et le fardeau fiscal des contribuables;

ATTENDU que l'année fiscale risque d'être en grande partie écoulée avant que la Cité puisse percevoir ses revenus;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu, que le Conseil de la Cité de Drummondville, réuni en assemblée régulière, demande au gouvernement provincial du Québec que, dès la reprise de la cession parlementaire, le Bill 48 soit amendé afin d'autoriser l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation et de permettre l'émission des comptes de taxes avant l'audition des plaintes à l'encontre dudit rôle d'évaluation.

#### ADOpte

73/2/72

ATTENDU que la Cité de Drummondville, par son règlement no. 895, a été autorisée à emprunter une somme de \$ 415,000.00;

ATTENDU que la Cité de Drummondville désire se prévaloir de la partie VIB de la Loi nationale sur l'habitation;

ATTENDU que la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Cité de Drummondville un prêt au montant de \$ 20,720.06;

ATTENDU que le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$ 5,180.02;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$ 15,540.04;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement no. 895 en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE ET UNANIMENT RESOLU:

1.- QUE le règlement no. 895 soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$ 15,540.04 d'obligations relatives au prêt de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement:

- a) Les obligations seront datées du 1er décembre 1971 et porteront intérêt à un taux de 8 1/4% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er décembre de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé. (Tableau versé au dossier "Emission d'obligations - 1 décembre 1971 - \$ 15,540.04")
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec, et au bureau principal de ladite banque à Ottawa, Ontario.
- d) La Corporation se réserve le droit de racheter par anticipation la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de l'obligation pour le terme non encore expiré à la date de rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la Corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

2.- QUE, de plus, demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, d'autoriser la Cité de Drummondville à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 8 1/4%, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, \$ 15,540.04 d'obligations émises en vertu de son règlement no. 895.

ADOpte

63A/2/72

A 9:00 hres p.m., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement no. 954, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté.

ADOpte

Sujets discutés après épuisement de l'ordre du jour:

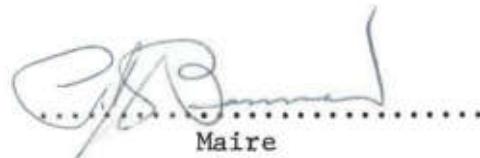
- Avis par lettre recommandée aux propriétaires affectés par un règlement d'homologation.
- Composition d'un bureau de revision pour l'audition des plaintes portées à l'encontre d'un rôle d'évaluation.

- Valeur et efficacité d'un bureau de revision comparativement au Conseil.
- Budget de l'aéroport comparativement au budget affecté au stade municipal.
- Prix de location pour le stationnement des avions à l'aéroport.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....  
Laurent Bernier  
Greffier



.....  
Philippe Bernier  
Maire

13 mars 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 mars 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement no. 819 .

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Roger Prince et Alphonse Paradis, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

74/3/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 février 1972. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

75/3/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les mutations de propriétés portant les numéros 5268 à 5283 inclusivement, soient acceptées.

ADOpte

76/3/72

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité pour la période du 29 janvier au 4 mars 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$ 780,524.18.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association des Pilotes de Drummondville Inc., suggère à la Cité de prendre en mains les destinées de l'Ecole d'Aviation en attendant qu'un acheteur sérieux se présente.
- La Société Nationale des Québécois demande l'autorisation d'utiliser la rue Lindsay, de Marchand à St-Edouard, pour l'organisation de la "Fête en Ville", le 24 juin 1972.

Cette demande est référée au Directeur de Police.

- La Compagnie Dominion Dyeing and Printing Ltd., informe le Conseil qu'elle procédera incessamment à l'installation d'un appareil destiné à contrôler les retombées de suie qui s'échappent de la cheminée de son usine.

Son Honneur le Maire félicite cette Compagnie pour le civisme qu'elle démontre en acceptant de dépenser une somme appréciable, afin de protéger l'environnement de son entreprise.

- L'Association du District de la Province de Québec Inc., sollicite une contribution à l'occasion de sa campagne annuelle de souscriptions.

Aucun montant n'est prévu au budget de l'année pour cet organisme.

- L'Association des Officiers en Bâtiments du Québec Inc., remercie Son Honneur le Maire pour l'hospitalité qu'elle a reçue lors d'une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville, le 4 mars dernier.

- La Direction Générale de la Prévention des Incendies informe le Conseil, que la Cité recevra une mention honorable pour l'efficacité de son travail en prévention incendie.

- Mme Marielle Carier, Présidente des Peintres de la Gamme, remercie le Conseil pour la réception civique que la Cité a accordée à son groupe d'artistes, à l'occasion d'un départ pour Chypre.

- Le Club Rotary délègue M. Paul Labranche, architecte, pour siéger à l'Office Municipal d'Habitation.

- Le Service Social du Centre du Québec délègue M. Réal Ouellette pour siéger à l'Office Municipal d'Habitation.

- Le Club Optimiste Drummondville Inc., délègue M. Jean-Marc Paris pour siéger à l'Office Municipal d'Habitation.

- La Ligue des Locataires délègue M. Lionel Emard pour siéger à l'Office Municipal d'Habitation.

- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond délègue M. Majella Croteau, pour siéger à l'Office Municipal d'Habitation, en remplacement de M. Gilles Chapdelaine, démissionnaire.

Son Honneur le Maire demande qu'une lettre de remerciements soit adressée à M. Gilles Chapdelaine, pour sa participation à l'Office Municipal d'Habitation depuis sa fondation.

- M. Majella Croteau, directeur-gérant de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, informe le Conseil que les Chemins de Fer Nationaux ont décidé de maintenir le service des passagers du Canadien National sur le circuit Montréal-Sydney, avec arrêt à Drummondville.
- L'Unité des Policiers informe le Conseil, qu'à la suite d'une élection tenue au cours du mois de février dernier, son bureau de direction est formé comme suit:

Président	:	M. Martial St-Cyr
Vice-président	:	M. Jean-Guy Laramée
Trésorier	:	M. Marcel Bibeau
Secrétaire	:	M. Jacques Hince
Substitut	:	M. Normand Paquette

77/3/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot no. 165, Rang III, du cadastre du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire, le 9 novembre 1971, pour le compte de George Haggerty Equipment Co. Ltd., et la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOPTÉ

78/3/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots nos. 166D et 167, Rang III, du cadastre du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire, le 25 février 1972, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOPTÉ

79/3/72

ATTENDU que le Secrétariat d'Etat met des argents à la disposition des intéressés aux fins d'établir des Auberges de Jeunesse;

ATTENDU qu'un projet d'Auberge de Jeunesse est en préparation dans la région de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Secrétariat d'Etat soit informé que le Conseil de la Cité de Drummondville est favorable à la réalisation d'un tel projet.

ADOPTÉ

80/3/72  
Abrogée  
par rés.  
231/6/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les services professionnels de Me André Lampron soient retenus pour la rédaction d'un acte de cession de rue à la Cité par Drummond Express Inc. Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer cet acte de cession.

ADOPTÉ

81/3/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la fiche no. 13050 (111/16/54) du rôle d'évaluation, soit modifiée pour se lire comme suit:

	<u>Terrain</u>	<u>Bâtie</u>	<u>Total</u>
Ancienne évaluation	\$ 6,650.00	\$ 7,125.00	\$ 13,775.00
Nouvelle évaluation	\$ 6,650.00	nil	\$ 6,650.00

ADOPTÉ

82/3/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que des soumissions soient demandées pour l'échange de 3 autos-patrouille du Service de Protection.

ADOPTÉ

83/3/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la Cité consente à l'incorporation de la Ligue des Locataires, en conformité avec le chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec (1964).

ADOPTÉ

84/3/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les services de Mlle Louisette Boucher soient retenus comme Directrice de la piscine du Centre Culturel et Sportif de la Cité de Drummondville.

Mlle Boucher aura aussi la responsabilité des programmes nautiques municipaux appliqués au Pavillon des Infirmières, au Collège St-Bernard et dans toutes les piscines publiques de la Cité.

Son engagement prend force le 13 mars 1972, au salaire de \$ 125.00 par semaine, avec les bénéfices marginaux consentis par la Cité à son personnel de cadre.

ADOPTÉ

85/3/72

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville devra participer à 25% du déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc.;

CONSIDERANT que même si la Cité de Drummondville percevra des taxes de son Office Municipal d'Habitation, elle se devra d'assurer les services adéquats;

CONSIDERANT que l'effort fiscal des contribuables de la Cité semble avoir atteint "le seuil de tolérance";

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité s'adresse à la Société d'Habitation du Québec, afin de faire modifier la Loi en ce qui a trait à la participation municipale de 25% au déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc., et de réduire à 10% cette participation.

ADOpte

86/3/72

Suite à un bris de conduite d'aqueduc sur l'Avenue des Maronniers, il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité paie les indemnités ci-après décrites:

M. B. Deladurantaye	\$ 1,219.88
M. Gaston Paquette	190.00
Mme Cécile Pérusse	265.00

ADOpte

87/3/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville assume entièrement les frais du contrat d'entreprise avec M. Vincent Cardin, concernant le remplacement des lampes d'éclairage de rue. Il est cependant convenu par la présente acceptation, que l'Hydro-Québec paiera à la Cité de Drummondville, pour la période débutant le 1 mars 1972, la somme annuelle de \$ 2,500.00, en 12 versements mensuels, et verra de plus à fournir les différentes lampes sur les quelques 2,300 luminaires leur appartenant. La présente entente prendra fin le 1 juin 1974.

ADOpte

88/3/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité achète de Mober Aviation Inc., l'équipement actuellement utilisé pour une école d'aviation, opérant à l'Aéroport Municipal.

Cette vente implique le transfert des permis d'opération 4C et 7C.

Cette vente est faite pour le prix de \$ 2,100.00 et le paiement par la Cité, de la taxe de vente ainsi que les frais du contrat qui sera préparé par Me Jacques Biron, aviseur légal de la Cité.

Le Maire et le Greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer cette convention et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire invite l'assemblée à la discussion sur des sujets d'actualité.

La discussion porte sur les sujets suivants:

- 1.- La possibilité d'intéresser l'Association Apollo à opérer une école d'aviation à l'Aéroport Municipal.
- 2.- L'utilisation des gymnases de la Commission Scolaire par le Service de la Récréation.
- 3.- La fourniture d'un local au Club d'Age d'Or Inc.
- 4.- Le rôle d'évaluation.
- 5.- Le taux des différentes taxes pour 1972.
- 6.- Les fonctions de la nouvelle directrice des piscines municipales.
- 7.- L'application du règlement qui régit l'enlèvement des vidanges.
- 8.- La construction de logements par la Cité, dans le cadre du programme de la Rénovation Urbaine.
- 9.- Les taxes imposées aux locataires.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier

  
.....  
Maire

27 mars 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 mars 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement no. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

89/3/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 1972. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E

- M. Georges H. Boulay, Ing., Directeur de l'usine Celanese Canada Ltée, informe le Conseil que sa compagnie a mis de l'avant un programme destiné à éliminer les retombées de fumée qui causent des inconvénients aux propriétaires voisins. Ce programme qui comporte des déboursés estimés à \$500 M dollars, devrait se terminer vers le 1er juin 1972.
- La Commission Scolaire informe le Conseil qu'une demande a été faite au Ministère de l'Education afin d'obtenir l'autorisation de céder à la Cité, pour la somme de \$ 1.00, une superficie de terrain d'environ 118,000 pieds carrés situé entre les rues Guilbault, Birtz et Leclerc dans le quartier St-Pierre.
- Le Très Honorable Pierre Elliott Trudeau remercie Monsieur le Maire et le Conseil pour l'accueil chaleureux qui lui fut accordé lors de sa récente visite dans nos murs.
- Le Club de l'Age d'Or de Drummondville Inc., informe le Conseil qu'il a délégué M. Donatien Lauzier pour siéger comme membre de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc.
- M. Jean-Guy Laramée, ex-constable de la Cité, et son épouse, remercient le Conseil pour le témoignage d'appréciation qu'ils ont reçu à l'occasion de leur départ de Drummondville.

- M. Yvon Legris, Inspecteur en Bâtiments pour la Cité, sollicite une réception civique pour le bureau de direction de l'Association des Officiers en Bâtiments du Québec Inc., à l'occasion d'un congrès qui se tiendra à Drummondville les 15 et 16 septembre 1972. Cette réception est accordée par le Conseil.
- M. Antoine Martel, résidant au 57 - 12e Avenue, demande que le stationnement soit interdit sur la 11e Avenue, du côté de l'Eglise, afin de permettre une meilleure utilisation du stationnement de l'Eglise St-Jean Baptiste.

Cette demande sera référée au Lieutenant Gratien Raiche pour étude, afin qu'il prépare un rapport pour le Conseil.

90/3/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que les mutations de propriétés portant les numéros 5284 à 5295 inclusivement, soient acceptées.

ADOpte

91/3/72

ATTENDU que le Conseil a adopté la résolution no. 77/3/72 le 13 mars 1972 (plan de subdivision d'une partie du lot no. 165, Rang III), il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la résolution no. 494/11/71 soit abrogée.

ADOpte

92/3/72

Sur proposition du conseiller Lucien Couture, appuyée par le conseiller Lindor Letendre, il est unanimement résolu qu'en exécution du programme de Rénovation Urbaine du secteur St-Joseph, approuvé suivant la Loi le 25 mars 1970, une indemnité au montant de \$ 20,000.00 soit offerte (si ce n'est pas déjà fait) à Dame Alice Laberge pour la propriété décrite comme suit: Immeuble sis aux numéros 103, 105, 107 et 109 de la rue St-Louis à Drummondville, sur les lots nos. 147-62 et 147-63 du Canton de Grantham. Et qu'à défaut d'acceptation de cet avis, des procédures en expropriation soient par les présentes autorisées.

ADOpte

Le Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., demande que les interventions des représentants d'organismes soient notées au procès-verbal des assemblées du Conseil et que les noms de ces représentants soient mentionnés audit procès-verbal.

Même si quelques membres du Conseil sont d'avis que ces mentions ont plus ou moins d'importance, le Greffier est invité à suivre cette procédure lorsqu'un interlocuteur du Conseil peut être identifié comme étant le porte-parole officiel d'un organisme reconnu, ou que cet interlocuteur en fait la demande expresse.

93/3/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Maire M. Philippe Bernier, et le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, soient autorisés à signer une convention avec Celanese Canada Ltée pour la construction de 3 courts de tennis dans le Carré Celanese. Cette convention sera rédigée par l'aviseur légal de la Cité, Me Jacques Biron, et devra recevoir l'approbation du Directeur des Travaux Publics et du Conseil avant d'être signée.

ADOpte

94/3/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Maire M. Philippe Bernier, et le Directeur de la Récréation, M. Claude Boucher, soient autorisés à signer une convention avec l'Association du Tennis pour le financement d'une partie de l'opération des courts de tennis au Carré de Celenase. Cette convention sera rédigée par l'aviseur légal de la Cité, Me Jacques Biron, et devra être ratifiée par le Conseil avant d'être signée.

ADOpte

95/3/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité loue un coffret de sûreté de la Banque Provinciale, rue Hériot, pour la période du 1er mars 1972 au 31 décembre 1972, au prix de \$ 8.35 .

Son Honneur le Maire Philippe Bernier ainsi que MM. Jean-Guy Moreau et Roland Tessier, sont autorisés à signer le bail de location avec la Banque Provinciale.

ADOpte

96/3/72

Lecture est donnée du règlement no. 956 prévoyant un emprunt de \$ 84,500.00 pour la réalisation de travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et d'ouverture de rue dans le secteur annexé de Grantham-Ouest.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement no. 956 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi le 10 avril 1972 à 8:00 heures p.m.

97/3/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à demander des soumissions pour l'exécution des travaux prévus au règlement no. 956 de la Cité, lesquelles soumissions seront ouvertes lors de la séance régulière du Conseil le 24 avril 1972.

ADOpte

98/3/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accepte de canceller un bail de location consenti à Dame Thérèse Surprenant, pour un local situé dans l'édifice Eagle Pencil, rue St-Edouard. La Cité remboursera à Dame Thérèse Surprenant, la somme de \$ 825.00 pour des travaux d'amélioration faits à ce local, selon une convention intervenue le 6 juin 1968.

Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer cette résiliation de bail préparée par Me Jacques Beaucoin et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOpte

99/3/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un bail de location, préparé par le notaire Jacques Beaudoin, avec Drummex Inc., pour un local industriel dans l'édifice Eagle Pencil, rue St-Edouard.

ADOpte

100/3/72

Abrogée par rés. 170/5/72 Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le Maire M. Philippe Bernier, et le Directeur des Travaux Publics M. Pierre Genest, soient autorisés à signer le renouvellement des conventions collectives des employés municipaux (employés manuels et employés de bureaux) pour les années 1972 et 1973.

ADOpte

101/3/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la résolution no. 83/3/72 concernant l'incorporation de la Ligue des Locataires soit abrogée et que l'aviseur légal de la Cité informe les intéressés que cet organisme aurait avantage à s'incorporer selon les règlements de la Troisième Partie des Lois des Compagnies (Chap. 271).

ADOpte

102/3/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient retenus pour la préparation des plans de subdivision d'un terrain appartenant à Dame Thérèse Surprenant, situé dans le secteur annexé de Grantham-Ouest et qui sera cédé à la Cité comme espace vert.

ADOpte

103/3/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire soient retenus pour la préparation d'un plan déterminant les limites des propriétés de Dame Valéda B. Bouchard, destinés à former un secteur à l'intérieur du secteur de Drummondville-Ouest.

ADOpte

104/3/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les services professionnels de Me Gérard Fradet, soient retenus pour préparer les actes de cession ci-après décrits:

- Les Galeries Drummond Inc. cèdent à la Cité pour la somme de un dollar (\$1.00):

P.168 (rue), superficie de 49,789 pi.<sup>2</sup>  
 P.172-153 (rue), superficie de 2,474 pi.<sup>2</sup>  
 P.172-152 (rue), superficie de 26 pi.<sup>2</sup>

selon le détail de la description technique no. 2466, préparée par les arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire, en date du 16 mars 1972.

- Terrasse du Boulevard Inc. cède à la Cité de Drummondville:

P.168 A, B, C, D, E, d'une superficie de 21,071 pi.<sup>2</sup>

selon le détail de la description technique no. 2479, préparée par les arpenteurs-géomètres LeMaire et LeMaire, en date du 22 mars 1972.

Partie de terrain F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, F,  
 d'une superficie de 92,572 pi.<sup>2</sup>

selon le détail de la description technique no. 2479, préparée par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, en date du 22 mars 1972.

Amendée par - La Cité de Drummondville remet à Terrasse du Boulevard Inc.:  
 rés. 230/6/72

P.168-138 A, B, C, D, V, W, X, Y, Z, A,  
 d'une superficie de 70,202 pi.<sup>2</sup>

selon le détail de la description technique no. 2479, préparée par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, en date du 22 mars 1972.

Les descriptions techniques numéros 2466 - 16 mars 1972 - et 2479 - 22 mars 1972, préparées par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (Descriptions techniques versées au règlement 891 - Homologation de la rue Marier).

Le Maire et le Greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, les actes de cession ci-haut décrits et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOpte

105/3/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Yvon Legris soit délégué au congrès de l'Association des Officiers en Bâtiments qui se tiendra à Québec du 3 au 6 mai 1972.

ADOpte

106/3/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité paie à l'Association Professionnelle des Techniciens des Eaux du Québec, les cotisations de MM. Georges Cloutier et Gérald Lapierre, pour l'année 1972, au montant de \$ 12.00 pour chaque cotisation.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc., qui demande de ratifier une résolution adoptée le 16 mars 1972, par laquelle l'Office s'engage à construire 40 logements sur l'îlot St-Louis/Manseau, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de Rénovation Urbaine.

Le conseiller Lucien Couture propose que la résolution adoptée par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc., le 16 mars 1972, aux fins de construire 40 logements, soit ratifiée.

Le conseiller Lindor Letendre se dit disposé à appuyer cette résolution, à condition que le nombre de 40 logements soit réduit à 30.

Le conseiller Roger Prince propose que la Cité s'oppose à la construction de logements par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. Le conseiller J.A. Michaud appuie cette résolution.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la résolution de M. Roger Prince.

Ce vote se répartit comme suit:

Favorable à la résolution de M. Roger Prince

M. J.A. Michaud

Défavorables à la résolution de M. Roger Prince

M. Lindor Letendre  
 M. Roger Marier  
 M. Alphonse Paradis  
 M. Jean-Paul Généreux  
 M. Lucien Couture

Son Honneur le Maire et les membres du Conseil, à tour de rôle, élaborent sur les raisons qui motivent leur prise de position respective, concernant ce projet de construction de logements à prix modiques par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc.

M. Raymond Poisson, à titre de Président de l'Office Municipal d'Habitation et de Président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., se dit favorable à ce projet.

Plusieurs autres citoyens, notamment MM. Oscar Chagnon, Laurent Ricard et Germain Lépine, appuient MM. Roger Prince et J.A. Michaud pour leur prise de position, tandis que d'autres se disent favorables au projet de l'Office Municipal d'Habitation.

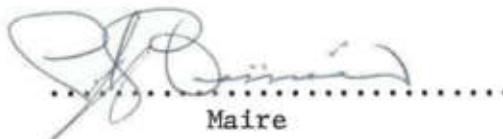
M. Auguste Lavertu insiste pour que ses interventions soient notées au procès-verbal des assemblées du Conseil, alléguant que cette formule est susceptible d'aider les autorités gouvernementales à prendre de meilleures décisions.

Après plusieurs minutes de discussion sur des sujets fort variés, Son Honneur le Maire déclare que la séance est levée.

ET LA SEANCE EST LEVEE



J.A. Michaud  
Greffier



Roger Prince  
Maire

10 avril 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 avril 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

107/4/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 956 prévoyant un emprunt de \$84,500.00 pour la réalisation de travaux d'égoût sanitaire, d'égoût pluvial, d'aqueduc et d'ouverture de rue dans le secteur annexé de Grantham-Ouest.

M. Laurent Ricard demande que soit notée au procès-verbal son objection au taux de 8½% prévu au règlement No. 956.

108/4/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 1972. Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

- Le Conseil d'Expansion Economique Inc. invite le Conseil à déléguer un représentant à une assemblée qui sera tenue le 24 avril 1972 à 18:00 heures, au Motel Le Dauphin.
- L'Association des Hommes d'Affaires félicite le corps de pompiers pour le travail efficace qu'il a effectué sur le plan prévention et protection-incendie au cours de l'année 1971.
- M. Jacques Sigouin, directeur général de la compagnie Drummex Inc., remercie le Conseil et le Commissaire Industriel, M. Jean-Guy Moreau, C.A., pour la chaleureuse réception qui lui fut accordée récemment.
- Le Club Richelieu informe le Conseil qu'il tiendra sa campagne de charité du 1er mai au 5 mai 1972.

109/4/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 5296 à 5326 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

110/4/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes pour l'échange de 3 autos-patrouille du Service de Police:

DRUMMOND AUTO LTEE	\$7,878.60	taxes incluses
--------------------	------------	----------------

PINARD & PINARD LTEE	\$8,906.44	taxes incluses
----------------------	------------	----------------

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission, soit celle de Drummond Auto Ltée, soit retenue,

ADOPTE

111/4/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité loue un kiosque de Exporama 1972, au montant de \$160.00. Ce kiosque sera utilisé par le Service de la Récréation de la Cité.

ADOPTE

112/4/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 294/7/71 (convention avec Exporama 1972) soit abrogée.

ADOPTE

113/4/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention avec M. Jacques Lavigne pour la tenue de Exporama 1972, 1973 et 1974.

ADOPTE

114/4/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville achète de la Commission Scolaire de Drummondville pour une somme nominale de \$1.00 l'école St-Jean-Baptiste.

Le notaire Jean-Guy Allie est autorisé à rédiger cet acte de vente.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer cet acte de vente et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugée nécessaires.

ADOPTE

115/4/72

L'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. demande au Conseil de la Cité de ratifier une résolution adoptée le 16 mars 1972,

par laquelle l'Office s'engage à construire 40 logements sur l'îlot St-Louis/Manseau dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine (arrêtés en conseil nos 3181 et 3182 - S.H.Q.

Le conseiller Lindor Letendre propose que cette résolution de l'Office Municipal d'Habitation soit modifiée pour réduire le nombre de logements de 40 à 30 et qu'à cette condition, elle soit ratifiée.

Le conseiller Alphonse Paradis appuie cette résolution-

Le conseiller Roger Marier demande le vote sur la résolution de M. Lindor Letendre.

Sont favorables à la résolution du conseiller Lindor Letendre

MM. Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Roger Marier et Alphonse Paradis.

Sont défavorables à la résolution du conseiller Lindor Letendre

MM. J.A. Michaud et Roger Prince.

Son Honneur le Maire déclare ladite résolution adoptée.

ADOpte

116/4/72

Lecture est donnée du règlement No. 957 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1972.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 957 soit adopté.

ADOpte

117/4/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant le zonage du secteur 04-11.

ADOpte

118/4/72

Lecture est donnée du règlement No. 958 prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1972.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce règlement No. 958 soit adopté.

ADOpte

119/4/72

Lecture est donnée du règlement No. 959 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1972.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce règlement No. 959 soit adopté.

ADOpte

120/4/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, que M. Majella Croteau soit nommé administrateur de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. pour

remplacer M. Gilles Chapdelaine, démissionnaire et représentant de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.

ADOpte

121/4/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement abrogeant les règlements nos 889 et 930 (zonage des secteurs 03-29 et 03-16).

122/4/72

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$777,000.00 destiné à rembourser le Ministère de la Voirie pour la construction du pont construit dans l'axe de la rue St-Georges; tels remboursements devant être effectués de la façon suivante:

\$100,000.00	en 1972
\$200,000.00	en 1973
\$200,000.00	en 1974
\$200,000.00	en 1975
<u>total</u>	<u>\$700,000.00</u>
<u>frais</u>	<u>+ 77,000.00</u>
<u>Total de l'emprunt</u> \$777,000.00	

123/4/72

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement amendant le pourcentage d'implantation des industries dans le parc industriel.

124/4/72

Pour fins de comptabilité, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le trésorier soit autorisé à radier les montants suivants:

\$34,275.83	taxe de services
\$15,043.32	comptes recevables
\$ 1,200.47	taxe d'affaires,

tels montants formant un total de \$50,519.62 et considérés comme irrécouvrables.

ADOpte

125/4/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Emile Lauzière soit autorisé à déménager un édifice sur un terrain portant le numéro de cadastre 165-107, rue St-Pierre. Un permis devra cependant être émis par l'inspecteur en bâtiments, conformément aux règlements de la Cité.

ADOpte

126/4/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Directeur de Police, M. Conrad Proulx, ou l'Assistant-Directeur, M. J.-M. Précourt, soit délégué au congrès de l'Association des Chefs de Police et Pompiers du Québec, qui se tiendra à Sept-Îles du 2 au 7 juillet 1972.

ADOpte

127/4/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Gilles Cantin, actuair de la firme Hébert, Le Houillier & Associés Inc., soit autorisé à préparer une demande de soumission concernant les bénéfices marginaux des employés municipaux de la Cité.

ADOpte

128/4/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Gilles Cantin, actuair de la firme Hébert, Le Houillier & Associés Inc., soit invité à rencontrer les membres de l'Unité des Policiers pour leur expliquer les modifications que la Cité souhaite apporter aux bénéfices marginaux accordés aux employés municipaux.

ADOpte

129/4/72

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$450,000.00 pour l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1972.

130/4/72

Le conseiller Roger Prince présente les estimés budgétaires préparés pour l'année 1972. Ces estimés budgétaires prévoient des revenus de \$4,421,895.00 et un montant égal de dépenses pour l'exercice financier en cours.

Le conseiller Roger Prince détaille les différents postes de ce budget et remercie les membres du Conseil et les Officiers Municipaux pour la collaboration qu'ils ont apportée dans l'élaboration de ces prévisions budgétaires.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les prévisions budgétaires pour l'année 1972 soient acceptées telles que présentées par le conseiller Roger Prince.

ADOpte

L'ordre du jour étant épousé, le Conseil engage le dialogue sur différents sujets, savoir:

- Le réalisme des prévisions budgétaires pour l'année en cours.
- Les écarts du budget pour l'année en cours pour différents postes.
- Les nouvelles normes de taxation autorisées par le Bill 48.
- Possibilité de donner un seul nom aux rues Newton et Des Pins qui se rejoignent.
- Le Directeur des Travaux Publics explique en détail le budget du Service des Travaux Publics. - Son exposé lui vaut plusieurs témoignages d'appréciation de la part des contribuables présents à l'assemblée.
- Le trésorier, M. Jean-Guy Moreau, fournit plusieurs précisions concernant les postes budgétaires qui sont discutés.

Le conseiller Roger Prince annonce à l'assemblée que le Conseil a pris la décision de déposer le rôle d'évaluation 1971, pour fins d'imposition 1972. Ce rôle entrera en vigueur le jour de son dépôt soit le 12 avril 1972 et la Cité expédiera ses comptes de taxes conformément aux règlements nos 957, 958 et 959.

Les contribuables devront attendre les amendements qui seront apportés au Bill 48 pour connaître les détails qui seront accordés pour porter plainte à l'encontre du rôle d'évaluation. La Cité, pour sa part, attendra de connaître la nouvelle législation avant de nommer s'il y a lieu les membres qui siègeront sur le bureau de révision.

107A/4/72

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 956, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier.



Maire.

24 avril 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 24 avril 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

131/4/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 avril 1972. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

132/4/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions présentées pour la construction d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc dans le secteur ouest de la Cité de Drummondville:

MARIER & FILS LTEE	\$71,914.50
CONSTRUCTION & PAVAGE MODERNE LTEE	\$72,132.40
TRANSPORT DRUMMOND INC.	\$73,164.15

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Génereux, que la soumission de Marier & Fils Ltée soit acceptée, si elle est jugée conforme à la demande de soumissions préparée par le Directeur des Travaux Publics de la Cité.

ADOpte

133/4/72

Lecture est donnée d'une offre d'achat par Me Léo Bourgeois d'un terrain, propriété de la Cité, et portant le no. 19 du Quartier Ouest de la Cité de Drummondville. Ce lot est affecté d'une servitude en faveur du lot no. 18 du même cadastre;

Considérant le montant de l'offre;

Considérant les servitudes existantes;

IL EST RESOLU SUR PROPOSITION DU CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
APPUYE DU CONSEILLER ROGER PRINCE,

1. Que cette option soit acceptée sujette à ce que la lisière de terrain réservée par la Cité pour le prolongement de la rue Lowring soit de la largeur requise pour le prolongement de cette dite rue Lowring dans sa ligne Nord-Ouest actuelle, y compris le trottoir, au lieu du 10 pieds (10') mentionné à l'offre et à ce que cette vente soit autorisée par le Ministère des Affaires Municipales.

2. Que cette offre soit acceptée par la Cité, par le maire ou le greffier.

3. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le gref-fier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer une convention pour la vente du terrain décrit à l'offre d'achat signée par Me Léo Bourgeois et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOpte

Cette résolution surprend quelques citoyens qui demandent des explications concernant le prix demandé pour le lot no. 19 et la formule de vente proposée.

134/4/72

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période se terminant le 8 avril 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$441,494.04 .

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association des Hommes d'Affaires informe le Conseil que M. Claude Desautels a été désigné pour siéger comme membre de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc.
- Le Club Richelieu Drummondville informe le Conseil qu'il tiendra son Radiothon annuel le 5 mai 1972 et sollicite une contribution de la Cité.
- Le conseiller Roger Prince suggère que cette demande de souscription soit soumise au Directeur du Service de la Récréation pour considération.
- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond invite les membres du Conseil et leurs épouses à assister à un souper qui se tiendra au Manoir Drummond le 29 avril 1972 à 6:30 heures P.M. et où l'Honorable Jean Marchand sera conférencier.

135/4/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, qu'une somme de \$27.00 soit consentie au journal La Tribune pour la publication d'une annonce qui paraîtra dans l'édition Vacances 1972 le 3 juin 1972.

ADOPTÉ

136/4/72

Lecture est donnée du règlement No. 960 modifiant le règlement de zonage no. 801 relativement aux usages permis en secteur 04-11.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement No. 960 soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 8 mai 1972, à 8:00 heures P.M.

137/4/72

Lecture est donnée du règlement No. 961 abrogeant les règlements nos 889 et 930 (zonage des secteurs 03-29 et 03-16).

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement No. 961 soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 8 mai 1972, à 8:00 heures P.M.

138/4/72

Lecture est donnée du règlement No. 962 prévoyant un emprunt de \$777,000.00 pour rembourser le Ministère de la Voirie Provinciale pour une partie du coût de la construction d'un pont dans l'axe de la rue St-Georges.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 962 soit adopté.

ADOPTÉ -

Le conseiller Roger Marier demande d'enregistrer sa dissidence concernant l'adoption de ce règlement, et souligne qu'il a déjà énoncé les raisons de son attitude et qu'il pourra les formuler de nouveau s'il le juge à propos le cas échéant.

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi le 8 mai 1972, à 8:00 heures P.M.

A la demande de Son Honneur le Maire, le greffier donne lecture du règlement No. 833 régissant le trafic lourd sur la rue DuPont et le pont qui enjambe la rivière St-François dans l'axe de cette rue.

Le Conseil demandera aux policiers de la Cité d'exercer une surveillance sévère afin que ce règlement soit respecté pour des raisons de sécurité.

Lecture est également donnée du règlement No. 946, déjà adopté par le Conseil, concernant la circulation des véhicules dans les rues de la Cité en période de dégel ou durant l'exécution de travaux d'aménagement ou de réparations.

Le Conseil désire que ce règlement soit respecté par tous afin de prévenir la détérioration du pavage des rues durant la période de dégel qui se termine le 15 mai 1972.

139/4/72 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'une indemnité au montant de \$1,100.00 soit consentie à M. Ena Roberge pour des dommages causés à sa propriété durant l'exécution du nettoyage d'une canalisation d'égouts par les employés de la Voirie de la Cité.

ADOpte

140/4/72 Après avoir pris connaissance d'une résolution adoptée par la Chambre de Commerce du Comté de Drummond qui exprime son désaccord sur la Réforme des Districts Electoraux proposée par la Commission Permanente des Districts Electoraux, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu unanimement que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie intégralement cette résolution de la Chambre de Commerce adoptée le 18 avril 1972 et que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Honorable Maurice Tessier, Ministre des Affaires Municipales, à Me François Drouin, Président de la Commission Permanente de la Réforme des Districts Electoraux et à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, des Travaux Publics et des Transports et Député de Drummond.

ADOpte

141/4/72 Le conseiller Alphonse Paradis donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 932 concernant le trafic lourd sur les rues Lafontaine et Cartier.

142/4/72 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que MM. Jean-Guy Moreau, Roland Tessier et

Majorique Dionne soient autorisés à assister au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, qui se tiendra à Ste-Adèle les 24, 25 et 26 mai 1972.

ADOPTÉ

143/4/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie des lots nos 139 et 140, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 6 avril 1972, pour le compte de Lionel Houle Ltée.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de redévision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

144/4/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que M. Laurent Bernier soit autorisé à accepter d'être mis en nomination pour siéger comme administrateur de l'Association Canadienne d'Urbanisme du Québec à titre de représentant de la zone économique no. 4.

ADOPTÉ

145/4/72

Attendu que M. Roger St-Martin offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant le lot P.144-354 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 174 et 176 de la rue St-Damien;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte l'offre de M. Roger St-Martin pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est faite pour et moyennant le prix et somme de huit mille sept cents dollars (\$8,700.00) payable comptant à la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 19 avril 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence, (offre versée au dossier intitulé: Ren. Urb. - Acquisitions d'immeubles.)

- Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉ

146/4/72

Attendu que Mme Mariette Hébert Fontaine offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant les lots P.145-224 et P.145-225 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 287, 287A, 289 et 291 de la rue St-Norbert;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte l'offre de Mme Mariette Hébert Fontaine pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est faite pour et moyennant le prix et somme de dix-huit mille dollars (\$18,000.00) payables comptant à la signature de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 11 avril 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (offre versée au dossier intitulé: Ren. Urb. - Acquisitions d'Immeubles)

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOpte

147/4/72

Lecture est donnée du règlement No. 964 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1972 et un emprunt de \$450,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le règlement No. 964 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 8 mai 1972, à 8:00 heures P.M.

148/4/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement concernant la tenue de cirques dans le territoire de la Cité.

149/4/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire ou le pro-maire et le directeur des travaux publics, M. Pierre Genest, soient autorisés à signer une convention avec Marier & Fils Ltée pour l'exécution des travaux autorisés par le règlement No. 956 de la Cité.

ADOpte

150/4/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts du Québec d'accorder à la Cité de Drummondville une subvention pour la confection d'un plan géodésique et la révision du plan de cadastre du territoire de la Cité.

ADOpte

151/4/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite à la Commission Scolaire Régionale d'autoriser la Cité de Drummondville à utiliser le stationnement de l'Ecole Rousseau pour la clientèle du Centre Culturel.

ADOpte

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires, remet au greffier une requête signée par quelque 99 propriétaires du secteur ouest de la Cité qui protestent énergiquement contre l'augmentation de taxe qu'ils ont subie à la suite de la mise en vigueur du rôle d'évaluation déposé par la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc.

Ces contribuables exigent que soient maintenues les normes établies par les règlements adoptés au moment de l'annexion du secteur de Grantham-Ouest à celui de la Cité.

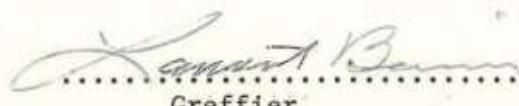
Le Conseil explique que la Loi 48 stipule que les accords antérieurs au 1er janvier 1972 sont annulés et que les conseillers du gouvernement provincial ont été consultés avant que les comptes de taxes soient expédiés.

Le conseiller Roger Prince se dit heureux que les requérants aient informé le Ministère des Affaires Municipales de leur contestation et qu'il y a peut-être lieu d'espérer que de nouvelles directives parviennent au Conseil.

L'assemblée se poursuit sur des discussions concernant:

- les erreurs contenues dans le rôle d'évaluation;
- les omissions de propriétés dans ce même rôle;
- plusieurs comparaisons de l'évaluation d'un secteur par rapport à d'autres secteurs;
- la taxe de valeur locative;
- etc.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier



Maire

8 mai 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 mai 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

152/5/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 962 prévoyant un emprunt de \$777,000.00 destiné à rembourser le Ministère de la Voirie pour la construction du pont construit dans l'axe de la rue St-Georges.

153/5/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 964 prévoyant un emprunt de \$450,000.00 pour l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1972.

154/5/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 960 amendant le règlement No. 801 relativement aux usages permis en secteur 04-11.

155/5/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 961 abrogeant les règlements nos 889 et 930 (zonage des secteurs 03-29 et 03-16).

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., demande la tenue d'un référendum sur le règlement No. 962 autorisant un emprunt de \$777,000.00 destiné à rembourser le Ministère de la Voirie du Québec pour la construction d'un pont dans l'axe de la rue St-Georges.

Son Honneur le Maire invite les personnes favorables à la tenue d'un référendum sur le règlement No. 962 à inscrire leur nom et leur adresse sur une demande de référendum préparée par le greffier.

Soixante-huit (68) propriétaires signent sur-le-champ la dite demande de référendum.

Avant de fixer la date du référendum demandée comme l'exige l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire explique que le Conseil de la Cité de Drummondville a longuement négocié avec le Ministère de la Voirie avant d'accepter de fournir une contribution de \$700,000.00 pour la construction du pont de la rue St-Georges.

Afin de permettre aux contribuables de la Cité de prendre connaissance de la planification de l'administration municipale, concernant les projets futurs d'immobilisation pour le développement du territoire de la Cité, Son Honneur le Maire invite M. Pierre Genest, Directeur des Travaux Publics, à expliquer un plan quinquennal concernant l'installation des services publics dans le secteur ouest et le parc industriel. Ce plan quinquennal prévoit des investissements approximatifs de \$7,000,000.00.

M. Jean-Guy Moreau, à son tour, explique à l'auditoire le plan quinquennal préparé par le Conseil concernant l'administration des finances de la Cité. A l'aide de tableaux, il indique les prévisions budgétaires des cinq prochaines années et les taux de taxes probables pour cette période si le plan est respecté.

M. Laurent Ricard demande au greffier de noter au procès-verbal son opposition au taux d'intérêt de 8½% prévu au règlement No. 964.

Le conseiller Roger Marier demande la parole pour donner les raisons de son opposition au règlement No. 962.

Puisque le site a été choisi et que les travaux de construction du pont sont en cours, il ne conteste pas ces deux points. Toutefois, il est d'avis que ce pont a un caractère régional et qu'il appartient au Ministère de la Voirie d'en assumer le paiement total.

156/5/72 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 1972. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

#### C O R R E S P O N D A N C E:

- Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. qui contient une résolution adoptée le 3 mai 1972 par cet organisme, aux fins de blâmer le Conseil pour avoir fait preuve d'un manque évident de saine administration en acceptant que le rôle d'évaluation soit déposé après le 15 novembre 1971.

La Ligue recommande également la création d'une Commission qui aura pour but de trouver une façon plus équitable de distribuer le fardeau de la taxe de services parmi toute la population: propriétaires et locataires.

CITE DE DRUMMONDVILLE

TARIFS DES PRIX UNITAIRES POUR LA REVISION DU ROLE  
D'EVALUATION FONCIERE POUR L'ANNEE 1972

M	Recherche effectuée au bureau d'enregistrement comprenant lecture des actes, analyse au bureau et correction des fiches de rôles .....	\$ 3.00
F	Fiche 11 x 11", jaune, fournie à la municipalité en plus de "M" ou "C-M"	
	A - pour lot vacant .....	\$ 1.15
	B - pour lot bâti .....	\$ 1.75
	C - pour lot bâti - plan d'ensemble .....	\$ 2.30
FS	Fiche 11 x 11" supplémentaire au rôle, découlant du sectionnement d'une propriété après mutation	
	FS-A - pour lot vacant .....	\$ 2.30
	B - pour lot bâti .....	\$ 2.75
	C - pour lot bâti - plan d'ensemble .....	\$ 2.45
S	Subdivision d'une propriété d'après plan:  Pour la fiche originale y compris analyse, correction de la fiche originale et fourniture d'une fiche 11 x 11"	
	SA - lot vacant .....	\$ 3.45
	SB - lot bâti .....	\$ 3.75
	SC - lot bâti - plan d'ensemble .....	\$ 4.00
NS	Pour chaque nouvelle fiche de propriété découlant de la subdivision d'une propriété comprenant la fourniture d'une fiche 11 x 11"	
	NSA - lot vacant .....	\$ 1.75
	NSB - lot bâti (avant subdivision) .....	\$ 2.45
	NSC - lot bâti (avec plan d'ensemble) .....	\$ 2.75
RET	Pour changement de taux unitaires par suite de nouveaux aménagements, égouts, aqueduc, pavage ou nouveau zonage .....	
	RET-A - pour lot vacant .....	\$ 2.30
	RET-B - pour lot bâti .....	\$ 2.75
	RET-C - pour lot bâti avec plan d'ensemble .....	\$ 2.45
	Inspection faite d'après la liste des permis mais n'apportant aucun changement .....	\$ 2.40
	Mutation faite au bureau d'enregistrement .....	\$ 3.00

Amélioration de moins de \$1,000.00 .....	\$ 5.80
Amélioration de plus de \$1,000.00 .....	\$ 9.80
Maison en construction .....	\$11.00
Maison déjà inscrite comme en construction maintenant complétée .....	\$11.00
Maison domiciliaire y compris les dépendances..	\$22.00
Nouvelle propriété de rapports (appartements) de \$25,000.00 à \$50,000.00 d'évaluation .....	\$29.00
de \$50,000.00 à \$75,000.00 d'évaluation.....	\$65.00
de \$75,000.00 à \$100,000.00 d'évaluation .....	\$115.00
Toute maison de rapport de plus de \$100,000.00 tombera dans la catégorie des industries .....	
Pour ce qui est des industries, la rémunération sera sur une base de prorata raisonnable à l'évaluation, soit 0.0011	
Valeur locative.....	\$ 5.50

## BEGIN, CHARLAND &amp; VALIQUETTE INC.

ESTIMATEURS - APPRAISERS

C.E.Q. — A.C.E.C. — E.I.C. — A.S.A. — I.A.A.O. — A.E.M.Q. — A.E.E.Q. — E.A.

PAUL-M. BÉGIN, ING. — ROGER CHARLAND, ING. — FRANCIS VALIQUETTE, ING.  
 MAURICE BERGEVIN, ING. — GILLES COURCELLES, ING. — ÉDOUARD FRÉRET  
 — PATRICK VEILLEUX — G. W. CONNOLLY — J.-J. ROZON

Montréal le 24 avril 1972

5075, RUE DE SOREL  
MONTREAL 308, P.Q.  
TEL. 739-23613083 RUE DES QUATRE-BOURGEOIS  
STE-FOY,  
QUEBEC 10, P.Q.  
TEL. 653-4951

M. Laurent Bernier  
 Greffier  
 Hôtel de Ville  
 Drummondville  
 P.Q.

Sujet: Continuation - Rôle d'évaluation foncière

Cher M. Bernier,

Nous vous serions reconnaissants de soumettre la présente lettre au Conseil de Drummondville.

Il sera opportun de prendre les dispositions nécessaires pour tenir à date, pendant sa durée, le rôle d'évaluation foncière, afin que la municipalité ne perde pas de revenus.

Nous aimerais être autorisés à procéder le plus tôt possible, suivant les tarifs unitaires qui ont fait partie de notre première proposition, lesquels pourraient s'appliquer sans changement jusqu'au jour où une révision générale de nos salaires pourrait nous forcer à les modifier. Vous en seriez alors avertis.

La nouvelle loi 48 offre la possibilité d'ajouter au rôle les nouvelles constructions terminées et de modifier les propriétés dont la valeur marchande a changé, ce qui peut résulter d'une amélioration, d'une démolition, etc. Nous pensons que la meilleure façon de procéder serait de faire deux révisions par an, une au printemps, très prochainement; l'autre, à l'automne, vers le mois d'octobre. Evidemment, des cas spéciaux comme le nouveau centre d'achats, pourraient être traités séparément, s'il y a lieu.

Ces révisions se font d'après la liste des permis de construction, mais autant que possible, vu le nouveau rôle, il serait bon de nous donner seulement les constructions terminées afin d'éviter des frais inutiles.

Pour ce qui concerne les mutations, si le compte du bureau d'enregistrement est payé directement par la ville, il est entendu que nous ferons une déduction en proportion.



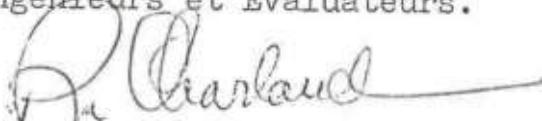
Suivant la loi numéro 48, les rôles d'évaluation seront maintenant faits pour 5 ans et il est probable que les amendements qui seront sanctionnés bientôt, feront de votre nouveau rôle un rôle quinquennal. De toute façon, si les nouveaux amendements apportent certains changements ou si dans les années qui suivent, l'introduction d'un manuel spécial nécessitait une révision des calculs, nous pourrons vous proposer un prix séparé pour ce travail éventuel.

Il est donc plutôt question de faire un travail continu pour tenir le rôle à date, sous forme de révision, et il serait opportun que la Ville puisse faire dactylographier les fiches d'évaluation, qui deviendront de plus longue durée. Ce travail pourrait sans doute se faire faire à bon compte par une école de secrétariat locale, sous forme de travail pratique pour les élèves.

Nous avons apprécié jusqu'à date nos bons rapports avec le Conseil et l'excellente collaboration reçue des officiers municipaux, et serions honorés de pouvoir continuer à vous servir de notre mieux.

Vos tout dévoués,

BEGIN, CHARLAND & VALIQUETTE INC.  
Ingénieurs et Evaluateurs.



Roger Charland, ing., E.A., A.S.A., C.A.E.

/al

Le conseiller Lucien Couture fait remarquer à Son Honneur le Maire que près de 2 heures se sont écoulées depuis la lecture du règlement No. 962 et que le moment est venu de fixer la date du référendum.

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la tenue du référendum sur le règlement No. 962 au mardi, 30 mai 1972, de 9:00 heures A.M. à 7:00 heures P.M.

157/5/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$625,000.00 plus les frais de financement pour l'ouverture de rue, les canalisations d'égouts, d'aqueduc, etc. dans le secteur ouest de la Cité pour l'année 1972.

158/5/72

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement annulant le règlement No. 962 (financement du pont de la rue St-Georges).

159/5/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. soit autorisée à tenir à date le rôle d'évaluation de la Cité pour l'année 1972, aux termes et conditions exprimés dans une lettre datée le 24 avril 1972 et annexée aux présentes.

Les honoraires de la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. pour ce travail seront payés selon les tarifs unitaires soumis le 18 octobre 1971 et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Il est entendu que ce mandat exige que le rôle d'évaluation soit tenu à date selon les exigences de la Loi 48 et ses amendements futurs.

ADOPTÉ

Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation informe le Conseil que Monsieur Réal Hamel, MHP, s'est vu confier la surveillance des opérations du marché public de la Cité de Drummondville.

160/5/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier, que MM. Alphonse Paradis, Roger Prince, Lucien Couture et Pierre Genest soient nommés pour siéger sur un comité-conjoint avec des représentants du Syndicat des Employés Municipaux, et que ledit comité soit autorisé à demander des soumissions concernant les assurances et le fonds de pension des Employés Municipaux de la Cité.

ADOPTÉ

161/5/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan de subdivision d'un terrain situé dans le parc industriel que la Cité se propose de vendre à la compagnie Moduline Industries (Quebec) Ltd.

ADOPTÉ

162/5/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité de Drummondville vende à Moduline Industries (Quebec) Ltd. un terrain industriel faisant partie du lot numéro cent soixante-six A (P.166A), Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord, le Nord-Est, l'Est et le Sud-Est par d'autres parties du lot numéro 166A (rues projetées), vers le Sud-Ouest par une partie du lot numéro 166A, vers le Nord-Ouest par le numéro 166A-10 et une partie du lot numéro 166A (rue Haggerty).

MESURES:

Mesurant soixante-treize pieds et trois dixièmes (73.3') suivant un arc de cercle de cinquante pieds (50.0') de rayon dans la ligne Nord, cinq cent quatre-vingt-huit pieds et huit dixièmes (588.8') dans la ligne Nord-Est, cinquante-six pieds et sept dixièmes (56.7') suivant un arc de cercle de cinquante pieds (50.0') de rayon dans la ligne Est, quatre cent quarante-trois pieds et sept dixièmes (443.7') suivant un arc de cercle de huit cent dix-neuf pieds (819.0') de rayon et sept cents pieds (700.0') dans la ligne Sud-Est, sept cent quatre-vingtquinze pieds et sept dixièmes (795.7') dans la ligne Sud-Ouest et mille trente-cinq pieds (1,035.0') dans la ligne Nord-Ouest.

SUPERFICIE:

Contenant une superficie de huit cent soixante et onze mille six cent soixante-dix pieds carrés (871,670 pi<sup>2</sup>) ou vingt acres et un centième d'acre (20.01 acres).

REMARQUES:

Le coin Ouest dudit terrain est situé à deux cent quarante pieds (240.0') au Sud-Ouest du coin Sud du numéro 166A-10 (rue); cette distance étant mesurée le long de la ligne Sud-Est de la rue Haggerty.

Cette vente est faite pour le prix de cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars et vingt cents (\$52,288.20) payable à la signature du contrat de vente, moins la somme de dix mille quatre cent cinquante-cinq dollars (\$10,455.00) que la Cité de Drummondville a déjà reçue le 7 avril 1972 au moment de l'exercice de l'option consentie à Moduline Industries (Quebec) Ltd.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales. (projet de contrat versé au dossier intitulé: "Moduline Industries (Quebec) Ltd." ).

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes son aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

163/5/72

Attendu que la mise en oeuvre d'une partie de la phase I du programme de rénovation urbaine est prévue pour l'été 1972 (stationnement Hériot et déblaiement de l'îlot Manseau/St-Louis);

Attendu que des circonstances hors de contrôle nous ont causé des retards assez considérables dans l'acquisition des propriétés ci-dessous énumérées;

Attendu que les propriétaires concernés seront invités dès que possible à négocier de gré à gré la vente de leur propriété;

Attendu qu'une prise de possession préalable de ces propriétés nous est nécessaire, le cas échéant, pour procéder aux travaux prévus;

Attendu que de cette façon, aucun propriétaire ne subira de préjudice;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que l'aviseur légal soit autorisé à entamer des procédures d'expropriation des propriétés ci-dessous mentionnées:

<u>Propriétaire</u>	<u>Adresse de la propriété</u>	<u>Lot</u>
Murray & Myer Kitner	126 Hériot	20 Ouest, 21 Ouest
Mme Fleurette Beauchamps Bernier	51 Wood	25-5 Ouest
M. Philippe Bernier	Ruelle Wood	25-4 ( $\frac{1}{2}$ indivise)
Mme Etienne Cameron (Etienna Laperrière)	Ruelle Wood	25-4 ( $\frac{1}{4}$ indivise)
Mme Georges Laperrière (Jeannine Boucher)	Ruelle Wood	25-4 ( $\frac{1}{4}$ indivise)
M. Alphonse Guertin	1 - 3 - 5 Wood	P.26 Ouest
Edgar & Lucienne Cardin	170 A à D Hériot 170 E & F Hériot 172 et 174 Hériot	28 Ouest
Albert Madore	184 Hériot (garages en bloc de béton)	P.7, P.29 & P.30
Albert Madore	192 et 194 Hériot (garage & remise)	P.7
Ferronnerie Drummondville Ltée	(hangars)	P.30 - 31 Ouest
Mme Nellie Schaefer	51 à 53 DuPont	P.7-33 Ouest
Succession Pierre Cournoyer	131 à 135 St-Louis	147-56-57
M. Waldeck Timmons	123 à 129 St-Louis	147-58-59
Mme Hortense Généreux Desmarais	111 à 115 St-Louis	147-61

<u>Propriétaire</u>	<u>Adresse de la propriété</u>	<u>Lot</u>
M. Roméo Hétu	110 à 114 Manseau	147-69-70
M. Albert Dupuis	122 à 126 Manseau	147-67-68
M. Lucien Corriveau M. Léo Corriveau M. Albert Corriveau		P.7

ADOpte

164/5/72            Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. soit autorisée à tenir sa 3ième exposition aérienne provinciale à l'Aéroport Municipal, dimanche, le 11 juin 1972. L'Association devra fournir à la Cité une preuve d'assurance-responsabilité couvrant cet évènement.

ADOpte

165/5/72            Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité fasse les démarches voulues auprès de la Commission Canadienne des Transports du Canada afin que les permis d'exploitation 4c et 7c, présentement détenus par Mober Aviation Inc., soient transférés à la Cité de Drummondville. Ceci fait suite à la convention signée entre ces deux parties et autorisée par une résolution adoptée lors de la séance régulière du 13 mars 1972.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous documents relatifs à cette mutation de permis.

ADOpte

166/5/72            Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la date limite pour porter plainte à l'encontre du rôle d'évaluation soit le 15 juin 1972.

ADOpte

167/5/72            Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité de Drummondville, via Son Service de la Récréation, verse à l'Association de Tennis Drummondville Inc. les octrois de soutien nécessaires à son bon fonctionnement selon les modalités suivantes:

1er juin 1972	\$6,000.00
1er juin 1973	\$5,500.00
1er juin 1974	\$5,500.00
1er juin 1975	\$5,500.00
1er juin 1976	\$5,500.00
1er juin 1977	\$5,500.00

Pour sa part, l'Association de Tennis Drummondville Inc. devra se conformer aux ententes signées par elle et la Cité de Drummondville à défaut de quoi les versements desdites sommes cesseront immédiatement.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer une convention à être préparée par le conseiller juridique.

ADOpte

168/5/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les résolutions nos 93/3/72 et 94/3/72 (signature de conventions avec Celanese Canada Ltée et l'Association de Tennis Drummondville Inc.) soient abrogées.

ADOpte

169/5/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Roger Prince, conseiller, soient autorisés à voter comme représentants de la Cité au congrès de la Fédération des Maires et des Municipalités qui se tiendra à Québec du 21 au 25 mai 1972.

ADOpte

170/5/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. J.A. Michaud, pro-maire, M. Alphonse Paradis, conseiller, et M. Pierre Genest, directeur des travaux publics, soient autorisés à signer les conventions collectives des employés municipaux (employés manuels et fonctionnaires) pour les années 1972/1973. La présente résolution abroge la résolution antérieure portant le no. 100/3/72.

ADOpte

Son Honneur le Maire informe l'assemblée des différents changements apportés aux nouvelles conventions intervenues entre la Cité et le Syndicat des Employés Municipaux.

171/5/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le trésorier soit autorisé à acquitter une somme de \$5,912.95, représentant les honoraires professionnels de Me. Bernard Prud'Homme pour avoir agi comme négociateur de la Cité durant les négociations qui ont précédé le renouvellement des conventions collectives des employés municipaux pour les années 1972/1973.

ADOpte

172/5/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les fiches 6709 et 112,025 soient corrigées pour se lire comme suit:

<u>Fiche</u>		<u>Terrain</u>	<u>Bâtie</u>	<u>Total</u>
6709	Ancienne évaluation	-	\$1,800.	\$1,800.
	Nouvelle évaluation	-	-	-

cette correction sera effective à compter du 1er octobre 1971.

112025	Ancienne évaluation	\$2,120.	\$2,860.	\$4,980.
	Nouvelle évaluation	\$2,120.	-	\$2,120.

cette correction sera effective à compter du 1er mars 1972.

ADOpte

173/5/72 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le trésorier soit autorisé à payer une somme de \$500.00 à la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. pour ajustement au rôle d'évaluation non prévu au contrat initial et rendu nécessaire par la loi 48 devenue effective en 1972.

ADOpte

174/5/72 Lecture est donnée du règlement No. 965 amendant le règlement No. 932 - trafic lourd sur la rue Raimbault.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement No. 965 soit adopté.

ADOpte

175/5/72 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le 13 mai 1972, de 9:00 A.M. à 5:00 P.M., la Cité donne aux contribuables qui en feront la demande des arbres de la pépinière municipale à condition que les récipiendaires s'engagent à les replanter sur leurs propriétés.

ADOpte

176/5/72 Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, tous les contrats de fourniture d'électricité que soumettra l'Hydro-Québec pour les divers immeubles et installations de la Cité.

ADOpte

177/5/72 Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le coordonnateur municipal de la rénovation urbaine soit autorisé à demander des soumissions publiques pour la démolition des édifices et dépendances ci-dessous mentionnés:

<u>Adresse</u>	<u>Cadastre</u>
131 à 135 St-Louis	147-56-57
123 à 129 St-Louis	147-58-59
121 St-Louis	147-60
111 - 115 St-Louis	147-61
103 à 109 St-Louis	147-62-63
93 St-Louis	P.147-64-65
89 - 91 St-Louis	147-66
281A et 281B St-Norbert	147-81
283 et 285 St-Norbert	147-82
265 - 267 St-Norbert	147-79
257 à 261 St-Norbert	P.147-78
50 - 52 Manseau	P.147-78
60 - 62A Manseau	147-77
64 - 68 Manseau	147-76
74 à 84 Manseau	147-75
110 à 114 Manseau	147-69-70
122 à 126 Manseau	147-67-68
105 - 107 Manseau	147-127
287 à 291 St-Norbert	145-224-225

ADOpte

178/5/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Ministère de l'Industrie et du Commerce soit autorisé à utiliser le fond de la carte de la Cité pour l'étude en cours appelée "Opération Drummondville" et qui concerne les facteurs de localisation industrielle.

ADOpte

179/5/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire exécuter une partie des travaux de la phase 2 à l'Usine de Traitement d'Eau et à dépenser une somme n'excédant pas \$43,650.00 à cette fin.

ADOpte

180/5/72

Il est proposé par le conseiller Jean - Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Conseil de la Cité de Drummondville approuve les plans no. 1 à 33 inclusivement, le devis général et le devis spécial des services publics pour les secteurs St-Joseph préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Malouin & Associés, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine et que ces plans soient soumis à la Régie des Eaux du Québec pour approbation.

ADOpte

181/5/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 145, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice Le Maire

le 19 avril 1972, pour le compte de M. Jean-Paul Nadeau.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de redévision soit accepté à condition que le terrain no. 145-472 se lise 145-471.

ADOpte

182/5/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie du lot 145, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 20 avril 1972, pour le compte de M. Paul Chapdelaine.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce plan de redévision soit accepté.

ADOpte

183/5/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie du lot n°. 165, Rang III, préparé par l'arpenteur -géomètre Jean-Maurice LeMaire le 17 avril 1972, pour le compte de M. Raymond Vaillancourt.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de redévision soit accepté.

ADOpte

184/5/72

Le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, procède à la présentation des états financiers de la Cité pour l'année 1971. Une copie de ces états financiers est versée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme cédule "A".

Pour le bénéfice des personnes présentes, M. Prince répond à toutes les questions qui lui sont posées à la suite de cette présentation. Egalement, le conseiller Roger Prince remercie ses collègues et les officiers municipaux pour leur collaboration au cours de l'année 1971, ce qui a permis à la Cité de connaître une année satisfaisante, si l'on considère que malgré une très forte augmentation des dépenses budgétaires, le déficit n'est que de \$33,729.61.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les états financiers de l'année 1971, vérifiés par M. Jean Ostiguy, C.A., soient acceptés tels que présentés.

ADOpte

L'assemblée applaudit le conseiller Roger Prince pour souligner l'excellent rapport qu'il a présenté concernant l'opération financière 1971.

153A/5/72

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 964, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

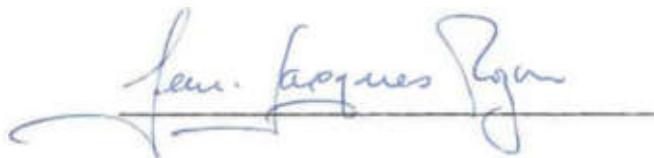
ADOpte

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Jean-Jacques Rozon, nommé  
Evaluateur pour la Cité de Drummondville, jure que je  
remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de  
cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capa-  
cité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce  
11 mai 1972.



Greffier de la Cité de  
Drummondville

154A/5/72

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 960, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

155A/5/72

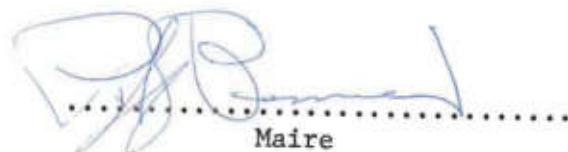
A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 961, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE



Greffier



Maire

15 mai 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 15 mai 1972, à 5:00 heures P.M.; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

"Procéder à la lecture du règlement No. 966 annulant le règlement No. 962 - Financement du pont de la rue St-Georges. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

185/5/72

Lecture est donnée du règlement No. 966 annulant le règlement No. 962 prévoyant un emprunt de \$777,000.00 destiné à rembourser le Ministère de la Voirie pour la construction du pont dans l'axe de la rue St-Georges.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le règlement No. 966 soit adopté.

ADOpte

186/5/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation et que l'item soit inscrit à l'ordre du jour:

"Adoption des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. pour la période du 1er mai 1972 au 31 décembre 1972."

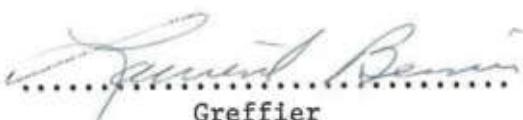
ADOpte

187/5/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. pour la période du 1er mai 1972 au 31 décembre 1972, soient adoptés telles que présentées par l'Office Municipal à la Société d'Habitation du Québec; lesquelles prévisions budgétaires prévoient un excédant des dépenses sur les revenus pour un montant estimé à \$85,182.00

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE



Greffier



Maire

23 mai 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 mai 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Génereux, Lindor Letendre et Roger Marier, sous la présidence du pro-maire, M. J.A. Michaud.

188/5/72

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 8 et 15 mai 1972. Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOpte

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., demande que le greffier soit chargé de faire annoncer par la radio locale les futures assemblées spéciales du Conseil. Cette demande est acceptée.

189/5/72

Le Conseil prend connaissance d'une soumission présentée par Construction & Pavage Moderne Ltée pour la fourniture de béton bitumineux en 1972:

- une quantité approximative de 1,930 tonnes de béton bitumineux pour couche de base au prix unitaire (bitume d'amorçage inclus) de \$9.00 la tonne (2,000 lbs).
- une longueur approximative de 5,025 pi. lin. de mise en forme et correction de profil au prix unitaire de \$0,25 le pied linéaire.
- une superficie approximative de 8,000 pi. car. de mise en forme, terrain de stationnement au prix unitaire de \$0.03 le pied carré.
- une quantité approximative de 3,205 tonnes de béton bitumineux pour couche d'usure au prix unitaire (bitume d'amorçage inclus) de \$9.75 la tonne (2,000 lbs).

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que cette soumission soit retenue, et que le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, soit autorisé à signer une convention avec Construction & Pavage Moderne Ltée pour la fourniture de ce béton bitumineux, selon les conditions ci-haut décrites.

ADOPTÉ

#### C O R R E S P O N D A N C E :

- La Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec informe le Conseil que M. Apostolos Spatoulas s'est adressé à elle pour obtenir un permis de salle à manger, restaurant-bar, pour un commerce qui sera situé aux Galeries Drummond, Boul. St-Joseph.
- La Commission Permanente de la Réforme des Districts Electoraux accuse réception d'une résolution récemment adoptée par le Conseil de la Cité qui demandait de reconsidérer le projet soumis à L'Assemblée Nationale concernant les limites du Comté de Drummond.
- La Chambre de Commerce remercie les administrateurs de la Cité qui ont accepté de recevoir pour une journée un étudiant en administration afin d'améliorer ses connaissances pratiques sur une carrière qu'il se propose d'entreprendre.
- M. Daniel Desmarais remercie le trésorier, M. Jean-Guy Moreau, C.A., pour l'accueil chaleureux qu'il a reçu lors d'un stage d'une journée à l'Hôtel de Ville.
- La Société Canadienne du Cancer, section de Drummondville, regrette que la Cité lui ait refusé une contribution lors de sa souscription pour l'année 1972.

- M. Jean Moreau, Directeur de la Fabrication à l'usine Eagle/North-Rite, félicite le Conseil et les Chefs de Service pour avoir élaboré et rendu public un plan quinquennal concernant l'administration du budget municipal.

190/5/72

Lecture est donnée du règlement No. 967 concernant la tenue de cirques dans le territoire de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce règlement No. 967 soit adopté.

ADOpte

191/5/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la firme d'arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, par l'entremise de M. Gilles LeMaire, A.G., soit autorisée à demander au service de cadastre d'apporter les corrections nécessaires aux lots ci-dessous mentionnés, propriété de la Cité de Drummondville, ainsi qu'aux autres lots qui pourront être propriété de la Cité au moment de ladite demande. La totalité des lots susceptibles d'être corrigés fait partie de l'ilôt St-Louis/Manseau visé par le programme de rénovation dûment approuvé.

Liste des lots à corriger actuellement propriété de la Cité

147-60, 147-64, 147-65, 147-66, 147-78, 147-79, 147-80, 147-81, et 147-82.

ADOpte

192/5/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le trésorier soit autorisé à faire parvenir un chèque au montant de \$300.00 au comité des Brigades Scolaires de Sécurité Drummondville comme souscription pour l'année 1972. Cette souscription apparaissait aux prévisions budgétaires du Service de Protection pour l'année en cours.

ADOpte

193/5/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'inspecteur en bâtiments soit autorisé à émettre un permis de déménagement pour un édifice appartenant à Mme Thérèse Surprenant, à condition que ce permis soit en tout point conforme au règlement No. 801 de la Cité.

ADOpte

M. Antoine Martel, résident du secteur St-Jean-Baptiste, demande que la circulation soit à sens unique sur toute la longueur de la 12e Avenue.

Cette demande sera transmise au Service de la Circulation pour considération.

194/5/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'évaluateur de la Cité soit autorisé à porter au rôle non imposable toute partie de terrain affectée d'une servitude gratuite en faveur de la Cité.

ADOpte

195/5/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre d'émettre un permis d'opération au Centre Civique de la rue Cockburn et de retirer les plaintes portées par ce Ministère les 5 et 10 février 1972 pour infractions aux règlements de la Loi de la Sécurité dans les édifices publics.

ADOpte

196/5/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le notaire André Jean soit autorisé à préparer un acte de cession à la Cité, par M. Félicien St-Pierre, d'une partie de terrain destinée à être utilisée comme rue dans le secteur annexé de Grantham-Ouest.

ADOpte

197/5/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan d'arpentage et une description technique d'un terrain situé dans le secteur annexé de Grantham-Ouest et qui sera cédé à la Cité pour être utilisé comme rue.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance:

1<sup>o</sup> d'une lettre de l'Honorable Maurice Tessier adressée à Mme Gilberte Gilbert concernant le rôle d'évaluation déposé le 12 avril 1972 pour fins d'imposition 1971 au cours de l'exercice financier 1972;

2<sup>o</sup> d'une lettre de Mme Gilbert qui veut savoir pourquoi son évaluation a été augmentée considérablement.

Les membres du Conseil, présents, à l'unanimité, demandent que cette correspondance soit fournie au Bureau de Revision lorsqu'il aura été nommé.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires, donne lecture d'une lettre de Me François Mathieu qui traite de l'interprétation de l'article 119 de la Loi 48.

Les membres du Conseil prennent note de l'opinion de Me François Mathieu et informent M. Raymond Poisson que le Ministère des Affaires Municipales a informé la Cité que des amendements à la Loi 48 doivent être déposés à l'Assemblée Nationale au cours des prochains jours. La Cité attendra donc de connaître ces amendements avant de prendre toute décision concernant le rôle d'évaluation le 12 avril 1972.

198/5/72

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 et abrogeant les articles 3.1 et 3.2 dudit règlement.

199/5/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement autorisant l'achat de machinerie et l'approbation d'un montant de \$116,000.00 à cette fin.

200/5/72

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$52,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Ouest.

201/5/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des félicitations soient transmises à M. Michel Trudel, Régisseur des Arts au Service de la Récréation, pour sa récente nomination au poste d'administrateur de l'Association des Directeurs de Loisirs Municipaux.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier



Maire

6 juin 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 6 juin 1972, à 5:00 heures P.M.; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1<sup>o</sup> Accorder une main-levée à Hama Inc.  
sur une servitude attachée au terrain  
situé à l'angle des rues Lindsay et  
Marchand.
- 2<sup>o</sup> Autoriser l'achat d'une partie de  
terrain appartenant à Hama Inc. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier et Alphonse Paradis, sous la présidence du pro-maire, le conseiller J.A. Michaud,

202/6/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité de Drummondville sur réception de la somme de \$2,000.00 de Hama Inc., renonce au privilège qu'elle a d'acquérir gratuitement une partie du lot no. 53 (Ptie 53) du Cadastre du Quartier Sud le long des rues Marchand et Lindsay et prie le Registrateur d'en faire mention à l'Index aux Immeubles et en marge dudit acte de vente par les Commissaires d'école de la Cité de Drummondville à Les Curé et Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse de St-Frédéric de Drummondville, enregistré à Drummondville sous le No. 97,717 B.103.

Le pro-maire, M. J.A. Michaud, et le greffier-adjoint, M. Jean-Guy Moreau, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un acte de renonciation du droit précité, préparé par le notaire Louis Morin et attaché à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTÉ

203/6/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville achète de Hama Inc., au prix de UN DOLLAR (\$1.00), un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQUANTE-TROIS (Ptie 53) aux Plan et Livre de Renvoi Officiels pour le Cadastre du Quartier Sud de la Cité de Drummondville; tel emplacement mesurant trente-et-un pieds et trois dixièmes (31.3') suivant un arc de cercle de vingt pieds (20.0') de rayon dans la ligne Est, dix-neuf pieds et neuf dixièmes (19.9') dans les lignes Sud-Ouest et Nord-Ouest, ayant une superficie de quatre-vingt-cinq pieds carrés (85 p.c.), mesure anglaise, et étant borné à l'Est par une autre partie du lot numéro 53, au Sud-Ouest par la rue Lindsay et au Nord-Ouest par la rue Marchand.

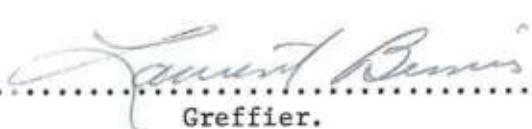
Par la présente, il est résolu que l'acquéreur soit l'absolu propriétaire de l'immeuble ci-haut décrit, avec possession immédiate, à charge par lui de:

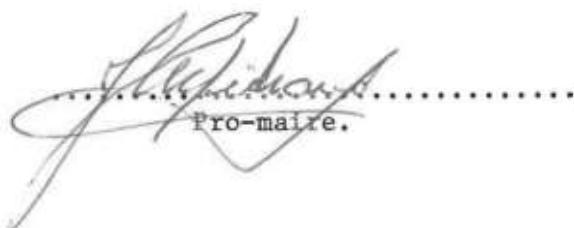
1. Payer le coût du contrat de vente, copies et frais d'enregistrement;
2. Payer à l'avenir toutes taxes municipales, scolaires et autres impositions foncières affectant ladite propriété, y compris les versements non échus pour travaux permanents, tel que trottoirs, pavage et égouts, quitte d'arrérages à ce jour;
3. Prendre la propriété ci-haut dans son état actuel, l'acquéreur déclarant l'avoir visité et en être satisfait;
4. De ne pas exiger de la venderesse de contribuer au clôturage ou au bornage du dit immeuble, et de fournir de titres et/ou de certificats de recherches;
5. Les ajustements de taxes ont été faits par les parties qui s'en déclarent satisfaites.

Le pro-maire, M. J.A. Michaud, et le greffier-adjoint, M. Jean-Guy Moreau, sont par les présentes autorisés à signer cet acte d'achat préparé par le notaire Louis Morin et à y apporter toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Pro-maire.

12 juin 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 juin 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, le conseiller J.A. Michaud.

204/6/72      Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 23 mai et 6 juin 1972. Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOpte

M. Robert Fournier, Directeur du Service de l'Evaluation au Ministère des Affaires Municipales, est invité par le pro-maire à fournir à l'assemblée des explications sur la Loi 48 et la Loi 20 qui régissent l'évaluation municipale.

Son exposé est suivi d'une période de questions concernant les implications locales de l'application de ces lois.

A la demande du conseiller Lucien Couture, le pro-maire ajourne l'assemblée et accorde une période de détente de 10 minutes avant de passer à l'ordre du jour de l'assemblée.

205/6/72

Le Conseil prend connaissance d'une soumission présentée par Allied Chemical Canada, Ltd. pour la fourniture d'alun à l'usine de traitement d'eau, laquelle se lit comme suit:

- Environ 400 à 450 tonnes d'alun liquide (base sèche) en camions-réservoirs	\$47.00 la tonne F.O.B. leur usine (taxe provinciale excluse)
---	---

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que cette soumission soit acceptée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Quelques citoyens demeurant sur les rues Ferland, Ringuet et Surprenant, demandent à la Cité de pavé le stationnement du Centre Culturel, parce qu'ils sont incommodés par la poussière qui provient de ce terrain.

Le Conseil demande au greffier d'informer ces personnes qu'une partie de ce stationnement sera pavée au cours de l'été 1972.

- M. Fernand Girard, ex-gérant de la compagnie Sylvania Electric Canada Ltd., remercie le Conseil pour la réception civique qui lui fut accordée à l'occasion de son départ de Drummondville.

206/6/72

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 15 avril 1972 au 27 mai 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$1,504,171.21.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

207/6/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 5327 à 5413 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

208/6/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le

pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec la Société d'Agriculture du Comté de Drummond, préparée par le notaire Jacques Beaudoin pour déterminer les modalités concernant l'utilisation d'une partie du lot no. 126-2 lors de l'Exposition Agricole Annuelle.

ADOpte

209/6/72 Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec la Société d'Agriculture du Comté de Drummond, préparée par le notaire Jacques Beaudoin aux fins d'accorder à la Cité une main-levée sur une servitude affectant une partie du lot no. 126-2, propriété de la Cité.

ADOpte

210/6/72 Considérant que la Société d'Agriculture du District Nicolet-Yamaska-Drummond a adopté une résolution pour demander au Ministère de la Voirie d'exécuter certains travaux de pavage sur le terrain de l'Exposition Agricole (lot 126-2);

Considérant que ce terrain est la propriété de la Cité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité demande au Ministère de la Voirie de lui accorder une subvention pour ces travaux de pavage et que la présente résolution soit annexée à la résolution de la Société d'Agriculture du District Nicolet-Yamaska-Drummond, lorsqu'elle sera présentée au Ministère précité.

ADOpte

211/6/72 Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les arpenteurs-géomètres soient autorisés à préparer un plan d'arpentage du lot no. 126-2, lequel plan sera annexé aux conventions à intervenir avec la Société d'Agriculture du District Nicolet-Yamaska-Drummond pour l'usage du terrain de l'Exposition Agricole et la concession de la main-levée à la Cité sur le résidu de ce terrain (lot no. 126-2).

ADOpte

212/6/72 Sur proposition du conseiller Jean-Paul Généreux, appuyée par le conseiller Roger Prince, il est unanimement résolu que la Cité achète de Schaefer Bros Inc. tous les droits appartenant à ce contribuable relativement à l'exercice du commerce de ce dernier sur le terrain du C.P.R. entre les rues Lindsay et Boulevard St-Joseph à Drummondville, pour le prix et somme de \$40,000.00. Schaefer Bros Inc. devra s'engager à déménager le commerce hors les limites de la Cité d'ici le 30 juin 1973, démolir ou évacuer les bâtisses qui sont sa propriété dans le même délai, assumer s'il y a lieu les frais et dédit envers le C.P.R.

La convention devant intervenir sera signée par le maire ou le pro-maire et le greffier après qu'elle aura été approuvée par le conseiller juridique de la Cité.

ADOpte

213/6/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement autorisant la Cité de Drummondville à décréter la confection de plans indiquant le site de certains immeubles dont l'usage sera réservé aux fins de prolonger la rue St-Damase à partir du Boul. St-Joseph jusqu'à la rue Lindsay.

214/6/72

Attendu que le Ministère des Affaires Sociales demande à la Cité le paiement d'une somme de \$403,942.70, représentant une dette au titre de l'Assistance Publique;

Attendu que ce ministère accepte de répartir sur une période de 15 ans le paiement de cette dette;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité paie au Ministère des Affaires Sociales, sans intérêts, la somme de \$403,942.70 de la façon ci-après décrite:

- 14 versements annuels, consécutifs de \$26,929.51
- 1 versement final de \$26,929.56;

tels versements devant être faits à partir du 31 décembre 1972 et se terminer le 31 décembre 1986.

ADOpte

215/6/72

Attendu que la Succession Dame Pierre Cournoyer offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant les lots 147-56 et 147-57 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances, et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 131, 133 et 135 de la rue St-Louis;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que la Cité de Drummondville accepte l'offre de la Succession Dame Pierre Cournoyer pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de vingt-quatre mille sept cent vingt dollars (\$24,720.00) payables comptant lors de la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 8 juin 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre versée au dossier: "Rénovation Urbaine - Acquisition d'immeubles")

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉ

216/6/72

Attendu que M. Wellie Charland offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant le lot P.147-127 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances, et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 105 et 107 de la rue Manseau;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que la Cité de Drummondville accepte l'offre de M. Wellie Charland pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de douze mille neuf cents dollars (\$12,900.00) payables comptant lors de la signature de l'acte de vente.
- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.
- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 29 mai 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre versée au dossier: "Rénovation Urbaine - Acquisition d'immeubles")

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉ

217/6/72

Attendu que B. & C. Auto Electrique Inc., 3675 Boulevard St-Joseph à Drummondville-Sud, offre à la Cité de Drummondville de libérer le local qu'elle occupe au numéro 115 de la rue St-Louis à Drummondville;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de libération pour les fins du programme de rénovation urbaine des secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et il est résolu unanimement:

Que la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, accepte l'offre de B. & C. Auto Electrique Inc. pour la libération du local commercial situé au 115 de la rue St-Louis à Drummondville.

PRIX

La présente libération est consentie pour et moyennant la somme de dix mille dollars (\$10,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de libération à intervenir entre les deux parties.

La présente libération est acceptée en conformité de l'offre signée le vingt-cinq mai 1972 par M. Guy Côté, président de la compagnie B. & C. Auto Electrique Inc., laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre versée au dossier: "Rénovation-Urbaine - Acquisitions").

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOpte

218/6/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité paie à Drummond Phono Ltée une somme de \$900.00 pour dommages subis par un refoulement d'eau survenu le 24 avril 1972 dans la cave de l'immeuble situé à 167 rue Marchand.

ADOpte

219/6/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Claude Boucher soit autorisé à signer une convention avec D.A. Campbell Amusements Ltd. pour autoriser la tenue d'un cirque du 19 au 25 juin 1972, dont les recettes seront versées au Service de la Récréation de la Cité.

ADOpte

220/6/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision du lot no. 53, Quartier Sud, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 15 mai 1972, pour le compte de la Cité de Drummondville et Hama Inc.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOpte

221/6/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie du lot 145, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 19 mai 1972, pour le compte de MM. Gilles Bastien, Roger Bourque et Marcel Savoie.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de redévision soit accepté.

ADOpte

222/6/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité paie à M. Stanley Caya la somme de \$698.85 pour dommages causés à sa propriété par un refoulement d'eau survenu le 9 février 1972.

ADOPTÉ

223/6/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité informe le Ministère de la Voirie Provinciale qu'elle ne prévoit pas exproprier en tout ou en partie les lots 128-8, 128-9, 128-10, une partie du lot 128-11 et une partie du lot 128-12.

ADOPTÉ

224/6/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que MM. Pierre Genest et Jean-Guy Moreau soient autorisés à s'inscrire à un cours d'expansion industrielle qui sera dispensé à l'Université de Waterloo, Ont., du 19 au 23 juin 1972.

ADOPTÉ

225/6/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que M. Claude Boucher, Directeur de la Récréation, soit autorisé à signer une convention avec les responsables de l'Auberge de Jeunesse qui sera opérée au Parc Poirier durant la saison estivale dans le cadre du programme "Perspective Jeunesse".

ADOPTÉ

226/6/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la convention intervenue entre la Cité et M. Jacques Hince soit renouvelée pour un (1) an, selon les mêmes termes et conditions établis en 1970, sauf que cette entente pourra être annulée par un avis de 60 jours.

ADOPTÉ

227/6/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$76,000.00 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$76,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 956. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$76,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

228/6/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$402,090.00 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$402,090.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 964. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$402,090.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

229/6/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que l'Inspecteur en Bâtiments, M. Yvon Legris, soit autorisé à émettre un permis de construction au CEGEP Bourgchemin pour un édifice qui sera érigé sur le terrain de la Commission Scolaire rue Des Ecoles.

ADOpte

230/6/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 104/3/72 adoptée le 27 mars 1972, soit modifiée en ajoutant après le paragraphe qui se lit comme suit: "La Cité de Drummondville remet à Terrasse du Boulevard Inc.:", le paragraphe suivant:

" le lot no. 168-139 (rue) et une parcelle de terrain mesurant 60 pieds dans sa ligne nord-ouest, 60.7 pieds dans sa ligne sud-est, 13.5 pieds dans sa ligne nord-est et 22.5 pieds dans sa ligne sud-ouest, étant partie du lot 168-30, ayant une superficie de 1,080 pieds carrés. "

ADOpte

231/6/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 80/3/72 soit abrogée et que le notaire Laurent Jutras soit autorisé à préparer un acte de cession de rue à la Cité par Drummond Express Inc.

ADOpte

232/6/72

Attendu que la compagnie Dominion Textile Co. Ltd. permet à la Commission Scolaire de Drummondville d'utiliser certains terrains ci-après mentionnés qui servent de cour de récréation pour les élèves de l'Ecole

Ste-Thérèse, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les lots portant les numéros 406, 407, 408 et Ptie des lots 409, 478, 479, 480, 481 et 616 soient portés au rôle non-imposable de la Cité pour la durée de cette entente et qu'un crédit soit accordé à la Dominion Textile Co. Ltd.

ADOPTÉ

233/6/72 Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le bail intervenu entre la Cité et la compagnie Nat Schwartz Inc. le 1er mai 1968, pour la location d'une partie de l'immeuble industriel acquis par la Cité de la compagnie Eagle Pencil, soit prolongé pour une période de 3 ans à partir du 1er juillet 1973 avec option de renouvellement pour 2 ans.

Ce bail sera renouvelable aux mêmes conditions que celles qui sont spécifiées au bail intervenu entre la Cité et Nat Schwartz Inc. le 1er mai 1968, sauf que:

- 1- une nouvelle clause spécifiera que les améliorations nécessitées pour l'utilisation de l'immeuble seront à la charge du locataire;
- 2- le locataire devra fournir une preuve d'assurance-responsabilité publique;
- 3- l'entretien des 5 espaces de stationnement mis à la disposition du locataire sera à ses frais;
- 4- le coût mensuel du loyer sera \$460.00.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer le renouvellement de ce bail de location avec la compagnie Nat Schwartz Inc.

ADOPTÉ

234/6/72 Considérant que la vente de l'école St-Jean-Baptiste, sise au 60 - 8e Avenue, Drummondville, est intervenue entre les Commissaires d'Ecoles pour la Municipalité de la Cité de Drummondville et la Cité de Drummondville, par acte passé devant Me. Jean-Guy Alie, notaire, le 29 mai 1972.

Considérant que ladite vente comprenait les terrains sur lesquels est construite ladite école de même que les terrains servant de cour de récréation selon la désignation cadastrale suivante:

Les lots 149-108, -109, -110, -111, -126, -127, -128 du cadastre du Canton de Grantham de même que les lots 151-68, -69, -83, -84 du même dit cadastre du Canton de Grantham.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la résolution no. 114/4/72 adoptée le 10 avril 1972 autorisant l'achat (la vente) de ladite école soit modifiée et que les lots ci-haut décrits fassent partie intégrale de ladite résolution et de l'acte de vente.

ADOPTÉ

235/6/72

Lecture est donnée du règlement No. 968 prévoyant l'achat de machinerie pour le Département des Travaux Publics et un emprunt de \$116,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement No. 968 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement au mardi, 20 juin 1972, à 8:00 heures P.M.

236/6/72

Lecture est donnée du règlement No. 969 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1972 dans le secteur annexé de Drummondville-Ouest et un emprunt de \$52,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 969 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement au mardi, 20 juin 1972, à 8:00 heures P.M.

237/6/72

Attendu que Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier, a été nommé au poste de Directeur de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, et unanimement résolu, que Son Honneur le Maire soit félicité pour cette nomination.

ADOpte

238/6/72

Attendu que M. Claude Boucher, Directeur de la Récréation, a été nommé pour siéger au Conseil Consultatif National sur la Santé et le Sport Amateur, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu, que M. Claude Boucher soit félicité pour cette nomination.

ADOpte

239/6/72

Il est proposé par le conseiller Rôger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que M. Pierre Genest, ing., soit nommé Directeur Général des Services Municipaux de la Cité.

ADOpte

240/6/72

Attendu que le comité responsable du personnel a négocié et établi les salaires des employés non syndiqués de la Cité pour les années 1972 et 1973, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Génereux, que le trésorier soit autorisé à réajuster les

salaires de ces employés selon le tableau préparé par le comité, lequel tableau prévoit une augmentation globale de \$17,470.38 pour l'année 1972 et une augmentation globale de \$12,486.00 pour l'année 1973.

ADOpte

241/6/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la résolution no. 197/5/70 soit abrogée et que les bénéfices marginaux des employés non syndiqués de la Cité pour les années 1972 et 1973, soient établis de la façon ci-après décrite, savoir:

- 1 - Vacances: Après 1 an : 2 semaines  
Après 4 ans : 3 semaines  
Après 10 ans : 4 semaines  
Après 20 ans : 4 semaines + 1 semaine de salaire  
Après 30 ans : 4 semaines + 2 semaines de salaire
- 2 - Congés sociaux: selon la convention collective des employés municipaux.
- 3 - Congés de maladie: selon la convention collective des employés municipaux.  
Rachat des jours accumulés au 31 mai 1972 sur une période de 5 ans.
- 4 - Jours fériés: selon la convention collective des employés municipaux.
- 5 - Fonds de pension: selon la convention collective des employés municipaux.
- 6 - Allocation de voyage: \$0.15 du mille pour voyage à l'extérieur du territoire de la Cité.
- 7 - Cotisations pour associations professionnelles:  
Il sera loisible au Conseil d'accepter de payer les cotisations des chefs de services pour leur appartenance aux associations professionnelles; chaque cas sera étudié par le Conseil sur demande du chef de service.
- 8 - Cours de recyclage: le Conseil accepte le principe de participer au coût des cours de recyclage sur demande d'un chef de service, mais se réserve le droit d'étudier chaque demande et pourra l'accepter ou la refuser.
- 9 - Congédiement: Si la Cité désire remercier un responsable de ses services, ce congédiement sera précédé d'un avis d'un mois; si un chef de service de la Cité désire quitter son emploi, il devra donner un avis d'un mois avant la date de son départ.

ADOpte

242/6/72

Le conseiller J.A. Michaud ayant terminé son terme de pro-maire, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Laval Allard soit nommé pro-maire pour un terme de 4 mois.

ADOpte

243/6/72

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement modifiant les marges de recul de certains lots de coin.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., félicite le Conseil pour avoir nommé M. Pierre Genest, ing., Directeur Général des Services Municipaux.

244/6/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier et unanimement résolu que le conseiller J.A. Michaud soit remercié et félicité pour la disponibilité dont il a fait preuve au cours de son terme de pro-maire.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....Lement.....Benni.....  
Greffier. ....Michaud.....  
Pro-maire.

20 juin 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 20 juin 1972, à 8:00 heures P.M.; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1<sup>o</sup> Procéder à la lecture publique du règlement no. 968 prévoyant l'achat de machinerie pour le Département des Travaux Publics et un emprunt de \$116,000.00 à cette fin.
- 2<sup>o</sup> Résolution pour demander l'autorisation d'emprunter temporairement une somme de \$105,800.00 prévue au règlement No. 968.

- 3<sup>o</sup> Procéder à la lecture publique du règlement No. 969 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1972 dans le secteur annexé de Dr'Ville-Ouest et un emprunt de \$52,000.00 à cette fin.
- 4<sup>o</sup> Résolution pour demander l'autorisation d'emprunter temporairement une somme de \$46,600.00 prévue au règlement No. 969.
- 5<sup>o</sup> Lecture du règlement No. 970 - homologation des immeubles nécessaires au prolongement de la rue St-Damase, entre le Bl. St-Joseph et la rue Lindsay.
- 6<sup>o</sup> Résolution à adopter - demande à la Société d'Habitation de procéder par soumissions traditionnelles pour la construction de 30 unités de logement par l'O.M.H. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Alphonse Paradis, et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. Laval Allard.

245/6/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 968 prévoyant l'achat de machinerie pour le Département des Travaux Publics et un emprunt de \$116,000.00 à cette fin.

246/6/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$105,800.00 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$105,800.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 968. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$105,800.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

247/6/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 969 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1972 dans le secteur annexé de Drummondville-Ouest et un emprunt de \$52,000.00 à cette fin.

248/6/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$46,600.00 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$46,600.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 969. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$46,600.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

249/6/72

Lecture est donnée du règlement No. 970 autorisant la Cité de Drummondville à décréter la confection de plans indiquant le site de certains immeubles dont l'usage sera réservé aux fins d'aménager la rue St-Damase à partir du Boulevard St-Joseph jusqu'à la rue Des Forges.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 970 soit adopté.

ADOpte

250/6/72

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. devra construire trente (30) logements municipaux sur l'îlot Manseau/St-Louis;

ATTENDU QUE ces logements serviront à reloger des familles déplacées par la mise en oeuvre de la deuxième phase du programme de rénovation urbaine de la Cité;

ATTENDU QUE lors du premier projet de construction de 84 logements par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc., on a utilisé la formule de propositions fournie par la Société d'Habitation du Québec et que cette procédure a eu pour effet:

- de laisser indifférents les entrepreneurs locaux capables de réaliser ce projet;
- de n'intéresser qu'un seul soumissionnaire de l'extérieur;

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. croit qu'une demande de soumission traditionnelle avec plans et devis préparés par un architecte local, intéresserait plusieurs entrepreneurs locaux;

ATTENDU QUE ces entrepreneurs locaux favoriseraient de toute évidence notre main d'oeuvre locale et nos marchands locaux;

ATTENDU QUE cette formule permettrait de préparer des plans et devis acceptables par la Cité et la Société d'Habitation;

ATTENDU QUE cette formule serait plus rapide et plus satisfaisante pour les contribuables de la Cité;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER ALPHONSE PARADIS,

QUE demande soit faite au président de la Société d'Habitation du Québec, M. Jacques Bernier, d'autoriser l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. à faire préparer des plans et devis, selon la formule traditionnelle, pour la construction de 30 logements destinés à reloger les familles déplacées par la réalisation de la deuxième phase du programme de rénovation urbaine de la Cité.

Il est également résolu que la résolution adoptée par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc. le 14 juin 1972 soit jointe à la présente résolution et soumise en même temps au président de la Société d'Habitation du Québec.

ADOpte

245A/6/72

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 968, le pro-maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

247A/6/72

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 969, le pro-maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

*Lamont Bernier* *Paul Allard*  
Greffier. Pro-maire.

27 juin 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 juin 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

251/6/72

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 12 et 20 juin 1972. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOpte

L'Association des Pompistes, par la voix de son président, M. Jacques Laplante, demande au Conseil quelles sont les raisons qui peuvent justifier l'augmentation de la valeur locative des postes d'essence inscrits au rôle d'évaluation pour l'année 1972.

Son Honneur le Maire et le conseiller Roger Prince expliquent aux intéressés que le Conseil doit attendre au 15 août 1972 avant qu'il siège comme Bureau de Revision. A ce moment, les évaluateurs de la Cité seront présents et répondront à cette question. Le Conseil après avoir entendu les évaluateurs, pourra modifier les valeurs locatives s'il juge qu'il y a lieu de le faire.

Une invitation est faite à tous les intéressés de se plaindre par écrit puisque seulement les plaintes écrites seront étudiées comme le veut la Loi.

M. Lionel Emard, président de la Ligue des Locataires, demande pourquoi la Cité a réduit à 30 le nombre des logements qui seront construits par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville Inc., alors que les besoins réels sont établis à 40 par l'enquête récente qui a été faite.

Son Honneur le Maire exprime l'opinion que lors de la construction d'un premier groupe de logements, l'enquête avait démontré qu'il y avait lieu de prévoir 82 logements et qu'effectivement 50 logements auraient été suffisants pour satisfaire les obligations de la Cité. De toute façon, le moment venu la Cité prendra les dispositions nécessaires pour reloger convenablement toutes les familles qui seront déplacées par la réalisation de la deuxième phase du programme de rénovation urbaine.

Des résidents du Domaine du Boulevard aimeraient connaître les raisons qui retardent l'aménagement d'un terrain de jeux dans ce secteur qui compte au moins 300 enfants.

Après quelques minutes de discussion, le Conseil demande au Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, de faire un estimé du coût d'aménagement d'un terrain qui pourrait être utilisé en attendant que ce secteur soit totalement développé et que le parc prévu au Plan Directeur soit créé.

CORRESPONDANCE:

- Le Ministère des Terres et Forêts accuse réception d'une lettre de la Cité qui demandait une assistance financière pour compléter le plan géodésique et refaire le plan de cadastre de tout le territoire de la Cité.
  - L'Association des Directeurs de Loisirs Municipaux du Québec remercie Son Honneur le Maire et les membres du Conseil pour leur participation à son récent congrès.
  - Le Club AMCESSE remercie le conseiller Lindor Letendre pour sa participation à la marche du 17 juin dernier.
  - M. Gaston Lamothe, gérant de Texon Inc., informe le Conseil que son entreprise complétera prochainement son programme destiné à mettre fin aux retombées de polluants qui affectent son entourage.

Son Honneur le Maire suggère qu'une lettre de félicitations soit adressée aux administrateurs de Texon Inc. pour leur civisme et leur collaboration.

- Le constable Jacques Hyland et le Lieutenant Gratien Raïche remercient le Conseil pour avoir eu l'avantage de suivre un cours de "Techniques et Patrouille" à l'Institut de Police de Nicolet.

Le Conseil prend connaissance de soumissions présentées pour l'éclairage des rues: Paillé, Biron, Marier, Janelle, Lalancette, Fortin, Bibeau et Dumaine, lesquelles soumissions se détaillent comme suit:

CHAGNON LTEE	\$28,469.00
GRENIER ELECTRIQUE ENRG.	\$32,460.80
PAUL SAVARD ENT. ELC. INC.	\$27,800.00
PIERRE BROSSARD LTEE	\$27,800.00

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Paul Savard Ent. Elec. Inc. soit acceptée et que le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, ing., soit par la présente autorisé à signer une convention avec cet entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

## ADOOPTE

253/6/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les mutations de propriétés portant les numéros 5414 à 5454 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

254/6/72

Attendu que le Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre (Service d'Inspection du Travail) exige que la Cité de Drummondville lui fournisse l'assurance que les règlements qui régissent la sécurité dans les édifices publics seront intégralement observés, principalement en ce qui a trait au verrouillage des issues, avant de renouveler le certificat de conformité au Centre Civique;

Attendu qu'une visite a été effectuée au Centre Civique par les représentants du Service d'Inspection du Travail accompagnés du gérant du Centre Civique et des représentants du Conseil de la Cité;

Attendu que les directives des inspecteurs du Service d'Inspection du Travail seront observées rigoureusement;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que la Cité fournisse au Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre (Service d'Inspection du Travail) l'assurance que les règlements qui régissent la sécurité seront à l'avenir appliqués intégralement et que le ministère soit prié d'émettre un certificat de conformité pour l'opération du Centre Civique de la Cité.

ADOpte

255/6/72

La Ligue des Locataires produit au Conseil une requête signée par 20 personnes pour demander que la Cité fasse les démarches nécessaires afin que le Bill 46 puisse être appliqué à Drummondville, savoir: "Que la Régie des Loyers couvre les logements construits jusqu'en 1972".

Après quelques minutes de discussion entre le Conseil et quelques représentants de la Ligue des Locataires, il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville conserve le statu quo.

ADOpte

256/6/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'article 1 du règlement No. 964 de la Cité soit modifié en ajoutant les mots suivants:

"Conformément:

- au devis pour pavage, préparé en date de mai 1972 par l'Ingénieur de la Cité;
- aux plans E-1/5, E-2/5, E-3/5, E-4/5, E-5/5, du projet 1197 en date de mai 1972, préparés par les Ingénieurs-Conseils Hamel, Malouin, Ruel & Ass.;
- aux plans type de construction, CON. 213, CON. 214, CON. 215, CON. 216, CON. 217, Eg. et Aq. 239, préparés par l'Ingénieur de la Cité;

lesquels devis et plans sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

257/6/72

Attendu que le Service de Protection de la Cité de Drummondville est dans l'impossibilité de donner les soins adéquats aux malades mentaux qui lui sont confiés pour des périodes indéterminées;

Attendu que les malades mentaux doivent être conduits à Arthabaska et que la clinique psychiatrique de cet endroit n'est pas en mesure de garder adéquatement ces personnes;

Attendu que la Cité de Drummondville doit assurer le transport de ces malades et très souvent en assumer les frais;

Attendu que ces malades sont le plus souvent retournés à leurs familles sans avoir reçu les soins indispensables à cause de leur état;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que demande soit faite aux administrateurs de l'Hôpital Ste-Croix et au Ministre des Affaires Sociales de doter l'Hôpital Ste-Croix d'un centre psychiatrique et d'un personnel qualifié qui pourrait fournir aux malades mentaux les services humanitaires requis pour leurs besoins.

ADOPTE

258/6/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'évaluateur de la Cité soit autorisé à inscrire au rôle d'évaluation 1972 les corrections de valeurs locatives et foncières apparaissant à l'annexe "A" du présent procès-verbal et que le trésorier de la Cité soit autorisé à corriger les comptes de taxes en conséquence. *X/3*

ADOPTE

259/6/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'évaluateur de la Cité soit autorisé à inscrire au rôle d'évaluation 1972 les valeurs non-imposables apparaissant à l'annexe "B" du présent procès-verbal et que le trésorier de la Cité soit autorisé à annuler les comptes de taxes pour ces immeubles.

ADOPTE

260/6/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'évaluateur de la Cité soit autorisé à inscrire au rôle d'évaluation 1972 les corrections de valeurs locatives apparaissant à l'annexe "C" du présent procès-verbal et que le trésorier de la Cité soit autorisé à corriger les comptes de taxes en conséquence.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Association des Vendeurs au Marché Public qui sollicite:

- a) l'agrandissement des portes centrales de l'édifice;
- b) l'autorisation aux vendeurs qui le désirent de faire installer des appareils téléphoniques.

Le conseiller Laval Allard, président du marché public, exprime l'opinion que les portes centrales peuvent être ouvertes de façon à faciliter l'accès aux vendeurs et qu'il prendra lui-même les mesures pour que la situation soit améliorée. Quant à l'installation d'appareils téléphoniques, cette question ayant été débattue à la table du Conseil, le président du marché est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier la politique du Conseil à ce sujet.

261/6/72

Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. sollicitent un permis pour organiser le Bal du Chien-Chaud le 6 juillet 1972.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce permis soit accordé et que le Directeur de Police soit autorisé à organiser un service adéquat de sécurité durant la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

L'Association Provinciale des Locataires des Logements du Québec réclame et exige que la Cité de Drummondville utilise désormais l'appellation "Logements Municipaux du Québec" au lieu de l'appellation "Logements à Loyer Modique" qui dans le contexte actuel a pris un sens péjoratif.

Le conseiller Roger Marier croit que l'appellation "Logements Municipaux du Québec" est déjà couramment utilisée et que cette coutume sera bientôt une chose acquise.

262/6/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'évaluation de la Cité soit autorisé à inscrire au rôle d'évaluation les propriétés suivantes et que le trésorier soit autorisé à émettre des comptes de taxes depuis la date d'occupation indiquée dans la présente pour chacune de ces propriétés:

1 - Rôle 4614	DESILETS, Gérard 515, rue Cockburn	(2 logements occupés depuis septembre 1970)
	Valeur estimée au rôle 5006	\$13,600.
	Valeur locative du propriétaire	\$660.
	Valeur locative du locataire	\$960.
2 - Rôle 5284	DIONNE, Blondin 825, rue Chassé	(1 logement depuis octobre 1970)
	Valeur estimée au rôle 3296	\$15,275.
	Valeur locative	\$840.

3 - Rôle 7855 LECLERC, Laval (1 logement depuis 4 septembre 1970)  
 37, rue Milette  
 Valeur estimée au rôle 7854 \$9,825.  
 Valeur locative \$660.

ADOPTÉ

263/6/72 Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 145, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 13 juin 1972, pour le compte de M. Nicolas Leblond.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTÉ

264/6/72 Lecture est donnée du règlement No. 971 modifiant les marges de recul de certains lots de coin.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 971 soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 10 juillet 1972 à 8:00 P.M.

265/6/72 Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement décrétant certaines rues à sens unique dans le secteur du bas de la ville.

266/6/72 Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité renonce aux présomptions permises par l'article 1629 du Code Civil en faveur de Drummex Inc. qui occupe un local industriel dans l'édifice Eagle Pencil, rue St-Edouard.

ADOPTÉ

267/6/72 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité paye à l'Hydro-Québec la somme de \$1,170.00 (plus la taxe provinciale de 8% sur le matériel) pour l'achat de l'équipement de l'éclairage qui est en usage actuellement dans les stationnements ou places publiques aux endroits spécifiés dans une annexe à la convention que le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisée à signer avec l'Hydro-Québec pour les fins ci-haut décrites.

ADOPTÉ

268/6/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec M. Gilles Ouellet pour l'utilisation d'une partie de la rue Holmes décrite dans la convention à intervenir.

ADOpte

L'ordre du jour étant épuisé, la discussion s'engage sur les sujets suivants:

- La relocalisation possible des Clubs d'Age d'Or;
- La taxe de la valeur locative;
- La fluoruration de l'eau;
- Le phénomène annuel de l'eau brouillée lorsque la consommation est accrue.

M. Auguste Lavertu insiste pour que le greffier note son opposition à toute mesure éventuelle qui pourrait être prise par les autorités municipales et qui aurait pour effet de diminuer la liberté sacrée des citoyens.

Après avoir exprimé son inquiétude sur les implications du règlement No. 971, il souhaite que le Conseil résiste au projet de la Loi 31 qui prévoit l'obligation pour les municipalités de procéder à la fluoruration de l'eau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
Lamont Bégin  
Greffier.

.....  
J.B.  
Maire.

10 juillet 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 juillet 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

269 / 7 / 72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 1972. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

## ADOOPTE

270 / 7 / 72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 971 modifiant la marge de recul de certains lots de coin - Amende le règlement No. 801.

### Période de questions

Des responsables du Club Athlétique demandent au Conseil l'autorisation d'installer une vanne de camion sur la piste du quartier St-Jean-Baptiste.

Pour des raisons d'esthétique et de respect du règlement de zonage, le Conseil hésite à accorder pareille autorisation. M. Claude Boucher, Directeur de la Récréation, est mandaté par le Conseil pour trouver une solution plus acceptable.

Entre-temps, le conseiller Lucien Couture demandera à la Commission Scolaire l'autorisation d'installer un bâtiment temporaire sur ce terrain, afin d'accueillir les usagers de la piste athlétique.

Des résidents du Domaine du Boulevard demandent où sont rendus les préparatifs pour l'aménagement d'un terrain de jeux dans leur secteur.

Attendu que les estimés préparés par le Directeur des Travaux Publics démontrent que l'aménagement de ce terrain de jeux coûtera environ \$2,400.00;

Attendu que ce terrain de jeux sera aménagé sur des propriétés appartenant à des citoyens du secteur;

Le Conseil demandera aux propriétaires concernés de consentir à la Cité, par écrit, l'utilisation de leurs propriétés pour une période d'au moins 3 ans avant de réaliser les travaux d'aménagement.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., demande à Son Honneur le Maire si une convention est intervenue entre la Cité et Me. Léo Bourgeois pour la vente du lot P.19. Une réponse affirmative lui est fournie.

C O R R E S P O N D A N C E:

- M. Michel Plante, ex-joueur des Rangers Junior "A", remercie le Conseil pour la fête dont il a été l'objet le 15 avril dernier, lorsqu'il est devenu membre du "Club des Centenaires des Rangers Junior "A".
  - Les Loisirs St-Pierre sollicitent l'autorisation de tenir un Bal de l'Epi le 24 août prochain.
- Le Conseil est heureux de permettre la tenue de cet événement et le Service de Protection sera chargé d'assurer le service d'ordre.
- M. Pierre Genest, organisateur des Fêtes de la St-Jean, remercie le Conseil, le Service de Protection et le Service de la Récréation, pour leur collaboration au succès des festivités qui ont eu lieu récemment.

271/7/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour le gravelage des rues Cormier et Marier, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

	<u>Pierre concassée</u>	<u>0-3 pouces</u>	<u>0-1 pouce</u>
FELICIEN ST-PIERRE		\$1.45/tonne	\$1.55/tonne
MARIER & FILS LTEE		\$3.75/tonne	\$2.95/tonne
CONSTRUCTION ET PAVAGE MODERNE LTEE		\$1.70/tonne	\$1.85/tonne
TRANSPORT DRUMMOND INC.		\$2.30/tonne	\$2.70/tonne

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la soumission présentée par Félicien St-Pierre soit acceptée et que le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, soit autorisé à signer une convention avec le soumissionnaire.

ADOPTÉ

272/7/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 5455 à 5476 inclusivement soit acceptées.

ADOPTÉ

273/7/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la fiche d'évaluation No. 4567 soit corrigée pour radier le montant d'évaluation d'une bâtie démolie le 15 mai 1972.

ADOPTÉ

274/7/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer un acte de cession de rue (Pties du lot 167) à la Cité par M. Félicien St-Pierre.

ADOpte

275/7/72

Sur proposition du conseiller Alphonse Paradis, appuyée par le conseiller Roger Prince, il est unanimement résolu qu'en exécution du programme de rénovation urbaine du secteur St-Joseph, approuvé suivant la Loi le 25 mars 1970, une indemnité au montant de \$23,600.00 soit offerte (si ce n'est déjà fait), à la Succession de Dame Lucia Cloutier Sylvestre pour la propriété décrite comme suit: Immeuble sis aux numéros 11, 13 et 15 de la rue St-Damase à Drummondville, sur les lots nos 150-P.37 et P.38 du Canton de Grantham; et qu'à défaut d'acceptation de cet avis, des procédures en expropriation soient par les présentes autorisées.

ADOpte

276/7/72

Sur proposition du conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Jean-Paul Généreux, il est unanimement résolu qu'en exécution du programme de rénovation urbaine du secteur St-Joseph, approuvé suivant la Loi le 25 mars 1970, une indemnité au montant de \$21,900.00 soit offerte (si ce n'est déjà fait) à M. Gérard Connely pour les propriétés décrites comme suit: Immeubles sis aux numéros 45, 47, 53, 55, 57 et 59 St-Damase à Drummondville, sur le lot 150-74 du Canton de Grantham; et qu'à défaut d'acceptation de cet avis, des procédures en expropriation soient par les présentes autorisées.

ADOpte

277/7/72

ATTENDU QUE l'assignation de policiers ou d'officiers municipaux en Cour, occasionne des frais considérables aux municipalités concernées;

ATTENDU QUE ces frais sont d'autant plus élevés qu'il arrive très souvent que les policiers ou officiers ne sont pas en devoir, et que les municipalités doivent les payer temps double;

ATTENDU QUE ces frais sont tellement élevés qu'ils ne sauraient être mis à la charge des plaideurs sans augmenter considérablement le coût de la Justice;

ATTENDU QU'une telle façon de procéder serait d'ailleurs contraire à la politique actuelle du Ministère de la Justice qui tend à réduire certains frais judiciaires;

ATTENDU QUE le plus souvent, les policiers ou officiers municipaux ne vont en Cour que pour lire ou produire leur rapport;

ATTENDU QUE ces rapports sont faits par lesdits policiers ou officiers municipaux le plus objectivement possible, en conformité avec leur serment d'office;

ATTENDU QUE l'article 294-A du Code de Procédures Civiles permet au Tribunal d'accepter la production d'un rapport médical pour tenir lieu de témoignage du médecin qui l'a signé;

ATTENDU QU'il serait opportun qu'une disposition similaire soit incorporée au Code de Procédures Civiles pour permettre la production des rapports rédigés par les policiers ou officiers municipaux, sans qu'ils soient nécessairement présents;

ATTENDU QUE l'adoption d'une telle disposition par le Législateur servirait les fins de la Justice;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS:

1<sup>o</sup> QUE, pour les raisons mentionnées dans le préambule de la présente résolution, qui en fait partie intégrante, la Cité de Drummondville demande aux autorités compétentes du gouvernement provincial, de bien vouloir amender le Code de Procédures Civiles, de manière à permettre le dépôt devant une Cour de Justice, à titre de témoignage, du rapport rédigé par le policier ou un officier municipal, pour valoir comme s'il était lui-même entendu;

2<sup>o</sup> QUE copie de la présente résolution soit transmise au Premier Ministre de la Province, M. Robert Bourassa, au Ministre de la Justice, Me. Jérôme Choquette, au Député du Comté de Drummond, Me. Bernard Pinard, ainsi qu'à l'Union des Municipalités du Québec, en vue de demander leur appui à la présente résolution.

ADOpte

278/7/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité achète de M. L. Morin de l'équipement de bureau, des outils et différents articles utilisés à l'aéroport municipal pour la somme de \$1,200.00. Le matériel vendu à la Cité est plus amplement décrit sur une liste versée au dossier: "Aéroport Municipal" et datée du 5 juillet 1972.

ADOpte

279/7/72

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Comité des Loisirs Ste-Thérèse Inc. qui sollicite que des feux de circulation soient installés à l'angle de la rue Celanese et du Boul. Mercure, afin d'assurer la sécurité des usagers du Parc Ste-Thérèse.

Plusieurs résidents du secteur Ste-Thérèse prennent la parole pour justifier l'urgence d'un aménagement sécuritaire à cet endroit particulièrement dangereux.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité procède rapidement à l'installation de feux de circulation adéquats à l'angle de la rue Celanese et du Boul. Mercure, et qu'en attendant l'exécution de ces travaux, des arrêts amovibles soient installés sans délai.

ADOpte

280/7/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que l'évaluateur de la Cité soit autorisé à inscrire au rôle d'évaluation 1972 les corrections de valeur locative apparaissant à l'annexe "A" du présent procès-verbal et que le trésorier de la Cité soit autorisé à corriger les comptes de taxes en conséquence.

ADOpte

281/7/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le commissaire industriel, M. Jean-Guy Moreau, soit autorisé à réaliser un montage audio-visuel destiné à mettre en valeur les avantages qu'offre la Cité. Ce montage sera présenté à Québec en novembre 1972, lors du Symposium organisé par l'Association des Commissaires Industriels du Québec.

ADOpte

282/7/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité paie à M. Benoit Deladurantaye la somme de \$300.00 pour dommages causés à sa propriété lors d'un refoulement d'eau survenu le 16 janvier 1972. Ce montant s'ajoute à la somme de \$1,219.88 déjà versée à M. Benoit Deladurantaye et constitue un règlement final.

ADOpte

283/7/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que MM. Pierre Genest et Laurent Bernier soient autorisés à assister au congrès annuel de la Corporation des Secrétaire Municipaux qui se tiendra à Sherbrooke les 16, 17 et 18 août prochain.

ADOpte

270A/7/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 971, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

L'ordre du jour étant écoulé, le Conseil dialogue avec l'assemblée sur les sujets suivants:

- les taxes de services;
- les services psychiatriques;
- le ramonage des cheminées.

284/7/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. R.O. Blanchard, ex-préfet du Comté de Drummond, décédé récemment.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

*Jean-Paul Bernier* .....  
Greffier. *Philippe Bernier* .....  
Maire.

24 juillet 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 juillet 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

**SONT PRESENTS:** MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

285/7/72

Les membres du Conseil ayant eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 1972, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. qui demande qu'un viaduc soit construit sous la ligne du Canadien National à la hauteur de la 8e Avenue.

Le Conseil se dit bien conscient qu'un viaduc serait très utile à la population, mais que la Cité n'a pas actuellement les disponibilités monétaires pour exécuter ces travaux.

- Quelques résidents de la rue St-Frédéric se plaignent du mauvais entretien des terrains qui longent le chemin de fer du Canadien National.

La Cité demandera aux autorités du C.N. d'effectuer, sans délai, le nettoyage des bordures de sa voie ferrée.
  - L'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec remercie la Cité pour l'accueil qui lui fut réservé lors de sa réunion tenue à l'Hôtel de Ville le 16 juin dernier.
  - Le Premier Ministre du Québec, l'Honorable Robert Bourassa, accuse réception d'une résolution du Conseil à l'effet de demander que certaines modifications soient apportées au Code de Procédure Civile, de façon à permettre le dépôt devant une Cour de Justice, à titre de témoignage, des rapports rédigés par un policier ou un officier municipal pour valoir comme s'il était lui-même entendu.
  - L'Institut National Canadien pour les Aveugles demande un octroi couvrant le paiement de sa taxe de services pour l'année 1972.

Le Conseil étudiera cette demande et prendra une décision lors d'une réunion ultérieure.

Le Conseil prend connaissance de soumissions pour la fourniture de 2 camions d'une capacité de 27,500 lbs, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

FORTIER AUTOMOBILE LTEE:	sans échange	\$15,120.00 (taxe prov. incluse)
LEMOYNE & FRERE AUTOMOBILE LTEE:	avec échange	\$17,280.00 (taxe prov. incluse)

Le Directeur des Travaux Publics est chargé d'étudier ces soumissions et un choix sera fait lors de la séance du 14 août 1972.

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement d'emprunt pour le financement des travaux du programme de rénovation urbaine - emprunt de \$337,800.00:

- a) relocalisation des équipements Celanese et prolongement du Bl. Celanese;
  - b) stationnement Hériot;
  - c) stationnement St-Louis/Manseau et prolongement de la rue St-Louis;
  - d) travaux publics, secteur St-Joseph.

Schaefer Bros. Inc. demande une exemption de taxe de services pour un immeuble incendié le 22 mai 1972.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Schaefer Bros. Inc. paie au prorata pour les 5 premiers mois de l'année et qu'une exemption lui soit accordée pour les mois subséquents puisque les lieux seront libérés conformément à une entente intervenue avec la Cité.

ADOpte

288/7/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan de bornage du lot 126-1, propriété de la Cité.

ADOpte

289/7/72

Sur proposition du conseiller Roger Marier, appuyée par le conseiller Roger Prince, il est unanimement résolu qu'en exécution du programme de rénovation urbaine du secteur St-Joseph, approuvé suivant la Loi le 25 mars 1970, une indemnité au montant de \$16,300.00 soit offerte (si ce n'est déjà fait) à M. Gustave Sylvestre pour sa propriété décrite comme suit: Immeuble sis aux numéros 7 et 9 de la rue St-Damase à Drummondville, sur les lots P.150-4, P.150-37 et P.150-38 ainsi que P.150 N.S. du Cadastre du Canton de Grantham; et qu'à défaut d'acceptation de cette offre, des procédures en expropriation soient par les présentes autorisées.

ADOpte

290/7/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité assume les frais d'un cocktail qui sera offert aux directeurs et invités d'honneur du congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc., qui se tiendra à Drummondville le 5 octobre 1972.

ADOpte

291/7/72

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage d'une partie du secteur 09-04.

292/7/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Denis Luneau, coordonnateur du programme de rénovation urbaine de la Cité, soit autorisé à mettre en vente, par soumissions publiques, une propriété portant les numéros civiques 269 et 271 St-Norbert.

ADOpte

293/7/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité accepte de défrayer le coût d'impression de 15,000 pamphlets touristiques pour les besoins de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et de la Cité. Une somme de \$1,272.43 sera affectée à cette fin.

ADOpte

294/7/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention avec le Club de Hockey "Les Rangers Junior "A" de Drummondville Inc." pour les saisons 1972-1973 et 1973-1974.

ADOpte

295/7/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville vende à M. Germain Lépine un terrain faisant partie du lot numéro cent soixante-cinq (P.165), Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest par d'autres parties du lot numéro 165 et vers le Sud-Est par une partie du lot numéro 165 (rue projetée).

MESURES:

Mesurant cent cinquante pieds (150.0') dans les lignes Nord-Ouest et Sud-Est et quatre cents pieds (400.0') dans les lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie cinquante-neuf mille neuf cent soixante pieds carrés (59,960 pi<sup>2</sup>). Mesure anglaise.

La ligne Sud-Ouest dudit emplacement est parallèle et située à deux cent cinquante pieds (250.0') au Nord-Est de la ligne Nord-Est du lot numéro 165-116; le tout tel qu'indiqué au plan annexé à la description technique no. 2625.

Cette vente est faite pour le prix de .10¢ du pied carré, soit cinq mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars (\$5,996.00) payable à la signature de l'acte de vente.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales. (Projet de contrat versé au dossier intitulé: "Gérmain Lépine").

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte

296/7/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan d'arpentage et une description technique d'un terrain faisant partie du lot 165 N.S., qui sera vendu à M. Germain Lépine.

ADOpte

297/7/72

Le Conseil prend connaissance d'une proposition de Roger Leblanc (Hélicoptère-Aviation) Ltée qui offre de louer un terrain à l'aéroport municipal pour la somme de \$0.02 du pied carré l'an, et s'engage à ériger à cet endroit un hangar de 120 pieds par 40 pieds (120' x 40') à condition que la Cité accorde à cette entreprise un bail de 20 ans renouvelable par le moyen de deux options consécutives de 10 ans.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accepte les conditions de Roger Leblanc (Hélicoptère-Aviation) Ltée et qu'un bail lui soit consenti dès que les officiers du Ministère Fédéral des Transports auront donné leur approbation.

ADOpte

298/7/72

Attendu que l'adoption d'un projet de décret, en instance d'adoption et publié dans la Gazette Officielle du 8 juillet 1972, pourrait perturber et compromettre les opérations de certaines industries et métiers reliés à l'imprimerie dans notre région, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité prie le Premier Ministre du Québec, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre du Travail, le député du Comté de Drummond et l'Assemblée Nationale de considérer sérieusement les implications de l'application de ce décret dans notre région et de considérer aussi, tout en protégeant les travailleurs de ces industries, les effets néfastes qu'pourrait avoir l'adoption radicale et instantanée d'un décret qui placerait les industries dans une position défavorable à l'égard de la concurrence extérieure.

ADOpte

299/7/72

Attendu que par une nouvelle loi, le Ministère de l'Industrie et du Commerce offre de défrayer 50% des frais de promotion industrielle opérée sur une base régionale;

Attendu que la Cité de Drummondville, par son commissaire industriel, a jusqu'à ce jour assuré par ses propres moyens sa promotion industrielle et que cette même promotion a souvent débordé les cadres de son territoire;

Attendu que par une résolution (429/10/71) adoptée le 12 octobre 1971, la Cité a déjà demandé l'aide du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour instaurer un mode de promotion industrielle sur une base régionale;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité de Drummondville demande aux autorités compétentes du Ministère de l'Industrie et du Commerce de subventionner à 50% le Commissariat Industriel de Drummondville et que les démarches nécessaires pour obtenir les subventions disponibles lui soient facilitées, afin que notre région profite, sans délai, des avantages que procure cette nouvelle loi.

ADOpte

300/7/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Yvan Morin, responsable de l'informatique à l'Hôtel de Ville, pour avoir obtenu un certificat qui lui confie le titre de Comptable en Administration Industrielle.

ADOpte

301/7/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu par les membres du Conseil présents, que des condoléances soient offertes à M. Roger Prince à l'occasion du décès de son frère, M. Paul Prince.

ADOpte

Le conseiller Roger Prince remercie ses collègues pour le témoignage d'amitié qu'il a reçu à l'occasion de ce deuil.

302/7/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à Me. André Biron, juge municipal, pour avoir récemment été nommé Conseiller de la Reine.

ADOpte

303/7/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 19 et 20 (rue) du cadastre officiel du Quartier Ouest de la Ville de Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 10 juillet 1972, pour le compte de la Cité de Drummondville.

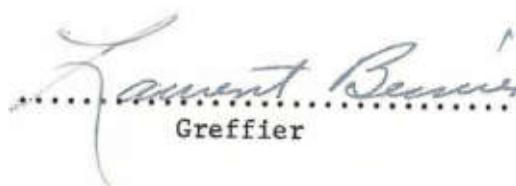
Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de subdivision soit accepté et que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'accepter le prolongement de rue, à 46 pieds de largeur, prévu à ce plan.

ADOpte

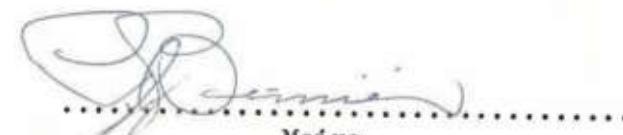
304/7/72

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement modifiant les normes d'aménagement des secteurs 03-01, 03-22 et 03-23 du règlement No. 801.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Laurent Bernier  
Greffier



P. Bernier  
Maire

14 août 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 août 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Etant délégué par le Conseil pour assister à une réunion du Conseil Régional de la Santé, le conseiller Lucien Couture ne peut être présent à cette séance.

305/8/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 juillet 1972.

M. Roger Marier fait observer que, selon lui, le deuxième paragraphe de l'item correspondance de ce procès-verbal devrait être plus explicite et spécifier que: le Conseil, considérant que la construction d'un viaduc serait souhaitable à la hauteur de la rue Ringuet, a placé ce projet sur la liste des priorités à être réalisées dès que possible.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté avec la correction suggérée par le conseiller Roger Marier.

ADOpte

#### Période de questions accordée à l'assemblée

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., demande aux membres du Conseil si les argents qui devaient être dépensés pour le financement du pont de la rue St-Georges ne pourraient pas être affectés à la construction d'un viaduc à la hauteur de la rue Ringuet.

D'autre part, M. Poisson se demande si un certain montant des \$700,000.00 qui devaient être affectés au paiement du pont, pourrait être employé pour remédier au refoulement d'eau qui survient fréquemment dans le secteur adjacent au Boulevard Lemire.

Au nom de la Ligue des Propriétaires, il affirme que l'organisme dont il est le président, ne demanderait pas de référendum si le Conseil adoptait des règlements pour réaliser les travaux ci-haut décrits.

Le Conseil prend bonne note de ces suggestions pour considération.

Son Honneur le Maire présente à l'assemblée M. Robert Fournier, Directeur par intérim du Service de l'Evaluation au Ministère des Affaires Municipales.

M. Fournier prend la parole pour donner l'opinion du Contentieux du Gouvernement du Québec concernant l'application de l'article 119 du Bill 48, nonobstant le règlement No. 489 de la Cité.

Dû au fait que la Cité a reçu au cours de la même journée un avis de demande de cassation du rôle d'évaluation par la Cour, le fonctionnaire se limite à donner succinctement les conclusions du Contentieux en évitant de commenter les motifs qui ont inspiré les auteurs de la Loi 48 au moment de sa rédaction.

Cependant, il accepte de répondre à quelques questions qui lui sont posées par le président de la Ligue des Propriétaires et d'autres citoyens intéressés, concernant les sujets suivants:

- Les commutations de taxe;
- La dispense de payer des taxes pour une municipalité qui possède des immeubles dans une autre municipalité.

- Le droit pour la Cité de fixer un taux de taxe inférieur pour un secteur dépourvu de services d'aqueduc et d'égouts.

Lecture est donnée d'une requête signée par 63 citoyens qui demandent que des travaux soient exécutés dans le Domaine du 150ième, afin de prévenir des dégâts causés à leur propriété lors de précipitations de pluie abondante.

Son Honneur le Maire et quelques conseillers expliquent que les services techniques de la Cité, conjointement avec ceux du Ministère de la Voirie, ont entrepris une étude pour déterminer la nature des travaux adéquats qui devraient être exécutés dans ce secteur. Les estimés connus à date sont de l'ordre approximatif de \$70,000.00 et il faut comprendre que ces travaux doivent être exécutés selon des plans sérieux afin que le correctif soit efficace.

Le Conseil sympathise avec tous les contribuables affectés mais il souhaite que tous comprennent que les pluies diluvienues récentes ont également ennuyé les résidents de la plupart des secteurs de la Cité contrairement aux saisons normales.

Le conseiller J.A. Michaud, président des travaux publics, est mandaté pour visiter dès le lendemain le secteur du 150ième et discuter avec le Directeur des Travaux Publics des actions préventives immédiates qui pourraient être prises en attendant qu'un canal d'égouttement soit creusé pour diriger vers la Rivière Noire le surplus d'un ruisseau qui déborde à chaque pluie excessive.

On demande que du calcium soit étendu sur le Boulevard Lemire en attendant qu'il soit pavé.

On suggère une canalisation pour les eaux de surface au Domaine du 150ième.

Le conseiller Roger Prince fait appel à la collaboration des résidents de ce secteur pour permettre aux autorités d'intervenir d'une façon efficace tout en s'assurant que les dépenses qui doivent être faites soient affectées à des travaux analysés et adéquats.

M. Oscar Chagnon obtient la parole pour se plaindre du fait que le trafic lourd a été interdit sur certaines rues du quartier Ste-Thérèse, avec le résultat que les nombreux résidents de la rue Celanese sont ennuyés par le bruit et la circulation accrue.

Il proteste également contre les procédures employées par l'inspecteur en bâtiments de la Cité pour l'aviser qu'il devait procéder à des réparations à l'une de ses propriétés alors qu'au moment où il a reçu un avis recommandé les travaux étaient déjà exécutés.

306/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les mutations de propriétés portant les numéros 5477 à 5548 inc. soient acceptées.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Ministre Jérôme Choquette accuse réception d'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité aux fins de suggérer que les rapports écrits rédigés par les policiers ou officiers municipaux soient acceptés en Cour sans que les signataires soient tenus d'être assignés devant le tribunal.
- L'Association des Offices Municipaux d'Habitation du Québec informe le Conseil que M. Yvon Raymond a été nommé trésorier de cet organisme et demande que l'accomplissement de ses fonctions lui soit facilité.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Léopold Fortier qui se plaint des dommages causés à sa propriété située rue Notre-Dame, à l'occasion de pluies abondantes.

Ce citoyen sera informé que des travaux sont sur le point d'être exécutés dans ce secteur pour corriger cette situation.

307/8/72

Lecture est donnée du règlement No. 972 amendant le règlement No. 801 pour modifier le zonage d'une partie du secteur 09 - 04.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 972 soit adopté.

## ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 28 août 1972 à 8:00 P.M.

308/8/72

Lecture est donnée du règlement No. 973 amendant les secteurs 03-01, 03 - 22 et 03 - 23 du règlement No. 801 pour y modifier les normes d'aménagement.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement No. 973 soit adopté.

## ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 28 août 1972 à 8:00 P.M.

309/8/72

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Armand Bois, m.a.n., Chef du Ralliement Créditiste, qui demande au Conseil d'intervenir auprès du Gouvernement du Québec pour lui demander de ne pas adopter le projet de Loi 31 concernant l'obligation aux municipalités de procéder à la fluoruration de l'eau potable.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville demande au Gouvernement Provincial de retarder l'adoption du projet de Loi 31 jusqu'au moment où les experts auront fait un consensus qui nous permette de croire que la fluoruration de l'eau potable est souhaitable dans l'intérêt de notre population, parce que ses effets bénéfiques auront été démontrés d'une façon scientifique et indiscutable.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance des soumissions demandées pour la démolition de 11 immeubles situés dans le secteur St-Joseph, zone de rénovation urbaine "Phase I", lesquelles soumissions se lisent comme suit:

COLAND CONSTRUCTION INC.	\$40,000.00
ROBERT LAFLEUR	\$12,295.00
DESHAIES & RAYMOND INC.	\$13,000.00
LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENRG	\$14,650.00

Le Conseil demande que ces soumissions soient remises sur-le-champ au Coordonnateur du Programme de Rénovation Urbaine pour étude et que ce dernier fasse rapport au Conseil avant la fin de la séance en cours.

Le Conseil prend connaissance d'une soumission pour vente et relocalisation d'un immeuble sis aux 269 et 271 St-Norbert:

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
MAURICE MELANCON R.R. No. 2 - Dr'Ville	\$2,200.00

Cette soumission est remise au Coordonnateur du Programme de Rénovation Urbaine pour analyse.

310/8/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le notaire Laurent Jutras soit autorisé à préparer un acte de cession de rue (lot 119-53 Gr.) à la Cité par MM. Guy et Charles Larocque. Il est également résolu que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer cet acte de cession.

ADOpte

311/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'un octroi de \$75.00 soit consenti à l'Institut National Canadien pour les Aveugles, section de Drummondville, pour l'année 1972.

ADOpte

312/8/72

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement amendant les règlements nos 801 et 952 concernant les commerces saisonniers.

313/8/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie du lot 162B, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire pour le compte de M. Léo-Paul Bélanger.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de redévision soit accepté.

ADOPTÉ

314/8/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 18 et 19 du Quartier Ouest, Ville de Drummondville, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 19 juillet 1972, pour le compte de Dame Fleurette Beauchamp.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de subdivision soit accepté à condition que le Ministère des Affaires Municipales approuve l'ouverture, à une largeur de 46 pieds, de la rue portant les numéros de cadastre 19-1 et 20-1.

ADOPTÉ

315/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la soumission présentée le 24 juillet 1972 par Lemoyne & Frère Automobile Ltée pour la fourniture de 2 camions d'une capacité de 27,500 lbs soit acceptée au prix de \$17,280.00.

ADOPTÉ

316/8/72

Attendu que Mme Fleurette Beauchamps Bernier offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant le lot 25-5 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonsances, et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant le numéro 51 de la rue Wood;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard et résolu unanimement que la Cité de Drummondville accepte l'offre de Mme Fleurette Beauchamps Bernier pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de trente-deux mille sept cent cinquante dollars (\$32,750.00) payables comptant lors de la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 11 août 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

#### ADOpte

317/8/72

Attendu que la Succession de Dame Lucilla Cloutier Sylvestre offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant une partie des lots 150-37 et 150-38 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances, et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 11, 13 et 15 de la rue St-Damase;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et résolu unanimement que la Cité de Drummondville accepte l'offre de la Succession de Dame Lucilla Cloutier Sylvestre pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de vingt-trois mille six cents dollars (\$23,600.00) payables comptant lors de la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 1er août 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

#### ADOpte

318/8/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Génereux, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer

un document préparé par le notaire Gérard Fradet, lequel document doit être annexé au programme de rénovation urbaine de la Cité et déposé au Bureau d'Enregistrement du District de Drummond, au Bureau du Protonotaire du District de Drummond, ainsi qu'au Bureau du Gref-fier de la Cité de Drummondville.

Il est également résolu que demande soit faite au Régistrateur du District de Drummond de voir à ce que mention de ce dépôt soit faite, dans l'index aux immeubles, au numéro du cadastre visé par le programme de rénovation urbaine approuvé par le Lieute-nant-Gouverneur en Conseil le 25 mars 1970.

ADOpte

319/8/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ingénieur de la Cité soit auto-risé à faire exécuter les améliorations suivantes au système d'éclairage de rues:

- 1- rue Vassal: installer une nouvelle lampe vapeur de mercure 250 watts.
- 2- rue St-Omer: canceller 2 lampes incandescentes 200 watts  
                          installer 2 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 3- rue Moisan: changer 2 lampes incandescentes 200 watts pour 2 lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 4- rue Brouillard: changer 1 lampe incandescente 200 watts pour 1 lampe vapeur de mercure 250 watts.
- 5- rue Gill: installer 4 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 6- rue Morin: installer 2 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 7- rue Biron: installer 2 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 8- rue Alexandre: installer 2 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 9- rue Hains: canceller 3 lampes incandescentes 200 watts.  
                          installer 4 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 10- rue Perron: canceller 2 lampes incandescentes 200 watts.  
                          installer 3 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 11- rue Ayotte: canceller 3 lampes incandescentes 200 watts.  
                          installer 4 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.
- 12- rue Bernier: installer 3 nouvelles lampes vapeur de mercure 250 watts.

ADOpte

320/8/72

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un rè-glement prévoyant un emprunt de \$253,000.00 pour l'exécution de travaux pu-blics dans le secteur St-Joseph (mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine).

321/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que M. Jean-Guy Moreau, C.A., R.I.A., soit nommé commissaire industriel à plein temps et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat d'engagement pour une période de 2 ans.

ADOpte

Le conseiller Roger Prince explique que cette nomination est justifiée principalement par le travail très considérable que nécessite une promotion industrielle intense et efficace, et également par les avantages qu'offre le Ministère de l'Industrie et du Commerce par une nouvelle loi qui permet à un commissariat industriel qualifié d'obtenir des subventions égales à 50% du coût de ce service jusqu'à concurrence de \$60,000.00.

322/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le trésorier de la Cité soit autorisé à transférer du fonds de réserve de la Cité (section des dépenses administratives) une somme de \$12,150.00 au budget du Commissaire Industriel pour la période se terminant au 31 décembre 1972.

ADOpte

323/8/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à l'Union des Municipalités de presser le Gouvernement Provincial d'exiger que la Commission des Accidents de Travail assure les risques des policiers lorsqu'ils agissent à titre d'agent de la paix dans le territoire d'une ville ou d'une cité et que cette assurance soit égale à celle que procure la Commission de Police à ses assurés. Il est également résolu que la Commission des Accidents de Travail soit autorisée, si nécessaire, à augmenter les contributions des employeurs et des employés afin de pouvoir assumer les risques des policiers dans l'exercice de leurs fonctions, lorsqu'ils agissent à titre d'agent de paix dans les limites du territoire de la Ville ou de la cité qui les emploie.

ADOpte

324/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, soit autorisé à préparer et faire publier des appels d'offres dans les journaux locaux pour le poste de Trésorier de la Cité.

ADOpte

325/8/72

Attendu que M. Gustave Sylvestre offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant les lots P.150, 150-4, 150-37 et 150-38 du cahier officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances, et dépendances y érigées, notamment une bâtie portant les numéros 7 et 9 de la rue St-Damase;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs St-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard et résolu unanimement que la Cité de Drummondville accepte l'offre de M. Gustave Sylvestre pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques, savoir:

- La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de seize mille trois cents dollars (\$16,300.00) payables comptant lors de la signature de l'acte de vente.

- Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

- La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 11 août 1972, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOpte

326/8/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que l'arpenteur-géomètre Armand St-Pierre soit autorisé à rédiger un certificat de localisation d'un immeuble situé rue Hériot, propriété de MM. Albert, Lucien et Léo Corriveau.

ADOpte

327/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à dépenser une somme approximative de \$1,000.00 pour faire exécuter par des experts une étude de rentabilité industrielle sur un terrain appartenant à Celanese Canada Ltée et que la Cité projette d'acquérir pour des fins industrielles.

ADOpte

328/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire exécuter des travaux de sondage dans la partie Sud-Ouest du Parc Industriel de la Cité. Ces travaux recommandés par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec seront subventionnés à 50% par ce Ministère et représentent une somme estimée à environ \$8,000.00.

ADOpte

329/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Génereux, que la Cité promette d'octroyer à la compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique une servitude perpétuelle de passage de voie ferrée sur le lot P.145-528-1 qui dessert la compagnie Celanese Canada Ltée, si une transaction intervient avec la Cité pour permettre la construction du Boulevard Celanese sur les lots P.147-164-1, P.145-528-1, P.144-409 et 141-471-1, ainsi que l'aménagement d'un parc.

ADOpte

Le président de la Ligue des Propriétaires demande des informations concernant les règlements qui régissent la construction des lave-autos et des possibilités d'obtenir un permis pour M. Claude Coderre, propriétaire d'une station de service située sur le Boulevard St-Joseph.

Le conseiller Roger Marier explique l'interprétation du règlement concerné et assure que M. Claude Coderre peut obtenir un permis à condition que la construction projetée soit acceptable par l'inspection en bâtiments.

Sur les instances de M. Raymond Poisson, le maire demande au greffier de faire lecture d'une action en cassation du rôle d'évaluation de la Cité présentée en Cour Provinciale du District de Drummond et signifiée à la Cité le 14 août 1972 par les avocats Biron & Jutras.

M. Raymond Poisson demande au Conseil s'il accepterait de négocier un arrangement avec les propriétaires du secteur de Grantham-Ouest, afin d'éviter des dépenses onéreuses et des procédures qui peuvent traîner en longueur.

Son Honneur le Maire et quelques conseillers émettent l'opinion que cette cause étant inscrite devant le Tribunal, il appartient à ce dernier de formuler un jugement.

Le Coordonnateur de la Rénovation Urbaine remet au greffier les soumissions reçues pour la démolition de 11 bâtiments ainsi que pour la vente d'un édifice qui doit être relocalisé. Il demande au Conseil

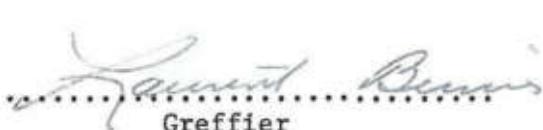
de retenir ces soumissions pour qu'elles soient étudiées par lui-même, conjointement avec les représentants de la Société d'Habitation du Québec, qui doivent siéger à Drummondville durant les prochains jours. Sa demande est accueillie favorablement.

La discussion se poursuit sur les sujets suivants:

- La construction d'un immeuble sur les lots 18 et 19 du quartier ouest de la Cité.
- La procédure que doivent suivre les contribuables qui réclament des dommages à la Cité.
- La possibilité de continuer la construction d'un abri d'auto qui a été interrompue par l'Inspecteur en Bâtiments parce que la marge latérale n'a pas été respectée. Le conseiller Roger Marier, président du Comité de Construction, fera l'inspection des lieux et fournira une réponse au contribuable concerné.

Le Conseil informe la population que la revision du rôle d'évaluation débutera à 8:00 P.M., le 21 août 1972, à l'Hôtel de Ville pour se poursuivre au cours des jours subséquents jusqu'à épuisement de la liste des plaintes.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
..... Laurent Bégin  
Greffier

  
..... J.B. Bégin  
Maire.

21 août 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 21 août 1972, à 5:00 heures P.M.; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1º Choisir un soumissionnaire - programme de démolition, phase I (REN. URBAINE)
- 2º Choisir un soumissionnaire pour l'achat et la relocalisation de l'immeuble situé à 269 et 271 St-Norbert (REN. URBAINE)

- 3<sup>o</sup> Adopter une résolution demandant à la Société d'Habitation du Québec d'étudier la possibilité de réaliser un projet de construction d'environ 30 unités de logement destinées aux familles relocalisées - nomination du coordonnateur municipal (OFF. MUN. D'HABITATION). "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

330/8/72

Le Conseil prend connaissance du rapport de l'étude faite par le coordonnateur du programme de rénovation urbaine concernant les soumissions ouvertes au cours de la séance du Conseil tenue le 14 août 1972 à 8:00 heures P.M., lesquelles soumissions se lisaient comme suit:

SOUMISSIONS + DEMOLITION PHASE I

COLAND CONSTRUCTION INC.	\$40,000.00
ROBERT LAFLEUR	\$12,295.00
DESHAIES & RAYMOND INC.	\$13,000.00
LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENRG.	\$14,650.00

Lecture est donnée d'une lettre de la compagnie Deshaies & Raymond Inc. qui sollicite l'obtention du contrat de démolition de la Phase I, alléguant qu'un écart de \$705.00 seulement justifiait le Conseil de favoriser une entreprise locale plutôt que le plus bas soumissionnaire qui demeure à Sherbrooke.

Les membres du Conseil allèguent que l'article 592 de la Loi des Cités et Villes oblige la Cité à accepter le plus bas soumissionnaire à moins d'être dispensée par le Ministère des Affaires Municipales.

Attendu que les démarches nécessaires à l'obtention de cette approbation auraient pour effet de retarder la cédule des travaux de mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la plus basse soumission présentée par Robert Lafleur, au prix de \$12,295.00, soit acceptée.

ADOpte

331/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le maire, ou à défaut le pro-maire, et le coordonnateur du programme de rénovation urbaine soient autorisés à signer

une convention avec M. Robert Lafleur pour l'exécution des travaux de démolition, Phase I.

ADOpte

332/8/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission présentée par M. Maurice Mélançon pour la vente et la relocalisation de l'immeuble sis aux 269 et 271 St-Norbert, soit acceptée au prix de \$2,200.00. Il est également résolu que le maire, ou à défaut le pro-maire, et le coordonnateur du programme de rénovation urbaine de la Cité soient autorisés à signer une convention avec M. Maurice Mélançon pour l'exécution de ce projet.

ADOpte

333/8/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec d'étudier la possibilité de réaliser un projet de construction d'environ 30 unités de logement destinées aux familles déplacées par la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Cité.

ADOpte

334/8/72

Considérant que les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur de la municipalité un besoin de logements;

Considérant que suivant les premières démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier notre demande;

Considérant que le Conseil a pris connaissance des règles de pratique régissant la proposition de développement (cahier no 2);

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, et est résolu:

1<sup>o</sup> Que le Conseil désire se prévaloir de la Loi de la Société d'Habitation du Québec (Elisabeth II, loi 1966-1967 - chapitre 5).

2<sup>o</sup> Que le Conseil accepte en totalité les règles de pratique contenues dans le cahier no 2, où sont spécifiés entre autres:

- avant-propos
- demande de proposition de développement
- proposition offerte par le Promoteur
- protocole d'ouverture
- analyse des propositions

- adjudication du contrat
- fourniture des plans et devis d'exécution
- exécution des travaux.

et s'engage à les suivre.

<sup>3º</sup> Que le Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec d'étudier la possibilité de réaliser un projet de construction d'environ 30 unités de logement destinées aux familles relocalisées et s'engage immédiatement à procéder à toutes démarches utiles et nécessaires dans ce but.

<sup>4º</sup> Que pour réaliser ce programme d'habitation, il est proposé que M. Yvon Raymond agisse comme coordonnateur municipal et qu'il se tienne en communication constante avec le coordonnateur de la Société d'Habitation du Québec.

<sup>5º</sup> Que M. Yvon Raymond, coordonnateur municipal, fasse rapport au Conseil de tout développement qui, de l'opinion de ce dernier, nécessitera la tenue d'une assemblée spéciale à cet effet.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

.....  
Yannet Bernier  
Greffier

.....  
P.Bernier  
Maire.

28 août 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 août 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

335/8/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1º de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 972 amendant le règlement No. 801 pour modifier le zonage d'une partie du secteur 09 - 04.

336/8/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 973 amendant les secteurs 03 - 01, 03 - 22 et 03 - 23 du règlement No. 801 pour y modifier les normes d'aménagement.

337/8/72

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 14 et 21 août 1972.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOpte

#### Période de questions

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., veut savoir si à la suite du mandat qui leur avait été donné le 14 août dernier, le conseiller J.A. Michaud et le Directeur des Travaux Publics ont trouvé une solution au problème de refoulement d'eau survenu dans le Domaine du 150ième.

Le conseiller J.A. Michaud informe son interlocuteur que lui-même et M. Genest sont allés visiter le secteur le 15 août dernier et qu'ils ont constaté que le refoulement d'eau était attribuable en grande partie au fait qu'une station de pompage de la ville de Drummondville-Sud n'était pas en opération au moment où le refoulement d'eau a inondé le secteur du 150ième. La ville de Drummondville-Sud a été invitée à corriger la situation et les travaux sont en voie d'exécution.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

1<sup>o</sup> TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS - SECTEUR ST-JOSEPH (Programme de Rénovation Urbaine)

- Construction et Pavage Moderne Ltée	\$ 969,951.48
- La Cie de Pavage LaSalle Ltée	\$1,068,807.00
- Transport Drummond Inc.	\$ 964,068.90

Le prix des travaux étant de beaucoup supérieur aux estimés des Ingénieurs-Conseils, les 3 soumissions sont remises au coordonnateur du programme de rénovation urbaine qui devra les étudier, de concert avec la Société d'Habitation du Québec.

Le Conseil choisira un soumissionnaire à une séance ultérieure si une de ces soumissions est jugée acceptable.

338/8/72

2<sup>o</sup> ACHAT D'UN TRACTEUR A CHENILLE BOMBARDIER

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Equipement Interprovincial Ltée	\$7,954.20 (taxes incluses)

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 15 propriétaires de la Rive Nord qui se plaignent de dommages causés à leur propriété par l'eau qui provient d'un terrain appartenant à la Cité.

L'ingénieur municipal est chargé de vérifier le bien-fondé de cette requête et de faire rapport au Conseil.

- L'Ambulance St-Jean sollicite l'autorisation de tenir sa campagne annuelle de souscription du 11 septembre au 15 octobre 1972. Cette permission est accordée.
- Les Argentins de Drummondville demandent une subvention pour 1973. Le Conseil a adopté pour 1972 une politique qui ne prévoit pas de subvention aux organismes qui peuvent solliciter le public pour se procurer les deniers nécessaires à leur existence. Cette demande sera considérée lors de la préparation du budget pour l'année 1973.
- M. J. François Adrien Côté attire l'attention du Conseil concernant le problème de stationnement qui existe sur la rue Cooke. Ce citoyen demande également que la rue Cooke soit fermée à l'entrée du boisé voisin et que l'enlèvement de la neige durant l'hiver soit fait de façon à lui faciliter l'accès à sa propriété.

Le Directeur des Travaux Publics fera le nécessaire pour accommoder ce citoyen dans la mesure du possible.

- L'Union des Municipalités du Québec accuse réception d'une résolution au sujet d'une demande d'amendement au Code de Procédure Civile.
- Me. Jacques Biron remercie le Conseil au nom de sa famille et en son nom personnel pour la part que la Cité a prise au deuil causé par le décès de son père, Me. Antoine Biron.

339/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier et unanimement résolu que des sympathies soient offertes à Me. Jacques Biron et aux membres de sa famille à l'occasion du décès de Me. Antoine Biron, ancien maire de la Cité.

ADOpte

340/8/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu qu'à l'occasion du décès de M. Alexandre Savoie des sympathies soient offertes à son épouse et aux membres de sa famille.

ADOpte

341/8/72

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Directeur de l'Usine Celanese Canada Ltée qui demande à la Cité d'entreprendre des démarches auprès de la Commission Scolaire de Drummondville pour que sa compagnie soit dispensée de payer des taxes sur les terrains cédés ou loués à la Cité pour fins municipales.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le Conseil demande à la Commission Scolaire de Drummondville d'exempter la compagnie Celanese Canada Ltée du paiement des taxes pour les terrains qu'elle a cédés ou loués à la Cité pour fins municipales.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministère des Affaires Sociales qui demande à la Cité d'appliquer ses règlements pour obtenir la démolition d'un immeuble jugé insalubre et situé à 13 et 13A - 7e Avenue.

Le fils de M. R.A. Guay, propriétaire de cet immeuble, est présent à l'assemblée et au nom de son père malade, se dit surpris de cette demande puisque l'immeuble est actuellement en réparation. L'ingénieur de la Cité porte à la connaissance du Conseil le dossier qui traite des interventions de l'inspecteur en bâtiments et toute la correspondance du Ministère des Affaires Sociales concernant ce sujet.

Après une longue discussion avec le représentant du propriétaire, le conseiller Roger Marier suggère que l'inspecteur en bâtiments effectue une visite des lieux et fasse rapport au Conseil. Le Conseil à son tour communiquera avec M. R.A. Guay pour l'aviser des exigences de la Cité.

Le Conseil prend connaissance d'une requête de citoyens qui demandent la démolition de l'immeuble portant les numéros 13 et 13A - 7e Avenue.

Lecture est également donnée d'une lettre de M. Henri Lanelle qui demande la démolition de l'immeuble ci-haut mentionné.

342/8/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Génereux, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures légales contre M. Wilfrid Lefrançois qui refuse d'effectuer le nettoyage d'un terrain dont il est propriétaire, malgré les avis de l'inspecteur en bâtiments.

ADOPTE

343/8/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les ingénieurs-conseils Hamel, Malouin & Ass. soient mandatés pour préparer les plans et devis nécessaires à l'élargissement de la rue St-Damase et la construction du parc Celanese, conformément au programme de rénovation urbaine de la Cité.

ADOPTE

344/8/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité approuve, par résolution, les conditions exigées par l'Hydro-Québec pour l'obtention d'une main-levée d'une clause apparaissant au contrat de vente du lot Ptie 7, Quartier Ouest, lesquelles conditions sont les suivantes, savoir:

- 1 - l'immeuble concerné ne devra servir que pour fins de stationnement;
- 2 - la Cité ne pourra revendre ledit immeuble si ce n'est en faveur de l'Hydro-Québec ou avec la permission écrite de cette dernière.

Il est également résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette main-levée.

ADOpte

345/8/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Me. Marcel Bernier, notaire, soit autorisé à préparer un acte de main-levée par l'Hydro-Québec en faveur de la Cité de Drummondville concernant une clause inscrite dans le contrat de vente du lot Ptie 7, Quartier Ouest, Ville de Drummondville, enregistré sous le numéro 170184 le 1er avril 1967.

ADOpte

346/8/72

Lecture est donnée du règlement No. 974 abrogeant le règlement No. 952 et amendant le règlement de zonage No. 801 concernant les commerces saisonniers.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 974 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 11 septembre 1972 à 8:00 P.M.

347/8/72

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement de travaux publics dans le secteur annexé de Grantham-Ouest (égouts, aqueduc et ouverture de rues) au montant de \$625,000.00 plus les frais de financement (\$65,000.00).

348/8/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier ou le conseiller Roger Prince soit autorisé à voter au nom de la Cité de Drummondville au congrès de l'Union des Municipalités qui se tiendra à Montréal du 19 au 23 septembre 1972.

ADOpte

349/8/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les conseillers ci-après nommés soient autorisés à participer aux ateliers spéciaux d'information qui seront formés durant le prochain congrès de l'Union des Municipalités:

<u>Conseillers</u>	<u>Ateliers</u>
MM. Lindor Letendre et Jean-Paul Généreux	Le Ministère des Affaires Municipales
M. J.A. Michaud	La Commission des Accidents de Travail
M. Alphonse Paradis	Le Ministère de l'Environne- ment
M. Roger Prince	La Planification Financière.

ADOpte

350/8/72

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 1.4 du règlement de zonage No. 801 - construction d'édifices industriels et commerciaux dans les secteurs non desservis.

351/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que M. Pierre Genest soit délégué au congrès de la Corporation des Ingénieurs Municipaux du Québec qui se tiendra à Beauport les 27, 28 et 29 septembre 1972.

ADOpte

352/8/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le Directeur de Police, M. Conrad Proulx, et un membre du Service de Protection de son choix soient délégués à un séminaire sur le Commandement et la Lutte contre les Incendies qui se tiendra à Montréal les 25, 26 et 27 septembre 1972.

ADOpte

353/8/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que M. Normand Verville, ing., soit engagé comme Directeur des Travaux Publics de la Cité à partir du 9 octobre 1972.

Le salaire de M. Normand Verville sera de \$14,500.00 plus une allocation de dépenses de \$1,600.00 pour une période d'un (1) an.

ADOpte

335A/8/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 972, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

336A/8/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 973, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

## ADOPTÉ

Le conseiller Roger Marier demande à ses collègues du Conseil de songer à faire installer des micros sur les pupitres des conseillers afin que les discussions puissent être entendues par toute l'assistance. Cette demande sera étudiée.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires, qualifie de "farce" l'attitude du Bureau de Revision depuis le début de ses assises.

Son Honneur le Maire explique à son interlocuteur que les membres du Conseil qui siègent sur le Bureau de Revision observent les prescriptions des lois 48 et 20.

Les journalistes s'informent du nombre de plaintes entendues à date par le Bureau de Revision.

Un journaliste demande que photocopie de la correspondance lue au Conseil soit disponible pour les représentants de la presse. Le greffier fera le nécessaire pour satisfaire cette demande.

Un citoyen souhaite qu'un virage à droite soit permis à l'angle du Boulevard Mercure et de la rue Celanese.

Le Conseil ne peut accepter cette demande puisque de nombreux citoyens ont demandé l'installation de feux de circulation avec arrêt obligatoire, afin d'assurer la protection des piétons qui utilisent le Parc Ste-Thérèse.

Son Honneur le Maire ajourne la séance au mercredi, 30 août 1972, à 8:00 P.M.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

.....*Laurent Bernier*.....  
Greffier.

*Jean-Pierre Desnoyer*.....  
Maire.

30 août 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 30 août 1972, cette séance étant un ajournement de celle du 28 août 1972.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. Laval Allard.

354/8/72

Le Conseil prend connaissance de sept (7) soumissions produites pour une émission d'obligations de la Cité de Drummondville au montant de \$1,462,000.00. Le détail de ces soumissions est consigné à la cédule "A" annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie intégrante. Le résultat de cet appel d'offres sera transmis au Ministère des Affaires Municipales qui fera les recommandations nécessaires à la Cité.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que soit retenue la soumission qui aura été jugée par le Ministère des Affaires Municipales comme étant la plus avantageuse pour la Cité (Crang & Ostiguy Inc.).

ADOpte

355/8/72

Lecture est donnée du règlement No. 976 prévoyant l'exécution de travaux publics dans le secteur annexé de Grantham-Ouest et un emprunt de \$690,000.00.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce règlement No. 976 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire, M. Laval Allard, fixe la lecture publique de ce règlement au lundi, 11 septembre 1972, à 8:00 P.M.

356/8/72

Lecture est donnée du règlement No. 977 amendant l'article 1.4 du règlement de zonage No. 801 - construction d'édifices industriels et commerciaux dans les secteurs non desservis.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement No. 977 soit adopté.

ADOpte

## CITE DE DRUMMONDVILLE

EMISSION D'OBLIGATIONS \$1,462,000. - 15 septembre 1972C E D U L E " A "TABLEAU DES SOUMISSIONS PRODUITES  
(séance du Conseil du 30 août 1972)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéances</u>	<u>RENDEMENT</u>
BANQUE CANADIENNE NATIONALE DUROCHER RODRIGUE & CIE LTEE CREDIT QUEBEC INC. FLORIDO MATTEAU INC. TASSE & ASSOCIES LIMITEE BELL GOUPINLOCK & CO. LTD.	97.21%	8%	\$1,462,000. - 15 sept. 1973-1982	8.4665%
DOMINION SECURITIES (QUEBEC) LTEE A.E. AMES & CO. LTD. BANQUE ROYALE DU CANADA PITFIELD MCKAY ROSS & CO. LTD.	(télégramme) 97.35% + .17% 97.52%	8%	\$459,000. - 15 sept. 1973-1982 \$1,003,000. - 15 sept. 1982	8.4138%
CRANG & OSTIGUY INC.	97.595%	8%	\$459,000. - 15 sept. 1973-1982 \$1,003,000. - 15 sept. 1982	8.4010%
BANQUE PROVINCIALE GEOFFRION, ROBERT & GELINAS INC. GREENSHIELDS INC. MEAD & CO. LTD. MOLSON, ROUSSEAU & CIE LTEE	97.43%	8%	\$459,000. - 15 sept. 1973-1982 \$1,003,000. - 15 sept. 1982	8.4291%
RENE T. LECLERC INCORPOREE CLICHE & ASSOCIES LTEE GRENIER, RUEL & CIE INC.	(télégramme) 97.34% - .18% 97.16%	8%	\$459,000. - 15 sept. 1973-1982 \$1,003,000. - 15 sept. 1982	8.4751%

RAYMOND CAMUS INC.	97.36%	8%	\$459,000. \$1,003,000.	- 15 sept. 1973-1982 - 15 sept. 1982	8.4410%
LEVESQUE, BEAUBIEN INC.	97.469%	8%	\$1,462,000.	- 15 sept. 1973-1982	8.4224%

BUREAU DU GREFFIER,  
31 août 1972.

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire, M. Laval Allard, fixe la lecture publique de ce règlement au lundi, 11 septembre 1972, à 8:00 P.M.

357/8/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Richard Désilets, C.A., R.I.A., soit engagé comme trésorier de la Cité en remplacement de M. Jean-Guy Moreau nommé Commissaire Industriel. M. Richard Désilets entrera au service de la Cité le 25 septembre 1972 et son traitement pour un an sera de \$16,000.00 plus une allocation de dépenses de \$2,000.00.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

*.....Laurier Bernier*  
Greffier.

*Laval Allard*  
Pro-maire.

5 septembre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 septembre 1972; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Accepter ou rejeter les soumissions présentées pour l'exécution de travaux publics dans le secteur St-Joseph, zone de rénovation urbaine. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, et Alphonse Paradis, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

358/9/72

Après avoir pris connaissance d'une décision de la Société d'Habitation du Québec qui estime que les soumissions reçues pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur St-Joseph, zone de rénovation urbaine, sont trop élevées; il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les soumissions suivantes soient rejetées:

CONSTRUCTION ET PAVAGE MODERNE LTEE	\$ 969,951.48
LA CIE DE PAVAGE LASALLE LTEE	\$1,068,807.00
TRANSPORT DRUMMOND INC.	\$ 964,068.90

Il est également résolu que de nouvelles soumissions soient demandées et qu'elles soient ouvertes lundi, le 25 septembre 1972, à 8:00 P.M.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

*Paul Bernier*  
.....  
Greffier

*J.P. Bernier*  
.....  
Maire.

11 septembre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 septembre 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis, et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

359/9/72 A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 974 abrogeant le règlement No. 952 et amendant le règlement No. 801 concernant les commerces saisonniers.

360/9/72 A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 976 prévoyant l'exécution de travaux publics dans le secteur annexé de Grantham-Ouest et un emprunt de \$690,000.00.

361/9/72 A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 977 concernant la construction d'édifices industriels et commerciaux dans les secteurs non desservis.

362/9/72

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 28 août, 30 août et 5 septembre 1972.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPE

363

/9/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour la fourniture d'un nettoyeur d'égouts haute pression:

- FRANCIS HANKIN & CO. LTD.	\$13,825.00
- FEDERAL EQUIPMENT EASTERN	\$13,344.00
	ou
	\$12,744.00

- UNDERWATER TEL EYE LTD. \$14,148.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission jugée conforme par le Directeur des Travaux Publics de la Cité soit acceptée.

ADOPE

364/9/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la fourniture d'un camion P.B.C. 50,000 lbs:

- LUNEAU AUTO INC.	\$22,680.00	taxes incluses
- FORTIER AUTOMOBILE LTEE	\$20,250.00	taxes incluses
- PINARD & PINARD LTEE	\$22,739.40	taxes incluses
- GARAGE MONTPLAISIR LTEE	\$24,265.76	taxes incluses
- HEROUX THIBODEAU AUTO LTEE	\$23,220.00	taxes incluses

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la plus basse soumission jugée conforme par le Directeur des Travaux Publics de la Cité soit acceptée.

ADOPE

#### C O R R E S P O N D A N C E:

- Mme Martin Carpentier du 53 - 14e Avenue demande au Conseil d'engager un brigadier scolaire adulte pour assurer la sécurité à l'école Ste-Marie.

Le Service de la Circulation est chargé d'étudier si l'intensité du trafic à cet endroit justifie le service demandé compte tenu du fait que des étudiants de l'école agissent comme brigadiers.

- M. Alain Guay informe le Conseil qu'il entend contester toute procédure que la Cité pourrait prendre pour obtenir la démolition d'un édifice portant les numéros civiques 13 et 13A - 7e Avenue.

- Mme Rachelle Marier Gaudreau demande à la Cité de refaire une entrée de cour qui a dû être brisée pour la réfection d'une conduite d'aqueduc.

Le Directeur des Travaux Publics verra à faire exécuter la réfection demandée si la Cité est responsable.

- Les participants du Voyage Belgo-Canadien 72 remerkent le Conseil pour sa collaboration et l'informent que durant leur périple, ils ont promené fièrement le drapeau de la Cité.

- Le Comité du Festival de l'Epi remercie le Conseil pour l'encouragement qui leur fut accordé lors de cet évènement.

365/9/72

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 30 juin 1972 au 2 septembre 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$1,719,718.32.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

366/9/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que les mutations de propriétés portant les numéros 5549 à 5569 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

368/9/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures légales contre M. Richard Chabot résidant au 250 St-Damase, qui a opéré des travaux de construction à sa demeure, sans permis.

ADOpte

369/9/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Laurent Bernier, greffier, soit délégué au congrès de la Corporation des Estimateurs Agréés du Québec qui se tiendra à Chicoutimi les 27, 28 et 29 septembre 1972.

ADOpte

370/9/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité autorise M. Roger Hébert à transférer à M. Roland Bélanger ses droits d'opération au dépotoir municipal.

Le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, est par la présente autorisé à rédiger et signer une convention avec M. Roland Bélanger: laquelle convention devra contenir toutes les clauses incluses dans la convention antérieurement établie entre la Cité et M. Roger Hébert.

ADOpte

367/9/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Marier, que les plans d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc préparés par les Ingénieurs-Conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie en date du 11 septembre 1972 et portant les numéros DR-72-5 feuille 2A, feuilles 3 à 15 inclusivement, soient acceptés par le Conseil, et que M. Pierre Genest, ing. soit autorisé à les présenter à la Régie des Eaux du Québec afin d'obtenir son approbation.

ADOpte

371/9/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Laval Allard, que M. Pierre Genest, ing., soit autorisé à procéder aux démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions applicables à la réalisation des travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur ouest.

ADOpte

372/9/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu unanimement que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$1,462 000.00, fait en vertu des règlements numéros 935, 940, 950, demande soit faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 20 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun desdits règlements, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOpte

373/9/72

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$1,462,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
935	\$ 107,000.00
940	\$ 1,055,000.00
950	\$ 300,000.00

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSEQUENT PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER LAVAL ALLARD,  
ET RESOLU UNANIMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$1,462,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 15 septembre 1972;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Provinciale du Canada, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8% l'an sera payé semi-annuellement le 15 mars et le 15 septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;
- 5.- La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

ADOpte

M. Laurent Ricard demande au conseiller Roger Prince, président du Comité de Finance, de profiter de l'opportunité qui lui sera fournie au congrès de l'Union des Municipalités pour demander aux autorités compétentes d'accorder des prêts, sans intérêt, aux corporations municipales qui doivent exécuter des travaux au moyen d'emprunts à long terme.

M. Laurent Ricard raconte brièvement le voyage qui l'a conduit dernièrement dans différents pays d'Europe et où il s'est fait un devoir de s'identifier comme canadien et drummondvillois.

M. Germain Lépine, entrepreneur local en démolition, s'insurge contre la conduite d'un entrepreneur de l'extérieur qui a obtenu un contrat de démolition dans le secteur St-Joseph et qui n'a pas respecté les normes du Ministère du Travail dans l'exécution de son mandat.

Le Directeur des Travaux Publics informe le Conseil qu'il a fait arrêter les travaux dès que les faits ont été portés à sa connaissance et que le Ministère du Travail exercera une surveillance adéquate afin d'assurer la sécurité publique. La Cité retiendra le paiement des travaux jusqu'à parfaite exécution de la convention intervenue avec le démolisseur concerné.

M. Lépine est également autorisé à prendre connaissance du contrat accordé à M. Robert Lafleur.

359A/9/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 974, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

360A/9/72

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 976, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

361A/9/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 977, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

*Laurent Ricard*  
.....  
Greffier

*C.P.B.*  
.....  
Maire

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Richard Désilets, Trésorier de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Richard Désilets

Assermenté devant moi à  
Drummondville, ce 28 ième  
jour de septembre 1972.

  
Maire

25 septembre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 septembre 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lavel Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Génereux, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

374/9/72

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 1972, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

375/9/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la réfection des services publics, secteur St-Joseph, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

LA CIE DE PAVAGE LASALLE LTEE	\$955,057.00
CONSTRUCTION ET PAVAGE MODERNE LTEE	\$971,280.79
TRANSPORT DRUMMOND INC.	\$895,951.90

Ces soumissions étaient de beaucoup plus élevées que les estimés des Ingénieurs-Conseils, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, qu'elles soient transmises au Comité de Coordination de la Société d'Habitation du Québec chargé de la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine de la Cité.

ADOPTÉ

376/9/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que les mutations de propriétés portant les numéros 5569 à 5585 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

#### C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jacques H. Noel, directeur général du Pavillon Georges Frédéric, remercie Son Honneur le Maire pour l'avoir proposé comme candidat au Conseil de la Santé et des Services Sociaux de la région de Trois-Rivières.
- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. félicite le Conseil pour avoir placé sur la liste des priorités le projet d'un viaduc à la hauteur de la rue Ringuet.

- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. suggère au Conseil de doter le Service de Circulation d'un sonomètre portatif destiné à mesurer le bruit des véhicules qui circulent dans les rues de la Cité. Cet organisme souhaite également qu'un règlement soit adopté afin de déterminer le maximum d'intensité du bruit qui pourrait être toléré pour les véhicules motorisés.

Le conseiller Roger Prince félicite la Ligue des Propriétaires pour cette suggestion qui vient à point puisqu'il semble que plusieurs propriétaires de véhicules font preuve d'exagération en circulant à une vitesse dangereuse au volant de véhicules bruyants et ahurissants.

- Le Conseil Syndical de la Centrale des Syndicats Démocratiques demande à la Cité de prendre des mesures urgentes afin d'assurer le respect des normes de sécurité de la construction sur les chantiers de démolition qui oeuvrent dans le secteur St-Joseph.

Des mesures adéquates ont été exigées par la Cité avant que cette lettre soit lue en séance régulière.

- M. L.G. Nepveu, directeur de la Banque Royale du Canada, succursale de Drummondville, remercie Son Honneur le Maire pour l'hospitalité qu'il a accordée récemment à Messieurs J.A. Milburn et Marcel Rhéume, respectivement Directeur Général Adjoint et Surintendant de l'Expansion Industrielle et Commerciale de la Banque Royale.
- Me Jean-Claude Rivest, secrétaire législatif du Premier Ministre Robert Bourassa, accuse réception d'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité concernant le projet de Loi sur la fluoration de l'eau.
- M. Alex Suttie, responsable d'un groupe d'étudiants de Vancouver qui ont visité Drummondville récemment, remercie Son Honneur le Maire, ses collègues et toute la population de la Cité pour la chaleureuse hospitalité dont ces jeunes voyageurs ont bénéficié lors de leur passage dans nos murs.
- Le sergent Germain Rousseau adresse ses remerciements sincères aux membres du Conseil pour avoir eu l'opportunité de suivre un cours "Techniques et Patrouille" à l'Institut de Police de Nicolet.

377/9/72  
**ABROGEE**  
**PAR RES.**  
**323/9/75**

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Richard Désilets, C.A., R.I.A., soit nommé greffier-adjoint en remplacement de M. Jean-Guy Moreau, C.A., R.I.A., récemment promu au poste de Commissaire Industriel. Par la présente, la résolution No. 53/2/70 est abrogée.

ADOPTÉ

378/9/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie du lot 145, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles Lemire en date du 12 septembre 1972, pour le compte de M. Paul Chapdelaine.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

379/9/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 124, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 29 août 1972, pour le compte de M. Louis Landry.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

380/9/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 160A, rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 30 août 1972, pour le compte de Golden Eagle Canada Ltd.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

381/9/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 135, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 1er septembre 1972, pour le compte de M. Bertrand Beaulieu.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redivision soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

382/9/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 124, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 30 août 1972, pour le compte de M. Marcel Nichols.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

383/9/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 149, rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 1er août 1972, pour le compte de M. Alfred Bruckert.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

384/9/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie du lot 159, rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 10 juillet 1972, pour le compte de MM. Robert Pépin, Denis Grégoire et Louis Marchand.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redévision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

385/9/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville demande à la Corporation des Jeux du Québec que la Trois-Rivières Métropolitain, comprenant les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine, soit l'hôte des "Jeux du Québec", en été 1975.

ADCFTE

Mme Uldéric Grisé demande au Conseil de la Cité de favoriser et d'encourager la récupération et le recyclage des contenants de verre au Canada. Cette demande s'inspire du souci de la conservation de l'environnement et de la réduction des contenants de verre dont le coût ne cesse d'augmenter au détriment des consommateurs.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète de ses collègues pour inviter les organismes désireux de se procurer des revenus (tels les scouts) à entreprendre la récupération des contenants de verre utilisés par les citoyens. Pareille initiative est souhaitable puisqu'elle permettrait de contribuer à atteindre les objectifs visés par l'auteur de la présente suggestion.

386/9/72

Attendu qu'en vertu de l'article 13 de la convention d'exploitation signée entre la Société d'Habitation du Québec, la Cité de Drummondville et l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, prévoyant le paiement par la Cité de subventions dans une proportion de 25% du déficit annuel d'exploitation des logements municipaux, la date de commencement de la contribution de la Cité de Drummondville doit être fixée par résolution, après entente avec la Société d'Habitation du Québec;

Attendu que la politique administrative suivie par la Société d'Habitation du Québec veut que la date de commencement de cette contribution coïncide avec la date d'ajustement des intérêts des prêts consentis à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, afin que la participation de la Société d'Habitation du Québec et de la Cité de Drummondville au déficit d'exploitation s'étende à la durée complète d'une hypothèque;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte le 1er mai 1972 comme date de commencement des contributions au déficit d'exploitation des quatre-vingt-quatre (84) logements municipaux construits sur la rue Brouillard et le Boulevard St-Joseph.

ADOPTÉ

387/9/72

Il est proposé par le conseiller Léveillé Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire exécuter les améliorations suivantes au système d'éclairage de rues:

RUE CORMIER: installer 5 nouvelles lampes vapeur de mercure, 400 watts.

RUE HAGGERTY: installer 3 nouvelles lampes vapeur de mercure, 250 watts.

RUE PARIS: remplacer 2 lampes incandescentes 200 watts.

installer 9 nouvelles lampes vapeur de mercure, 250 watts.

RUE BOUSQUET: coin Boul. St-Joseph, remplacer une lampe incandescente 200 watts pour une lampe vapeur de mercure 250 watts.

ADOPTÉ

388/9/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Directeur de Police soit autorisé à faire l'acquisition d'un sonomètre de bonne qualité pour permettre au Service de la Circulation de mesurer l'intensité du bruit produit par les véhicules motorisés trop bruyants.

ADOPTÉ

389/9/72

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement destiné à établir le maximum d'intensité des bruits acceptables pour les véhicules motorisés qui circulent dans le territoire de la Cité.

390/9/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire exécuter des travaux de pavage sur les rues Marier et Cormier jusqu'à concurrence d'une somme approximative de 7 014,400.00.

ADOPTÉ

391/9/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Service de la Circulation du Ministère de la Voies Provinciales d'étudier la possibilité d'installer des feux de signalisation à l'intersection de la rue St-Pierre et du Boulevard Lemire.

Il est également résolu de demander au même Service de procéder à l'installement de panneaux destinés à limiter la vitesse sur la section du Boulevard Lemire récemment réaménagée.

ADOPTÉ

392/9/72

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant les limites des secteurs 06 - 23, 04 - 15 et 04 - 26.

393/9/72 Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant la marge de recul sur la rue Robicheaud.

394/9/72 Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de la taxe d'affaires No. 957.

395/9/72 Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement destiné à permettre l'entreposage extérieur dans les zones industrielles IA.

396/9/72 Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des sympathies soient transmises au Directeur de Police à l'occasion du décès de sa sœur, Mme Omer Bolduc.

ADOPTÉ

397/9/72 Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des sympathies soient adressées à M. Denis Luneau à l'occasion du décès de son père, M. Jean-Maurice Luneau.

ADOPTÉ

398/9/72 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que le greffier, M. Laurent Bernier, soit félicité pour sa nomination au poste de Président de la Caisse Populaire St-Frédéric.

ADOPTÉ

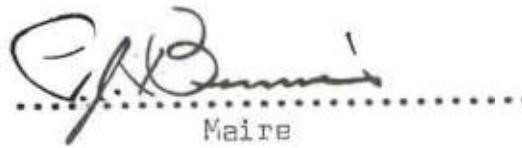
399/9/72 Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que Son Honneur le Maire soit félicité pour sa réélection au poste d'administrateur de l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire ajourne la séance au lundi 2 octobre 1972, à 5:00 P.M.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier

  
.....  
Maire

2 octobre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 octobre 1972, cette séance étant un ajournement de celle du 25 septembre 1972.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. Laval Allard.

400/10/72

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le principe de demande de propositions de développement (résolution no. 334/8/72 adoptée le 21 août 1972);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier no. 1 (exigences du Propriétaire) préparé par l'Office Municipal d'Habitation et approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier no. 2 (règles de pratique);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier no. 3 (contrat type);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le contenu du cahier no. 4 (annexes);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des exigences de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Gilles LeMaire, ainsi que du plan des services publics préparé par les ingénieurs-conseils Hamel, Malouin, Ruel & Ass.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville procède à l'avis d'appel d'offres de propositions de développement selon la formule proposée par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ

401/10/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Denis Luneau soit autorisé à demander des appels d'offres pour la démolition des édifices suivants:

- 1- Edifice Kitner; rue Hériot, secteur de rénovation urbaine;
- 2- Edifice situé à 407 rue Lindsay, propriété de la Cité.

ADOPTÉ

402/10/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que l'inspecteur en bâtiments de la Cité, M. Yvon Legris, soit autorisé à émettre un permis à M. Raymond Létourneau pour le déménagement d'un édifice situé à 50, rue St-Georges, qui sera relocalisé sur le lot portant le numéro de cadastre 159-166 (même rue).

ADOPTÉ

403/10/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'inspecteur en bâtiments de la Cité, M. Yvon Legris, soit autorisé à émettre un permis à M. Roch Malenfant pour le déménagement d'un édifice situé à 517 Lindsay, qui sera relocalisé sur le lot portant le numéro de cadastre 422 Sud, rue Moisan.

ADOPTÉ

404/10/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer des actes de vente et de renonciation au droit de passage pour la ruelle Wood, préparés par le notaire Jean-Guy Alie.

Il est également résolu que la Cité paie à tous les ayants-droit la somme de \$1.00 pour ces vente et renonciation précitées.

ADOPTÉ

405/10/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention avec M. Ronald Noel pour l'opération d'une école d'aviation à l'aéroport municipal, telle convention étant valable pour un (1) an moyennant un loyer mensuel de \$70.00.

ADOPTÉ

406/10/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité vende à M. Ronald Noel du matériel utilisable pour l'opération d'une école d'aviation. La liste des objets vendus qui se totalise à la somme de \$2,896.42, sera attachée à la convention à intervenir entre la Cité et M. Ronald Noel pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTÉ

407/10/72

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 801 - normes de stationnement.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

Laurent Bérard  
Greffier.

Daniel May  
Pro-maire.

10 octobre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 octobre 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Roger Marier, J.A. Michaud, et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Les conseillers Jean-Paul Généreux et Lindor Letendre sont absents ayant été délégués par Son Honneur le Maire pour représenter le Conseil à une réunion du Club d'Age d'Or.

408/10/72

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal des assemblées des 25 septembre et 2 octobre 1972, il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

409/10/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que les mutations de propriétés portant les numéros 5586 à 5599 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

#### C O R R E S P O N D A N C E:

- M. Henri Boisvert du 263 St-Edouard demande que l'Office Municipal d'Habitation fixe la hauteur des fenêtres des futurs logements municipaux à un niveau qui permette à une personne assise de voir à l'extérieur.
- Le Comité des Comptables Agréés des Cantons de l'Est informe le Conseil que M. Jean-Guy Moreau, C.A., R.I.A., et Commissaire Industriel de la Cité, a été nommé directeur de cet organisme. Son Honneur le Maire se fait l'interprète du Conseil pour féliciter M. J.-G. Moreau, dont la nomination témoigne de l'estime et de l'appréciation de ses collègues du Comité des Comptables Agréés.
- Les Rangers Junior "A" remercient le Directeur de la Récréation, M. Claude Boucher, pour sa collaboration lors du renouvellement de la convention qui a été signée pour l'opération 1972-1973 et 1973-1974.

410/10/72

Lecture est donnée du règlement No. 978 modifiant la limite des secteurs 06-23, 04-15 et 04-26.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce règlement No. 978 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 23 octobre 1972 à 8:00 P.M.

411/10/72

Lecture est donnée du règlement No. 979 amendant la cédule "A" du règlement No. 801 - "Marge de recul sur la rue Robichaud".

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 979 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 23 octobre 1972 à 8:00 P.M.

412/10/72

Lecture est donnée du règlement No. 980 amendant le règlement No. 801 - Entreposage extérieur en secteur industriel IA.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 980 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 23 octobre 1972 à 8:00 P.M.

413A/10/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

1- SEL DE RUE:

	F.A.B. <u>leurs entrepôts</u>	F.A.B. <u>Drummondville</u>
- Domtar Ltée	\$12.60/tonne	\$13.40/tonne
- La Société Canadienne de Sel, Limitée	\$13.19/tonne	\$14.43/tonne
- Le Sel Iroquois Ltée	\$12.95/tonne	\$14.80/tonne

(La taxe provinciale de 8% n'est pas incluse dans aucune de ces soumissions).

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la plus basse soumission, notamment celle de Domtar Ltée, soit acceptée.

ADOpte

413B/10/72

2- HUILES:

- a) Fourniture des huiles à chauffage, saison 1972/1973 - Soumissions décrites à un tableau annexé au présent procès-verbal comme cédule "A".

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les soumissions suivantes soient retenues:

- huile légère no. 1	Pétrofina Canada Ltd.
- huile légère no. 2	Gulf Oil Canada Ltd.
- huile lourde no. 6-B	Rémi Jean Pétroles Drummond

ADOpte

413C/10/72

- b) Fourniture des huiles à moteur et graisse, saison 1972/1973 - soumissions décrites à un tableau annexé au présent procès-verbal comme cédule "B".

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la plus basse soumission, notamment celle présentée par Pétrofina Canada Ltée, soit acceptée.

413D/10/72

ADOpte

3- TRAVAUX PUBLICS - SECTEUR OUEST:

- Construction et Pavage Moderne Ltée	\$564,152.35
- Marier & Fils Ltée	\$555,643.95
- Transport Drummond Inc.	\$555,628.39
- Félicien St-Pierre	\$530,533.50
- La Cie de Pavage LaSalle Ltée	\$547,686.50

La plus basse soumission, soit celle présentée par Félicien St-Pierre, est rejetée parce qu'elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié ou d'un bon de garantie tel qu'exigé dans la demande de soumission de la Cité.

Attendu que la plus basse soumission conforme est présentée par une entreprise de Victoriaville au prix de \$547,686.50;

Attendu que la deuxième plus basse soumission conforme est présentée par une entreprise locale, Transport Drummond Inc., au prix de \$555,628.39;

Attendu que la différence de ces deux soumissions est de seulement \$7,941.89;

Attendu que l'exécution de ces travaux par une entreprise locale permettrait de favoriser la main-d'œuvre locale;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la soumission de Transport Drummond Inc. soit acceptée au prix de \$555,628.39.

ADOpte

Le conseiller Roger Prince fait remarquer à ses collègues que le Ministère des Affaires Municipales doit autoriser le choix d'une soumission qui n'est pas la plus basse, si cette dernière est en tout point conforme à la demande d'une Cité.

Les membres du Conseil consentent unanimement à respecter cette procédure.

Le Directeur des Travaux Publics fait remarquer aux membres du Conseil que le fait de choisir un soumissionnaire qui présente un prix supérieur à la plus basse soumission conforme, peut dans l'avenir refroidir l'enthousiasme des entrepreneurs de la région qui sont invités à présenter des soumissions. Cette éventualité pourrait permettre aux entrepreneurs locaux de soumettre des prix plus forts à cause de l'absence de la compétition.

Puisqu'aucune contre-proposition n'est formulée, demande sera faite au Ministère des Affaires Municipales d'entériner celle du conseiller Roger Marier, appuyée par le conseiller J.A. Michaud.

414/10/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier ou les pro-maires: MM. Roger Marier, Alphonse Paradis, Roger Prince, Jean-Paul Généreux, Lucien Couture, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Laval Allard, pour des termes successifs de 4 mois; et le trésorier, M. Richard Désilets, ou le trésorier-adjoint, M. Roland Tessier, soient par la présente autorisés, pour et au nom de la Cité de Drummondville, à recevoir de temps à autre, jusqu'à avis contraire tous les relevés de compte (livrets de banque), les billets, traites, chèques, autres effets et pièces justificatives s'y rapportant, et à signer un reçu à ces fins et ce sur la formule en usage à la Banque Provinciale du Canada (Drummondville).

ADOPTÉ

415/10/72

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant une entente pour la promotion industrielle de l'agglomération de Drummondville pour les années 1972 et 1973.

416/10/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan et une description technique d'une partie du lot no. 165, Rang III, qui sera vendue par la Cité à Karou Inc.

ADOPTÉ

417/10/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité de Drummondville vende à Karou Inc. un terrain de figure parallélogrammatique, faisant partie du lot

10 Octobre 1972

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX RECUS RE: NOTRE DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DES HUILES A CHAUFFAGE

FOURNISSEURS:

Environ 10,000  
gallons huile  
à chauffage  
légère no. 1

Environ 175,000  
gallons huile  
à chauffage  
légère no. 2

Environ 25,000  
gallons huile  
à chauffage  
lourde no. 6-B

TEXACO CANADA LTD	\$0.20.90	\$0.15.78	_____
PETROFINA CANADA LTD	<u>\$0.18.50</u>	\$0.16.50	_____
LES PETROLES IRVING LTEE	\$0.23	\$0.15.30	_____
REMI JEAN PETROLES DRUMMOND	\$0.22	\$0.15.70	\$0.11
GULF OIL CANADA LTD	\$0.19.24	<u>\$0.15.14</u>	_____

LES PRIX SOULIGNES INDIQUENT LES MEILLEURS PRIX RECUS

CEDULE "A" - SEANCE DU 10 OCTOBRE 1972 (rés. 413B/10/72)

G. Bergeron

Acheteur

10 Octobre 1972

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX RECUS RE: NOTRE DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DES HUILES A MOTEUR ET GRAISSE.

FOURNISSEURS:	Environ 12 barils de 45 gallons huile à moteur H.D. Série 1	Environ 10 caisses de 24 pintes huile a moteur H.D. 10 20 30 40 etc.	Environ 7 barils de 45 gallons huile a moteur diesel Série 3	Environ 5 barils de 45 gallons huile hydraulique	Environ 4 barils de 120 livres huile à différentiel Multigear 80 90 140	Environ 4 barils de 120 livres de graisse Multi-Purpose no. 2	Environ 2 caisses de 24 pintes huile à transmission automatique.
---------------	---	---	--	--	---	--	---

PRIX AU GALLON OU A LA LIVRE SELON LE CAS

PETROFINA CANADA LTD	\$1.05 <u>      </u>	\$1.51 <u>      </u>	\$1.22 <u>      </u>	\$0.76 <u>      </u>	\$1.82 Gal. ou \$0.19.7 Lb.	\$0.28.18 LB.	\$1.83 <u>      </u>
TEXACO CANADA LTD	\$1.29	\$1.59	\$1.46	\$0.84	<u>      </u> \$0.24.5 LB	\$0.27 LB	\$2.10
LES PETROLES IRVING	\$1.56	\$2.18	\$1.71	\$0.98	\$0.27.5 LB	<u>      </u> \$0.31 LB	\$2.39
GULF OIL CANADA LTD	\$1.37	\$1.60	\$1.53	\$0.99	\$2.53 gal. ou \$0.27.4 LB	\$0.29.10 LB	\$2.33

LES PRIX SOULIGNES INDIQUENT LES MEILLEURS PRIX SOUMIS.

numéro cent soixante-cinq (P.165), Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, municipalité de la Cité de Drummondville, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Ouest et le Nord-Est par d'autres parties du lot numéro 165, vers le Sud-Est par une partie du lot numéro 165 (rue projetée) et vers le Sud-Ouest par le lot numéro 165-116 et une partie du lot numéro 165-117.

MESURES:

Mesurant deux cent cinquante pieds (250.0') dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est et quatre cents pieds (400.0') dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-trois pieds carrés (99,933 pi<sup>2</sup>). Mesure anglaise.

Cette vente est faite pour le prix de dix cent (\$0.10) le pied carré, soit neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et trente cents (\$9,993.30), payable à la signature de l'acte de vente.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER INTITULE: "KAROU INC").

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte

418/10/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le notaire Marcel Bernier soit autorisé à préparer un acte de main-levée pour libérer la Cité d'une obligation contractée envers Drummond Coal and Lumber Ltd. lors de l'acquisition d'un immeuble portant le numéro civique 407 Lindsay.

La présente autorise également le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de la Cité le susdit acte de main-levée.

ADOpte

419/10/72

Le conseiller J.A. Michaud, donne avis de motion d'un règlement modifiant la marge de recul sur la rue Allard (Ptie 129-1-10).

420/10/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le notaire Marcel Bernier soit autorisé à rédiger un bail pour la location d'un terrain situé à l'aéroport municipal de Drummondville, conformément aux conditions stipulées dans la résolution no. 297/7/72 adoptée par le Conseil le 24 juillet 1972.

Il est également résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer le susdit bail pour et au nom de la Cité.

ADOpte

421/10/72

Sur proposition du conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Roger Marier, il est unanimement résolu qu'en exécution du programme de rénovation du secteur St-Joseph approuvé suivant la loi le 25 mars 1970, une indemnité au montant de \$45,800.00 soit offerte (si ce n'est déjà fait) à M. Yvon Sylvestre pour la propriété décrite ci-dessous et l'acquisition du fond de commerce: Immeuble sis aux 1929, 1931, 1933, 1935, 1937 et 1939 Boul. St-Joseph, Drummondville, sur les lots P.150 et P.150-4 du Canton de Grantham; et qu'à défaut d'acceptation de cet avis, des procédures en expropriation soient par les présentes autorisées.

ADOpte

422/10/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision d'une partie du lot 151, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 18 juillet 1972, pour le compte des Entreprises Bellevue Ltée.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de redévision soit accepté tel que soumis.

ADOpte

423/10/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le Conseil de la Cité de Drummondville consente à reviser l'entente par laquelle la Protection Civile du Québec prêtait à la Cité le véhicule VO-45-535. La nouvelle entente sera la suivante, savoir:

- 1) En rapport avec le susdit véhicule prêté par la Protection Civile, le nom de l'assuré sera: le Gouvernement du Québec et la Cité de Drummondville.
- 2) La limite d'assurance de responsabilité civile pour ce véhicule sera de \$500,000.00 minimum.

- 3) L'entente modifiée comportera une clause à l'effet que la couverture accordée pour ce véhicule ne pourra être annulée ou modifiée sans qu'un avis soit donné au Directeur de la Protection Civile avec un délai de prise d'effet de quinze (15) jours de la date d'envoi.

M. Gérald Lapierre, Directeur de la Protection Civile pour la Cité, est par la présente autorisé à signer cette entente modifiée.

ADOpte

424/10/72

Il est proposé par Son Honneur le Maire et unanimement résolu que des remerciements soient adressés au Ministre de la Défense Nationale et au Major Frédéric Mariage pour le travail de nettoyage exécuté sur les berges de la Rivière St-François par un groupe d'étudiants au cours de la dernière saison estivale.

Le Conseil demandera aux autorités compétentes de considérer la possibilité de renouveler cette expérience l'an prochain.

ADOpte

425/10/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Joseph Mercure à l'occasion du décès de Mme Joseph Mercure.

ADOpte

Le conseiller Roger Marier quitte l'assemblée.

#### Période de questions

426/10/72

Un représentant de la Jeune Chambre demande si la Cité se chargera de faire installer à ses frais les décorations des fêtes dont elle est devenue propriétaire.

Le Conseil se dit prêt à contribuer à 50% du coût de l'installation de ces décorations, à condition que la Jeune Chambre sollicite la contribution des marchands locaux pour combler la différence des déboursés.

Le représentant de la Jeune Chambre accepte de prendre charge de la campagne de souscription et fera rapport au Conseil.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité paie 50% du coût de l'installation des décorations des fêtes pour les secteurs du bas et du centre-ville.

ADOpte

M. Laurent Ricard félicite Son Honneur le Maire pour avoir été réélu administrateur de l'Union des Municipalités. Ce même contribuable souhaite connaître les pressions qui sont faites par l'Union des Municipalités auprès des gouvernements supérieurs afin que la Banque du Canada consente des prêts sans intérêt aux municipalités qui doivent financer des réalisations par des emprunts à long terme.

Le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, informe son interlocuteur que des maires ont présenté des résolutions demandant que les gouvernements provincial et fédéral soient invités à consentir des prêts aux municipalités sans intérêt ou à un taux n'excédant pas 3%.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., demande à Son Honneur le Maire de lui fournir des explications concernant les normes utilisées pour établir les montants offerts aux propriétaires expropriés par la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine. Selon M. Poisson, ces normes semblent arbitraires, puisque les pourcentages par rapport aux valeurs inscrites au rôle d'évaluation de la Cité ne sont pas uniformes.

Son Honneur le Maire explique que les valeurs sont établies par une firme d'évaluateurs indépendants qui n'ont pas confié le rôle d'évaluation. Ces mêmes valeurs sont analysées et acceptées par un comité de coordination de la Société d'Habitation qui prend une décision finale.

M. Poisson veut également savoir s'il est vrai qu'un constable de la Cité a offert la somme de \$10,000.00 pour un terrain qu'elle a vendu récemment pour la somme de \$8,500.00.

Son Honneur le Maire rétorque que jamais la Cité n'a reçu d'offre d'un constable, ni d'un autre citoyen, pour l'achat du terrain précité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
Laurent Bernier  
Greffier.

.....  
C.P. Bernier  
Maire.

23 octobre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 octobre 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

427/10/72 A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 978 amendant le règlement de zonage No. 801, ainsi que le plan l'accompagnant, en modifiant la limite des secteurs 06 - 23, 04 - 15 et 04 - 26.

428/10/72 A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 979 amendant la cédule "A" du règlement de zonage No. 801 - Marge de recul minimum.

429/10/72 A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 980 amendant le règlement de zonage No. 801 concernant l'entreposage extérieur en secteur industriel IA.

430/10/72 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 1972. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

Le conseiller Lucien Couture entre dans la salle des délibérations et prend son siège.

431/10/72 Le Conseil prend connaissance des soumissions demandées pour la démolition de deux édifices, savoir:

- a) Edifice situé à 126 Hériot,
- b) Edifice situé à 407 Lindsay.

Soumissionnaires:

- LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENRG.

126 Hériot	:	\$980.00
407 Lindsay	:	\$960.00

- DESHAIES & RAYMOND INC.

126 Hériot	:	\$1,250.00
407 Lindsay	:	\$1,250.00

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le Conseiller Jean-Paul Généreux, que les deux (2) soumissions de M. Germain Lépine (Entreprises de Démolition du Québec Enrg.) soient acceptées.

Le coordonnateur du programme de rénovation urbaine, M. Denis Luneau, est par la présente autorisé à signer des conventions avec M. Germain Lépine pour la démolition des deux édifices précités.

ADOPTÉ

#### Période de questions

M. Germain Dufort, camionneur, demande au Conseil d'abroger le règlement No. 932 qui interdit le trafic lourd sur les rues Lafontaine et Cartier.

Le Conseil ne peut accepter cette demande puisque le règlement a été adopté à la suite d'une étude qui justifiait cette réglementation.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., demande s'il existe un règlement qui exige que les stations d'essence fournissent des salles de toilette à leur clientèle.

Après vérification, M. Pierre Genest, directeur général des services municipaux, informe le Conseil que le règlement prévoit ces exigences. En conséquence, la nouvelle station d'essence aménagée sur le terrain des Galeries Drummond devra se conformer à cette réglementation.

M. Poisson désire savoir quel est le rôle de l'inspecteur en bâtiments concernant l'émission de permis de construction dans la Municipalité de Grantham-Ouest.

La Cité a autorisé M. Yvon Legris à émettre des permis de construction pour la Municipalité de Grantham-Ouest et le coût de ces permis est versé dans les coffres de la Cité. La responsabilité de l'inspecteur en bâtiments se limite à l'émission de permis, sans l'obliger à faire la surveillance des infractions qui pourraient se commettre dans ce territoire.

#### C O R R E S P O N D A N C E :

- Me Maurice Laplante, porte-parole des détaillants d'essence de Drummondville, demande qu'un règlement soit établi pour défendre la construction de nouvelles stations de service dans un rayon de moins de 1,000 pieds d'une station de service existante.

Cette requête sera transmise à la Commission d'Urbanisme pour étude.

- La Société d'Agriculture du District Nicolet-Yamaska-Drummond remercie la Cité pour sa collaboration lors de la tenue de l'Exposition de Drummondville en juillet dernier.

- Les Pavillons Laforest Inc. informe le Conseil que des négociations ont été entreprises avec la Commission Scolaire pour obtenir l'autorisation de construire un Centre d'Accueil-Détenion sur le campus scolaire à proximité de l'Ecole Jean-Rimbault.
- M. Henri Dion, Homme d'affaires, demande que des feux de signalisation soient installés à l'intersection des rues Cormier et St-Pierre ainsi qu'à l'intersection du Boul. St-Joseph et de la rue Marier.

Le Conseil se dit bien conscient des dangers qui existent à ces endroits et réfère cette demande au Service de la Circulation pour étude.

- L'Aide aux Jeunes de Drummondville Inc. demande le remboursement de la somme de \$902.20, représentant la taxe d'amusement versée à la Cité pour la tenue de séances de bingo depuis janvier 1972.

Le Conseil se dit prêt à considérer cette demande, si l'Aide aux Jeunes de Drummondville Inc. peut se conformer aux exigences du chapitre 76 des Statuts Refondus du Québec qui prévoit certaines exemptions.

432/10/72

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 15 septembre au 14 octobre 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$662,066.00

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

433/10/72

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral par l'entremise de l'Office National de l'Energie et de la Compagnie PANARTIC OIL LIMITED envisage présentement la construction d'un GAZODUC partant des Iles de l'Arctique et qui viendrait alimenter les marchés de l'est;

ATTENDU QUE deux tracés ont été proposés: 1) l'un passant sur la côte ouest de la Baie d'Hudson, le Manitoba et l'Ontario et se rendant à Hamilton; 2) l'autre passant par la côte est de la Baie d'Hudson, le Nord-Ouest du Québec et se rendant à Montréal;

ATTENDU QUE le Québec est présentement dans une situation de parent pauvre dans le domaine du gaz naturel dû au fait qu'il est au bout de la ligne venant de l'Alberta et que pour cette principale raison le prix du gaz y est trois fois plus élevé que dans l'ouest;

ATTENDU QUE l'Ontario est déjà saturé de gaz naturel alors que dans le Québec là où le potentiel est extraordinaire et illimité, il y a grande pénurie;

ATTENDU QUE le gaz naturel, un important facteur d'industrialisation, ne compte que pour 4 pour cent dans le bilan énergétique québécois alors qu'en Ontario, il compte pour 20% et pour 22% dans l'ensemble du Canada;

ATTENDU QUE le tracé Québec serait plus court de 300 à 400 milles et devrait s'avérer moins coûteux dans son ensemble;

ATTENDU QUE le Québec doit avoir la priorité sur les Etats de l'Est Américain lorsque les découvertes de l'Arctique seront mises en exploitation et que de plus le Québec est dans la ligne est de l'Arctique région des Etats-Unis et une partie du gaz naturel pourra être acheminée jusque dans la région de Boston;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu:

QUE les autorités de la Cité de Drummondville supportent sans réserve les efforts du Ministre des Richesses Naturelles, l'Honorable Gilles Massé, auprès des autorités fédérales compétentes et des autorités de PANARTIC OIL LTD pour que le tracé "QUEBEC" soit choisi et donnent leur appui à la campagne menée par les organismes à vocation économique, CRDAT, etc, pour que ce projet soit réalisé en tenant compte des besoins et des développements économiques du Québec.

QUE copie de cette résolution soit transmise au Très Honorable P.E. Trudeau, premier ministre du Canada - l'Honorable Robert Bourassa, premier ministre du Québec - l'Honorable Jean Chrétien, ministre du Grand Nord Canadien, Ottawa - l'Honorable Gilles Massé, ministre des richesses naturelles, Québec - Monsieur Hetherington, président, Panartic Oils Ltd 703, 6th Avenue Southwest, Calgary 2, Alberta - l'Honorable Jean Marchand, ministre de l'expansion économique, Ottawa, - l'Honorable Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce, Ottawa.

ADOPTÉ

434/10/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le Conseil de la Cité accepte les travaux de relocalisation et réaménagement du terrain de l'immeuble Pellerin-Lafleur, sous réserve de vices cachés qui demeurent la responsabilité de M. Maurice Mélançon.

ADOPTÉ

435/10/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le conseiller Roger Marier soit nommé pro-maire pour la période s'étendant du 23 octobre 1972 au 12 février 1973.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Laval Allard qui a fait preuve d'une grande disponibilité au cours de son terme de pro-maire qui vient de se terminer.

436/10/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. soit autorisée à établir un rôle de valeur locative de tous les immeubles situés dans le territoire de la Cité pour fins de taxation

en 1973. Cette valeur locative devra être établie en conformité avec les exigences des articles 28 à 32 inclusivement du chapitre 50 de la Loi de l'Evaluation Foncière sanctionnée le 23 décembre 1971.

ADOPTÉ

437/10/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Jean Ostiguy, C.A., de la firme Ostiguy, Beauchemin, Bélicheau & Cie, soit nommé vérificateur pour la Cité pour l'année d'opération 1972.

Les honoraires professionnels versés à M. Jean Ostiguy pour ce travail seront de \$4,000.00.

ADOPTÉ

438/10/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Me Marcel Bernier, notaire, soit autorisé à préparer un bail concernant la location du hangar de l'aéroport municipal à Roger Leblanc (Hélicoptère-Aviation) Ltée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ce document pour et au nom de la Cité.

ADOPTÉ

439/10/72

Le Ministère de la Voirie, par l'entremise de M. Louis J. Paquette, ing., Directeur Régional (Région 6-1), avise le Conseil que la Cité deviendra responsable de l'entretien du Boulevard St-Joseph dans les limites de son territoire à partir du 1er novembre 1972.

ATTENDU QUE cet avis prend le Conseil par surprise au début de l'hiver;

ATTENDU QUE le Boulevard St-Joseph demeurera une artère utilisée par le trafic de transit aussi longtemps que la route no. 51 ne sera pas ouverte à la circulation;

ATTENDU QUE la chaussée et les murets qui supportent la bande médiane nécessiteront des réparations prochaines qui devront être capitalisées sur une longue période;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'accorder à la Cité de Drummondville une subvention substantielle qui lui permettra:

- 1<sup>o</sup> d'entretenir le Boulevard St-Joseph durant l'hiver;
- 2<sup>o</sup> de procéder dès que possible aux réfections nécessaires sur cette voie à haute densité de circulation.

ADOPTÉ

440/10/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le notaire André Jean soit autorisé à préparer un acte de cession de rue (lot 8-22) par M. Milton Lackie à la Cité pour la somme nominale de \$1.00. La présente autorise également le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, à signer, pour et au nom de la Cité, ce dit acte de cession de rue.

ADOPTÉ

441/10/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 165, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 1er août 1972, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis et que demande officielle soit présentée au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser la Cité à ouvrir une rue (lot 165-120) à une largeur de 30 pieds.

ADOPTÉ

442/10/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 165, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 6 octobre 1972, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

443/10/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 145, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 27 septembre 1972, pour le compte de M. Jules Blanchet, ing.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

444/10/72

ATTENDU QUE le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec a demandé des soumissions pour une étude des facteurs de localisation industrielle à Drummondville;

ATTENDU QUE cette étude coûtera \$20,000.00;

ATTENDU QU'au cours de négociations avec ce ministère, la Cité a accepté de contribuer à 25% du coût de cette étude;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville estime que cette étude sera un moyen efficace pour la promotion industrielle;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité fasse parvenir un chèque

de \$5,000.00 au Ministère de l'Industrie et du Commerce dès que cette étude aura été complétée ~~et acceptée~~.

ADOpte

445/10/72

CONSIDERANT les nombreuses demandes en implantation commerciale dans l'agglomération de Drummondville auprès de la section commerce du Ministère de l'Industrie et du Commerce;

CONSIDERANT qu'il serait avantageux de connaître les facteurs de localisation commerciale pour des entreprises intéressées;

CONSIDERANT qu'une étude du marché et de la demande pour des établissements commerciaux serait souhaitable;

ETANT DONNE que l'estimation des revenus et l'ampleur des commerces seraient intéressants à connaître;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville consente à verser au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec la somme de \$1,500.00 pour la réalisation d'une étude évaluée à \$5,000.00. Ce montant sera pris à même le budget du commissariat industriel de la Cité et sera payable en 1973 dès que l'étude aura été complétée et acceptée.

ADOpte

Son Honneur le Maire demande qu'une vérification soit faite avant de faire parvenir la résolution précitée au Ministère de l'Industrie et du Commerce afin de contrôler si des études déjà complétées ne seraient pas disponibles.

446/10/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'aviseur légal de la Cité, Me Jacques Biron, soit autorisé à plaider coupable dans la cause no. 13,303 C.S.P.D. inscrite en Cour par le Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

ADOpte

447/10/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Laval Allard, qu'une lettre soit expédiée au Ministre de l'Education pour le remercier d'avoir porté son choix sur Jean-Guy Moreau, C.A., comme directeur au conseil d'administration du CEGEP Bourgchemin.

Cependant dû à la mutation de M. Moreau de Trésorier de la Cité au poste de Commissaire Industriel, le Conseil de la Cité assure sa coopération en vous suggérant de nommer M. Richard Désilets, C.A., R.I.A., au poste de Directeur socio-économique sur le conseil d'administration du CEGEP Bourgchemin.

ADOpte

448/10/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Me Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à préparer une convention par laquelle Robert A. Guay Construction Inc., propriétaire d'un édifice portant les numéros civiques 13 et 13A - 7e Avenue, s'engagera à démolir avant le 1er juillet 1973 ledit édifice considéré vétuste selon les règlements municipaux de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer cette convention pour et au nom de la Cité.

ADOpte

449/10/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que des sympathies soient offertes au conseiller J.A. Michaud et à sa famille, à l'occasion du décès de son frère, M. Isidore Michaud.

ADOpte

450/10/72

Mémoire est donnée du règlement No. 982 amendant la cédule 8AH du règlement de zonage No. 801 - marge de recul, rue Allard.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement No. 982 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 13 novembre 1972, à 8:00 P.M.

427A/10/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 978, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

428A/10/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 979, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

429A/10/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 980, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

A la demande d'un journaliste, Son Honneur le Maire donne un bref compte-rendu du voyage récent qu'il a fait à Winnipeg lors d'une réunion de la Fédération des Maires et des Municipalités.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., déplore que le nouveau parcours des Autobus Bourgeois oblige les passagers à subir un arrêt assez long aux Galeries Drummond avant d'être conduits dans le quartier des affaires au bas de la ville.

La Cité demandera aux Entreprises Bourgeois de modifier son itinéraire afin de fournir un service plus adéquat à nos citoyens.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*Laval Bernier*  
Greffier

.....  
*J. Bernier*  
Maire

13 novembre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 novembre 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. Laval Allard, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

451/11/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 1972. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que lu par le greffier.

ADOPTÉ

#### Période de questions

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 174 jeunes garçons et filles qui veulent obtenir une patinoire et un abri chauffé au Domaine du Boulevard.

Le conseiller Lindor Letendre explique qu'une patinoire sera aménagée rue Farrell aussi près que possible des résidences. Quant à l'abri chauffé, le Conseil ne peut s'engager formellement puisque les démarches de Service de la Récréation n'ont pas permis de trouver une bâtie convenable et disponible. La construction d'un abri n'ayant pas été prévue au budget, il faudra être patient et accepter les inconvénients d'habiter un secteur en voie de développement.

Une longue discussion se poursuit concernant la possibilité de situer immédiatement le futur terrain de jeux du Domaine du Boulevard et d'en obtenir la cession par le propriétaire.

Le Conseil retient ce problème pour étude avec promesse d'accélérer l'aménagement d'un terrain de jeux adéquat dès que les circonstances et les disponibilités monétaires le permettront.

M. Raymond Vaillancourt demande que les avis de publication des amendements au règlement de zonage soient plus explicites et indiquent les limites précises des secteurs concernés. Egalement, il demande des informations concernant les implications du règlement No. 978 dans les secteurs 06-23, 04-15 et 04-26.

Des explications satisfaisantes lui sont fournies par M. Pierre Genest, directeur général des services municipaux, à l'aide d'un plan de zonage installé dans la Salle de Comité.

452/11/72

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 982 amendant la cédule "A" du règlement No. 801 - marge de recul minimum pour la rue portant le no. de cadastre P.129-1-10.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

453/11/72

1. DENEIGEMENT DU BOULEVARD ST-JOSEPH:

	<u>1972/1973</u>	<u>1973/1974</u>
- Construction et Pavage Moderne Ltée	\$16,500.	\$16,500.
- Transport Drummond Inc.	\$38,000.	\$42,000.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de Construction et Pavage Moderne Ltée soit acceptée et que M. Normand Verville, Directeur des Travaux Publics, soit par les présentes autorisé à signer une convention avec le soumissionnaire choisi.

ADOpte

454/11/72

2. DENEIGEMENT DU SECTEUR OUEST 1972/1973:

- Marier & Fils Ltée	\$14,200.00
- Guilbault Construction Inc.	\$12,000.00
- Construction & Pavage Moderne Ltée	\$25,000.00
- Transport Drummond Inc.	\$43,000.00

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de Guilbault Construction Inc. soit acceptée et que M. Normand Verville, Directeur des Travaux Publics, soit par les présentes autorisé à signer une convention avec le soumissionnaire choisi.

ADOPTÉ

455/11/72

3. BOITE DOMPEUSE POUR CAMION DE MARQUE FORD 1973:

- Guilbault Hydraulique Inc.	\$2,960.00 plus taxe prov.
------------------------------	----------------------------

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que cette soumission soit acceptée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

- M. André Roy, arpenteur-géomètre, informe le Conseil qu'il ouvre un bureau à Drummondville à 248 Hériot.
- Le Ministère de la Voirie accuse réception d'une lettre de la Cité qui sollicite l'installation de panneaux indiquant la vitesse permise sur le Boul. Lemire et de feux de circulation à l'angle de ce Boulevard et de la rue St-Pierre. Une étude a été entreprise par les officiers du Ministère et la Cité sera informée prochainement de la décision du Ministère.
- Le Ministère de la Voirie accuse réception d'une demande de subvention pour l'entretien du Boul. St-Joseph récemment remis à la Cité. Les autorités ont été saisies de cette requête et une réponse est promise dans les plus brefs délais.
- L'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec informe le Conseil que M. Pierre Genest, ing., a été nommé vice-président de cet organisme pour le terme 1972/1973.

Son Honneur le Maire félicite M. Genest et l'assure de la collaboration de la Cité dans l'exercice de cette nouvelle tâche.

- Le Club Richelieu remercie la Cité pour la réception civique accordée au président général du Richelieu International à l'occasion de son récent passage dans nos murs.
- La Société Nationale des Québécois exprime sa gratitude pour la réception accordée à M. Jacques-Yvan Morin, président général du Mouvement National des Québécois.

- L'Opération Univestrie remercie le Conseil et le Directeur de la Protection pour l'accueil et la collaboration qui lui furent accordés à l'occasion du Tour Univestrie.
- M. G.H. Boulay, président du Club Rotary, remercie le Conseil pour avoir accueilli des visiteurs de l'Australie.
- L'Unité des Policiers informe le Conseil que le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective expirant le 31 décembre 1972 est composé comme suit:
  - M. Martial St-Cyr, président
  - M. Gilles Desfossés, vice-président
  - M. Jacques Hince, secrétaire
  - M. René Chartrand de la Fédération des Employés des Services Publics.
  - M. J.Paul Pelletier de la Fédération des Employés des Services Publics.
- La Fondation Canadienne de la Fibrose Kystique remercie le Conseil pour la collaboration apportée lors du Vert-Nissage tenu le 29 septembre dernier.
- Mlle Judith Usherson informe le Conseil que lors de son passage à Drummondville, elle a bénéficié de l'aide de M. J.-M. Rose pour un dépannage. La courtoisie et l'obligeance de ce citoyen, selon elle, méritent d'être citées publiquement.
- M. Roger Charland, président de la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc., remercie le Conseil pour la collaboration accordée aux évaluateurs durant la révision du rôle d'évaluation.
- La compagnie Autobus Drummondville Ltée informe le Conseil qu'après avoir étudié sa demande concernant la possibilité de modifier le récent parcours de ses véhicules, elle fera tout en son possible pour réduire les périodes d'attentes aux Galeries Drummond.
- Le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville fait parvenir au Conseil une résolution qui délègue:
  - a) M. Serge Beaudoin pour siéger sur le Comité de Retraite, section des employés de bureau;
  - b) M. Germain Picotin pour siéger sur le Comité de Retraite, section des employés extérieurs.
- L'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce sollicite un octroi de \$50.00 à l'occasion de la campagne de souscription appelée: L'Oeuvre des Petits Souliers. Le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, informe ses collègues qu'aucun octroi n'a été prévu au budget pour l'année en cours.

456/11/72

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 21 octobre au 4 novembre 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$711,364.25.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

457/11/72

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement prévoyant la participation financière de la Cité (5%) pour la construction de 30 logements municipaux sur l'îlot St-Louis/Manseau.

458/11/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que soit formé un comité municipal appelé Commission Industrielle de l'Agglomération de Drummondville, afin de répondre aux exigences du programme de stimulation à la création de commissariats industriels mis de l'avant par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOpte

459/11/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Marier, que MM. Philippe Bernier, Roger Prince, George Haggerty, Pierre Genest, Gilles Blais et Jean-Guy Moreau soient par les présentes nommés membres de la commission industrielle mentionnée à la résolution no. 458/11/72.

ADOpte

460/11/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Marier, qu'un bureau exécutif, dont le président serait M. Philippe Bernier, le vice-président, M. Roger Prince, et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Blais, soit formé à la commission industrielle mentionnée à la résolution no. 458/11/72.

ADOpte

461/11/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville accepte les exigences du programme de stimulation à la création de commissariats industriels afin qu'il soit possible d'obtenir une subvention pour l'année financière se terminant au 31 décembre 1972.

ADOpte

462/11/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que MM. Philippe Bernier et Roger Prince soient

autorisés à représenter la Cité pour la formation d'une commission industrielle sur une base régionale pour l'année 1973.

ADOpte

463/11/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par les présentes autorisés à signer un contrat à intervenir entre la Cité de Drummondville et le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec afin que les 2e et 3e étapes de l'étude des facteurs de localisation industrielle soient complétées.

ADOpte

464/11/72

Attendu que la nouvelle convention collective de travail des employés de bureau et des employés de l'extérieur apporte un changement dans le régime de protection du revenu des employés;

Attendu que le système des congés-maladie cumulatifs et monnayables doit être remplacé par un régime de protection du revenu assuré par une compagnie d'assurance;

Attendu que des soumissions ont été présentées pour le nouveau régime;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis et résolu que la soumission de l'Alliance Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie soit retenue pour:

1. l'assurance indemnité hebdomadaire au coût mensuel de \$0.94 par \$10.00 d'indemnité hebdomadaire;
2. l'assurance invalidité de longue durée au taux de \$2.00 par \$100.00 de rentes;

le tout tel que spécifié dans la soumission précitée et reçue le 20 octobre 1972.

ADOpte

465/11/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que MM. les conseillers Lucien Couture et Alphonse Paradis, de même que le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, soient nommés pour siéger sur le Comité de Retraite des employés municipaux, section des employés de bureau et section des employés extérieurs.

ADOpte

466/11/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte les travaux de démolition, phase 1, effectués par M. Robert Lafleur conditionnellement à ce que ce dernier tienne la Cité indemne de toutes réclamations pour dommages, responsabilités ou obligations en rapport avec l'exécution de ces travaux.

ADOpte

467/11/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville accepte les travaux de démolition de l'édifice Kitner conditionnellement à ce que M. Germain Lépine (Entreprises de Démolition du Québec Enrg.) tienne la Cité indemne de toutes réclamations pour dommages, responsabilités ou obligations en rapport avec l'exécution de ces travaux.

ADOpte

468/11/72

Le conseiller Alphonse Paradis donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 459 - Fonds de pension des employés municipaux.

469/11/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que MM. Philippe Bernier, Jean-Guy Moreau et Pierre Genest soient délégués au Symposium des Commissaires Industriels du Québec qui se tiendra à Québec les 21, 22 et 23 novembre 1972.

ADOpte

470/11/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que M. Philippe Bernier, maire, soit délégué à la Conférence Tripartite qui se tiendra à Toronto les 20 et 21 novembre 1972.

ADOpte

471/11/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 159-11, du Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 11 octobre 1972, pour le compte de Dame Thérèse Surprenant.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOpte

472/11/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 162B-97, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 13 octobre 1972, pour le compte de M. Conrad Guilbault.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOpte

473/11/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 149, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles

Le Maire en date du 9 octobre 1972, pour le compte de M. Roberval Boissonneault.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOpte

474/11/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 165, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 20 octobre 1972, pour le compte de M. Réal Blouin.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOpte

475/11/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lavall Allard, qu'à la suggestion du Maître de Poste, la Cité accepte que les numéros civiques dont la liste est annexée au présent procès-verbal comme annexe "A", soient modifiés et que l'inspecteur en bâtiments de la Cité soit chargé de faire exécuter ces changements par les propriétaires concernés.

ADOpte

476/11/72

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement concernant la formation d'un nouveau secteur dans le secteur actuel de Drummondville-Ouest.

A cause d'un engagement antérieur, Son Honneur le Maire demande au pro-maire, M. Roger Marier, de le représenter lors de l'ouverture de l'Olympia Yvan Cournoyer. Cette demande est acceptée.

477/11/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que des félicitations soient transmises à M. J.M. Boisvert pour sa récente élection comme député fédéral du Comté de Drummond.

ADOpte

Le conseiller Roger Prince souligne que la défaite de M. Jean-Luc Pépin est une lourde perte pour la Cité de Drummondville.

452A/11/72

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 982, Son Honneur le

Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

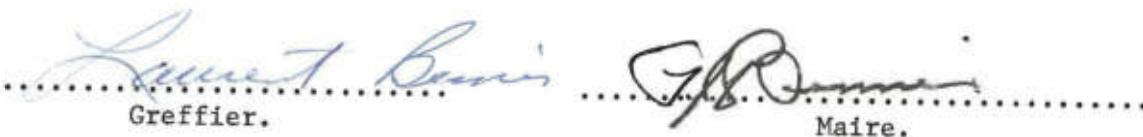
ADOpte

Période de dialogue

Sujets discutés:

- La possibilité d'utiliser une peinture de couleur pour indiquer la ligne médiane des rues;
- L'implantation d'un centre d'accueil-détention;
- Formation d'une Commission Industrielle Régionale.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier. .... Maire.

20 novembre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 20 novembre 1972, à 5:00 heures P.M.; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Prendre une décision relativement au choix d'un soumissionnaire pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Grantham-Ouest - (réf: résolution 413D/10/72 du 10 octobre 1972). "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. Roger Marier.

478/11/72

ATTENDU QUE le 10 octobre 1972, le Conseil avait pris connaissance des soumissions ci-après décrites pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur annexé de Grantham-Ouest, lesquelles

soumissions se lisait comme suit:

- Construction et Pavage Moderne Ltée	\$564,152.35
- Marier & Fils Ltée	\$555,643.95
- Transport Drummond Inc.	\$555,628.39
- Félicien St-Pierre (NON CONFORME)	\$530,533.50
- La Cie de Pavage LaSalle Ltée	\$547,686.50

ATTENDU QUE dans le but de confier l'exécution de ces travaux à une entreprise locale, le Conseil avait retenu la soumission de Transport Drummond Inc. malgré que le prix demandé par cette entreprise était plus élevé de \$7,941.89 que celui de la Cie de Pavage LaSalle Ltée;

ATTENDU QUE la Commission Municipale n'a pas ratifié la décision du Conseil comme le prescrit l'article 610 de la Loi des Cités et Villes;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la résolution no. 413D/10/72 adoptée par le Conseil de la Cité de Drummondville le 10 octobre 1972, soit abrogée.

ADOpte

479/11/72

ATTENDU QUE l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc doit être entreprise sans délai dans le secteur annexé de Grantham-Ouest;

ATTENDU QUE la résolution no. 413D/10/72 a été abrogée;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cie de Pavage LaSalle Ltée soit autorisée à procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur annexé de Grantham-Ouest, conformément à la soumission présentée le 10 octobre 1972 au prix de \$547,686.50.

Il est également résolu que le Directeur des Travaux Publics, M. Normand Verville, et le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, soient par la présente autorisés à signer une convention avec la Cie de Pavage LaSalle Ltée pour l'exécution des travaux ci-haut mentionnés.

ADOpte

Le conseiller J.A. Michaud demande que sa dissidence concernant cette dernière résolution soit notée au présent procès-verbal.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

*Lamont Benoit*  
Greffier.

*Normand Verville*  
pro-maire.

27 novembre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 novembre 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Roger Marier, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

480/11/72

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 13 et 20 novembre 1972. Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOpte

481/11/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour le nettoyage intérieur de l'Hôtel de Ville, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

- Service Sanitaire Hénault Enrg.	\$12,604.00 en 24 versements égaux
- Service de Lavage Biron	\$ 8,640.00 en 24 versements égaux
	- ou -
	\$10,920.00 en 24 versements égaux
	pour un travail plus élaboré

Ces soumissions sont remises pour étude à M. Pierre Genest, Directeur Général des Services Municipaux. Ce dernier recommande que la plus basse soumission soit retenue. Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Service de Lavage Biron, au prix de \$8,640.00 payable en 24 versements mensuels, égaux et consécutifs, soit retenue.

ADOpte

#### C O R R E S P O N D A N C E:

- L'Association Professionnelle des Techniciens des Eaux du Québec remercie le Conseil et l'ingénieur municipal, M. Normand Verville, pour l'accueil qui lui fut accordé lors d'une réunion tenue à l'Hôtel de Ville le 11 novembre dernier.

- Suite à l'adoption d'une résolution par le Conseil de la Cité concernant la possibilité de choisir le tracé Québec pour la construction du gazoduc Panarctic, les personnes suivantes accusent réception:
  - . M. Chas. R. Hetherington de Panarctic Oils Ltd.
  - . M. Jacques Ruelland, secrétaire du Ministre des RICHESSES NATURELLES du Québec
  - . M. Henri Alain Lawless du cabinet du Premier Ministre le Très Honorable P.E. Trudeau
  - . M. Jean A. René, adjoint spécial de l'Honorable Jean-Luc Pépin
  - . Me. Claude Trudel, secrétaire administratif du premier ministre, l'Honorable Robert Bourassa
  - . M. Jean T. Fournier, chef de cabinet du Ministre des AFFAIRES INDIENNES et du Nord.

482/11/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 5600 à 5685 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

483/11/72

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville entend procéder à la deuxième phase du plan de capitalisation dans le secteur annexé de Grantham-Ouest;

ATTENDU QUE les travaux d'aqueduc et d'égouts doivent être entrepris dans ce secteur en 1973;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la préparation des plans et devis nécessaires pour l'exécution de ces travaux soit confiée à la firme d'Ingénieurs-Conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie.

ADOpte

484/11/72

Attendu que pour la réalisation de la 2e phase du plan quinquennal de capitalisation prévue dans le secteur annexé de Grantham-Ouest, il devient nécessaire de confectionner un plan d'aménagement dans ce secteur; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan d'aménagement soit confié à l'urbaniste-conseil Gaétan Richard.

ADOpte

485/11/72

Attendu que le coût d'entretien du dépotoir municipal a été augmenté pour l'année 1973, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Municipalité du Village de

l'Avenir soit autorisée à utiliser le dépotoir que loue la Cité de Drummondville dans le territoire de St-Nicéphore, à raison de \$1.10 per capita pour l'année 1973. La Municipalité du Village de l'Avenir devra dès que possible produire à la Cité le rapport du recensement effectué pour l'année 1973.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention à intervenir entre la Cité et la Municipalité du Village de l'Avenir si les conditions ci-haut décrites sont acceptées.

ADOpte

486/11/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie des lots 143 et 145 préparé par l'arpenteur-géomètre André Roy en date du 17 novembre 1972, pour le compte de Dame Georgiana Maher.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOpte

487/11/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 28, Quartier Sud, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 9 novembre 1972, pour le compte de M. Michel Equilbec.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOpte

488/11/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 160A-90 préparé par l'arpenteur-géomètre André Roy le 8 novembre 1972, pour le compte de M. Roméo Paquin.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOpte

489/11/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 153, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 8 novembre 1972, pour le compte de M. Arthur Hivon.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOpte

490/11/72

Lecture est donnée du règlement No. 983 concernant un régime supplémentaire de rentes des employés de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 983 soit adopté.

ADOpte

491/11/72

Lecture est donnée du règlement No. 984 autorisant un emprunt de \$2,200.00 pour une étude concernant l'installation de services d'aqueduc et d'égouts dans le nouveau secteur de Drummondville-Ouest (secteur Dame Valéda Bouchard).

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement No. 984 soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 11 décembre 1972.

492/11/72

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que MM. Denis Luneau et Laurent Bernier soient autorisés à assister aux journées d'étude organisées par l'Association Canadienne d'Urbanisme et qui se tiendront à Trois-Rivières les 6, 7 et 8 décembre 1972.

ADOpte

493/11/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le coordonnateur de la Protection Civile, Région 4, soit autorisé à partager avec le coordonnateur municipal de la Protection Civile un local situé dans l'annexe de l'Hôtel de Ville. La présente autorisation est accordée à condition que la Protection Civile paie les frais d'administration de ce local, l'installation du téléphone, les appareils de télécommunication et l'ameublement nécessaire à l'agent de liaison de la Protection Civile.

ADOpte

494/11/72

Attendu que la Régie des Eaux du Québec a autorisé les Ingénieurs-Conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie à effectuer une étude régionale des égouts afin d'établir un programme valable d'épuration des eaux pour la région de Drummondville, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, qu'une lettre de remerciements soit adressée à M. Gilles Jolicœur, président

ABROGE  
PAR RES.  
511/12/72

de la Régie des Eaux du Québec, qui a autorisé cette étude nécessaire pour la planification du réseau d'égouts de la Cité, lequel réseau sera utilisé par les municipalités voisines lors de la mise en opération d'une usine d'épuration régionale.

ADOpte

495/11/72

Le Conseil prend connaissance du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1973. Le conseiller Roger Marier se charge d'expliquer ce budget qui prévoit des revenus au montant de \$77,900.00 et des dépenses au montant de \$166,737.00 soit un déficit d'opération de \$88,837.00 dont 10% sera payable par la Cité.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le budget de l'Office Municipal d'Habitation soit accepté tel que présenté.

ADOpte

496/11/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le coordonnateur du Programme de Rénovation Urbaine de la Cité, M. Denis Luneau, soit autorisé à demander des soumissions publiques pour vendre les propriétés ci-dessous indiquées qui devront être démolies ou relocalisées:

- propriété sise à 51 rue Wood - mise à prix \$2,400.00
- propriété sise à 11, 13 et 15 St-Damase - mise à prix \$1,500.00.

ADOpte

497/11/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le notaire André Lampron soit autorisé à rédiger un acte de renonciation à un droit de superficie sur le lot 126-1-4 détenu par M. Cyprien Hébert. Ce droit de superficie sera accordé à la Cité par le détenteur pour la somme de \$1.00.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer cet acte de renonciation pour et au nom de la Cité et tous autres documents nécessaires.

ADOpte

498/11/72

Attendu que si la température le permet la rue Haggerty sera prolongée jusqu'au Boul. Lemire au cours des prochains jours;

Attendu que cette artère sera certainement utilisée par un grand nombre de personnes;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Directeur des Travaux Publics, M. Normand Verville, soit autorisé à demander à l'Hydro-Québec d'installer des lumières pour l'éclairage de la section de la rue Haggerty située entre le Boul. Lemire et la rue Farrell.

ADOpte

Divers:

Un citoyen demande au Conseil de prolonger la rue Cormier jusqu'à l'usine Les Editions Graphiques Inc. où il travaille. Ces travaux rendraient l'accès à cette usine plus facile et décongestionneraient le Boul. St-Joseph.

Le Conseil prévoit l'exécution de ces travaux en 1976 après que les canalisations d'aqueduc et d'égouts auront été installées dans ce secteur. Cependant, il y a lieu d'espérer que le développement du secteur sera accéléré pour permettre le prolongement de la rue Cormier qui semble tout à fait justifié.

M. Oscar Chagnon s'informe si le Conseil a reçu un télégramme du député fédéral, M. J.-M. Boisvert, qui n'aurait pas été invité à assister à la cérémonie qui s'est déroulée à l'usine de traitement d'eau le 25 novembre dernier.

Le maire répond d'une façon affirmative et donne même lecture du télégramme en question. Toutefois, ajoute le maire, les invitations n'ont pas été faites par la Cité, mais <sup>par</sup> les entrepreneurs qui ont réalisé les travaux à l'usine de traitement d'eau et qui ont également défrayé la note de la cérémonie.

Le Conseil, conclut monsieur le maire, a toujours observé le protocole envers les députés provinciaux et fédéraux et il continuera de le faire dans l'avenir.

M. Claude Désautels, président de l'Association des Hommes d'Affaires, s'informe si le Conseil a l'intention de faire des démarches pour obtenir que Drummondville soit le site des Jeux du Québec au même titre que les villes de Rivière du Loup, Chicoutimi et Trois-Rivières que la Cité a appuyées dernièrement. Selon M. Désautels, l'expérience s'est avérée heureuse et rentable dans toutes les villes favorisées et les hommes d'affaires ont bénéficié d'un accroissement substantiel d'activités, tant dans le domaine de l'hôtellerie que du commerce au détail.

Son Honneur le Maire se demande si les hommes d'affaires seraient prêts à prendre en main le financement de la tenue de ces jeux. Dans ce cas, la Cité pourrait entreprendre des démarches en ce sens après avoir étudié ce qu'il en coûterait aux citoyens pour maintenir en opération les équipements requis pour la tenue d'un pareil événement.

M. Claude Désautels suggère que la formule actuelle pour le financement et l'installation des décos de fêtes soient modifiée. Selon lui, des décos placées aux entrées de la Cité seraient plus indiquées et le Conseil pourrait recevoir la somme de \$5.00 de chaque personne qui paie une taxe d'affaires pour le financement des déboursés encourus.

La formule actuelle est une initiative de la Jeune Chambre mais le Conseil est prêt à considérer la suggestion de M. Désautels si les marchands manifestent leur préférence pour un changement.

Commentant le budget de l'Office Municipal d'Habitation, M. Raymond Poisson, président de l'Office Municipal d'Habitation et président de la Ligue des Propriétaires, suggère que l'évaluation des logements municipaux soit révisée pour refléter leur valeur réelle. Cette révision doublerait pratiquement les revenus de la Cité et ceux de la Commission Scolaire en plus de diminuer considérablement le déficit prévu pour l'année 1973.

Le Conseil retient cette suggestion et fera le nécessaire pour que l'évaluation des logements municipaux soit élevée à la valeur réelle.

M. Raymond Poisson référant à une promesse antérieure du Conseil, sollicite un local pour la Ligue des Propriétaires. Le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, informera la ligue dès qu'un local adéquat sera disponible.

Le président de la Ligue des Propriétaires demande que le Conseil fasse la lumière sur le congédiement du constable Douglas Lyons qui fait présentement les manchettes de certains journaux et qui provoque toutes sortes de rumeurs parmi la population de la Cité.

Son Honneur le Maire explique que le congédiement du constable Lyons est motivé pour des raisons de régie interne et que cette décision a été considérée sérieusement par la Direction du Service de Protection et le Conseil avant d'être prise. Il n'y a pas lieu de faire le procès du constable concerné sur la place publique.

A la demande d'un citoyen, le conseiller Jean-Paul Génereux informe l'assemblée que des enseignes de circulation seront suspendues au dessus du Boulevard St-Joseph pour améliorer la signalisation à l'entrée des Galeries Drummond.

M. Oscar Chagnon décrit les inconvénients causés par les ponceaux trop élevés qui longent le trottoir sur la rue Celanese.

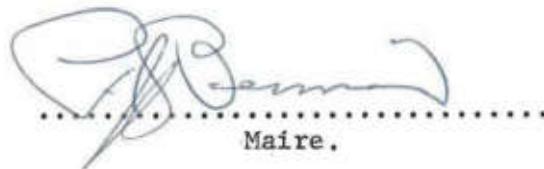
Il est informé que ces inconvenients seront certainement corrigés lorsque la Cité aura procédé à la pose d'une conduite d'égouts dans le tracé de cette rue et qu'il faudra de toute évidence refaire le pavage et les trottoirs.

Son Honneur le Maire fait rapport de la conférence Tripartite tenue à Toronto les 19 et 20 novembre dernier et qui groupait des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux dans le but de discuter du partage des responsabilités et des sources de financement de chaque palier de gouvernement.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier.



Maire.

11 décembre 1972.

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 décembre 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Roger Marier, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

499A/12/72

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 984 autorisant un emprunt de \$2,200.00 pour une étude concernant l'installation de services d'aqueduc et d'égouts dans le nouveau secteur de Drummondville-Ouest (Domaine Valéda Bouchard).

500/12/72

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 1972. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

501/12/72

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- ACHAT DE DEUX AUTOS "STANDARD"

Pinard & Pinard Ltée	\$8,255.08
Garage Montplaisir Ltée	\$9,039.60
Drummond Auto Ltée	\$7,745.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la soumission de Drummond Auto Ltée soit retenue, à condition qu'elle soit en tout point conforme à la demande de soumission de la Cité.

ADOpte

502/12/72

- ACHAT D'UNE BOITE DOMPEUSE:

Guilbault Hydraulique Inc.	\$3,443.44
Les Equipements JPV Inc.	\$3,869.20

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Guilbault Hydraulique Inc. soit retenue à condition qu'elle soit conforme à la demande de soumission de la Cité.

ADOpte

503/12/72

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 11 novembre 1972 au 2 décembre 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$668,469.38.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

504/12/27

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les mutations de propriétés portant les numéros 5686 à 5743 inclusivement soient acceptées,

ADOpte

Période de questions

Mme Yvon Dupuis demande que le Conseil prenne les mesures qui s'imposent pour que les amoncellements de neige en bordure du Boulevard St-Joseph soient interdits de façon à éviter l'obstruction de la vue des automobilistes qui doivent s'engager dans les rues transversales ou dans l'entrée du stationnement des Galeries Drummond.

Le conseiller J.A. Michaud explique que les règlements existants seront appliqués sévèrement mais que ces mêmes règlements autorisent les résidents à entasser une certaine quantité de neige en bordure de la rue. Le Service de Circulation s'appliquera à observer le mouvement du trafic sur le Boulevard St-Joseph et à proposer toutes les corrections susceptibles d'améliorer la sécurité du piéton comme celle de l'automobiliste.

Mme Dupuis s'interroge également sur le fait qu'à une semaine d'intervalle, elle a reçu 2 comptes de taxes identiques pour le même immeuble.

Le greffier lui suggère de communiquer avec le responsable de la perception pour obtenir des explications pertinentes.

M. Laurent Ricard demande au greffier de noter son opposition au taux d'intérêt de 8½% dont il est fait mention au règlement No. 984 qui prévoit un emprunt de \$2,200.00 pour défrayer le coût d'une étude pour l'installation des services d'aqueduc et d'égouts dans le nouveau secteur de Drummondville-Ouest (Domaine Valéda Bouchard).

C O R R E S P O N D A N C E:

- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. fait parvenir au Conseil 4 lettres qui traitent des sujets suivants:

1- La Ligue demande s'il y aurait possibilité d'obtenir copie de tous les règlements de la Cité, et s'informer du coût pour la fourniture de ces documents et du délai nécessaire pour la livraison.

Le greffier explique que la Cité fournit copie des règlements municipaux moyennant le taux de \$0.10 la feuille, selon le tarif autorisé par le Ministère des Affaires Municipales. La reproduction par photocopie des 984 règlements municipaux pourrait éventuellement se faire dans le cours d'une semaine. Le conseiller Roger Prince est d'avis que ces documents pourraient être fournis au début de l'année 1973, alors que le volume de travail du secrétariat sera quelque peu diminué.

Le président de la Ligue des Propriétaires, M. Raymond Poisson, suggère que la Direction rencontre le greffier pour sélectionner les règlements selon des critères d'intérêt et d'actualité.

2- La Ligue des Propriétaires suggère que la publication des règlements municipaux soit accompagnée d'une description des secteurs concernés afin de permettre aux contribuables intéressés d'être plus éclairés.

C'est avec plaisir que le greffier accepte de modifier la formule actuelle de publication pour la rendre plus explicite et plus compréhensible.

3- La Ligue des Propriétaires demande à quelle date elle pourra occuper un local à l'Hôtel de Ville tel que promis antérieurement.

Le Directeur Général des Services Municipaux invite M. Raymond Poisson, président de la Ligue, à visiter, après la présente assemblée un local disponible. Si ce local est jugé acceptable, il pourra être utilisé immédiatement.

4- Ayant appris par les journaux que M. Laurent Bernier est responsable d'un comité d'étude concernant la possibilité de regrouper les municipalités environnant Drummondville, la Ligue voudrait connaître les objectifs et la procédure de cette étude.

M. Laurent Bernier, greffier, explique qu'il est exact qu'il préside un comité d'étude concernant la possibilité de regrouper certaines municipalités avec la Cité de Drummondville. Cependant, ce travail est effectué sous le patronage de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond dont il est administrateur, et la Cité comme telle n'intervient pas dans le mandat dont il a été chargé. Pour la satisfaction des requérants, il est dit que ce comité a été formé par les administrateurs de la Chambre de Commerce, qu'il se compose de représentants de 5 municipalités et que le nombre des membres peut être augmenté au cours de la poursuite de l'étude. Les objectifs se situent au niveau de la recherche désintéressée des facteurs favorables ou défavorables à un projet de regroupement. Ce comité, pour le moment, n'a pas l'intention de mettre en marche un programme d'information ou de pression pour accélérer un regroupement. Toutefois, il est possible que les corps intermédiaires soient invités à faire connaître leur point de vue sur le sujet et toute initiative en ce sens serait bienvenue.

- Me. Maurice Laplante, procureur de l'Association des Pompiers de la Cité, demande que le Conseil fasse connaître sa décision concernant une demande déjà formulée pour limiter le nombre de stations d'essence.

Le conseiller Roger Marier explique que ses collègues partagent l'opinion de la Commission d'Urbanisme qui croit qu'il n'y a pas lieu de légiférer pour restreindre le nombre des stations d'essence. Pareille législation serait une contrainte à l'entreprise privée et limiterait la compétition dans un secteur spécifique, alors qu'elle se

poursuivrait dans tous les autres secteurs commerciaux tels que l'alimentation, le vêtement, l'hôtellerie, le transport, etc. De plus, ajoute M. le Maire, il semble que le gouvernement provincial s'apprête à adopter une législation qui aura vraisemblablement prépondérance sur toute législation locale, comme cela s'est produit il y a quelques années dans la législation qui régissait les heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux.

- La Légion Canadienne, succursale no. 51, remercie la Cité pour sa contribution au fonds du coquelicot 1972.
- La Municipalité du Village de l'Avenir remercie le Conseil et le Service de Protection pour l'aide apportée lors de la conflagration du 17 octobre 1972. De plus, cette municipalité accepte les conditions de la Cité pour l'usage du dépotoir municipal au cours de la prochaine année.

505/12/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. qui se tiendra du 2 au 11 février 1973.

ADOpte

506/12/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le Conseil de la Cité de Drummondville approuve un rapport signé par le greffier relativement à des dépenses exécutées pour des travaux de pavage au terrain de l'Exposition Agricole, propriété de la Cité, et se montant à \$3,625.00; et que le Conseil accepte les conditions imposées par le département de la voirie lorsque la subvention a été accordée.

ADOpte

507/12/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire Philippe Bernier et M. Pierre Genest, Directeur Général des Services Municipaux, soient autorisés à signer un contrat avec l'Alliance Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie concernant l'assurance-salaire des employés municipaux.

ADOpte

508/12/27

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le notaire Gérard Fradet soit autorisé à procéder à des recherches de titres pour établir la propriété de la Cité concernant les terres Morin, Janelle, Cardin, et Cloutier formant le parc industriel.

ADOpte

509/12/72

Vu les articles 86, 87 et 88 du Chapitre 50 de la Loi sur l'Evaluation Foncière, il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Jean-Jacques Rozon, évaluateur et détenteur d'un permis provincial portant le no. 33,459, soit autorisé à titre de représentant de la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc., à procéder à la tenue à jour du rôle d'évaluation de la Cité de Drummondville durant l'année 1973.

ADOpte

510/12/72

Sur proposition du conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Lucien Couture, il est unanimement résolu d'autoriser le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, et le Conseiller Juridique, Me. Jacques Biron, à transiger, s'ils le jugent à propos, des règlements dans les causes Lebel, Fortin, Janelle, Lemoyne, Lesieur, Parenneau, Defoy, Lemire et Vigneault.

ADOpte

511/12/72

Attendu que la firme d'Ingénieurs-Conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie a effectué un estimé pour la préparation de plans et devis pour une étude régionale d'égouts;

Attendu que l'estimé de cette étude est évalué à \$27,900.00;

Attendu que cette étude a une grande importance pour la rationalisation de l'installation du réseau d'égouts local et régional;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que demande soit faite à la Régie des Eaux du Québec d'accorder à la Cité de Drummondville une subvention au montant de \$27,900.00 pour défrayer la totalité des déboursés nécessaires à cette étude.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution no. 494/11/72 adoptée par le Conseil de la Cité le 27 novembre 1972.

ADOpte

512/12/72

Le Conseil prend connaissance de la résolution suivante adoptée par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville le 24 novembre 1972:

" Il est proposé par M. Denis Luneau, appuyé par M. Raymond Poisson, qu'une demande soit faite au Conseil de la Cité de Drummondville afin de nommer un représentant des locataires demeurant dans un logement municipal, administrateur à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville à compte du 1er janvier 1973. "

Attendu que le terme d'office des administrateurs actuels de l'Office Municipal d'Habitation se termine le 31 décembre 1972, il est

proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la suggestion précitée soit retenue pour considération jusqu'au moment de la nomination des administrateurs qui seront choisis pour le terme de l'année 1973.

ADOpte

513/12/72

Le Conseil prend connaissance d'une deuxième résolution adoptée par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville qui se lit comme suit:

" Considérant que le terrain situé sur l'ilôt St-Louis/Manseau acquis par la Cité de Drummondville dans la mise en oeuvre de son programme de rénovation urbaine pourrait être utilisé pour la construction de trente (30) logements municipaux, projet que devra réaliser prochainement l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, il est proposé par M. Raymond Poisson, appuyé par M. W. Majella Croteau, ce qui suit:

- a) Que le prix de trente mille dollars (\$30,000.00) soit offert à la Cité de Drummondville pour l'achat du terrain situé sur l'ilôt St-Louis/Manseau, ayant une superficie totale de 46,497 p.c. et portant les numéros de cadastre suivants:  
147-60 à 147-66 inclusivement  
147-75 à 147-82 inclusivement.
- b) Que le notaire Marcel Bernier soit le notaire instrumentant pour la préparation et/ou l'obtention des documents nécessaires à la préparation de l'acte.
- c) Que MM. Raymond Poisson, président, et/ou W. Majella Croteau, vice-président, et/ou Yvon Raymond, secrétaire, soient autorisés à signer au nom de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville l'acte ainsi que tout autre document s'y rattachant. "

Attendu qu'au cours de l'après-midi en séance de comité, le Conseil a étudié cette demande;

Attendu que le Conseil croit qu'il y a lieu de considérer une suggestion du Trésorier de la Cité qui paraît avantageuse pour l'Office Municipal d'Habitation et la Cité;

Attendu que ces avantages seront scrutés en profondeur au cours des prochains jours;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité diffère la ratification de la résolution de l'Office Municipal d'Habitation précitée à une prochaine séance régulière.

ADOpte

514/12/72

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le coordonnateur du programme de rénovation urbaine soit autorisé à demander des soumissions globales pour

la démolition de 48 édifices décrits à une liste annexée au procès-verbal comme annexe "A". Il est entendu que des prix séparés seront demandés et devront être soumis pour chaque phase acceptée par la Cité et la Société d'Habitation du Québec. Les soumissionnaires devront cependant soumettre un prix global pour tous les travaux demandés. (Liste versée au dossier intitulé: "Rénovation Urbaine - Mise en Oeuvre SOUMISSIONS").

## ADOpte

515/12/72

ABROGEE  
PAR RES.  
406/11/74

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité accepte l'offre de vente d'un terrain sis entre le Boulevard St-Joseph et la rue St-Jean, mesurant 359,484 pieds carrés, mesure anglaise (composé du/ou des lot(s) ou de la/ ou des partie(s) de lot(s) suivant(s), au cadastre officiel du Canton de Grantham, savoir: 144-409, 145-528-1, 147-164-1, 141-471 (partie) 141-471-1, tel que montré sur le plan ci-joint préparé et signé par Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 2433. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées.

Il est également résolu que la Cité paie ce terrain vingt-et-un mille cinq cent soixante-neuf dollars (\$21,569.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente. Cet acte de vente sera rédigé par le notaire Marcel Bernier et devra contenir toutes les clauses stipulées dans l'offre de vente préparée par Celanese Canada Ltée et signée le 1er septembre 1972.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit acte de vente et tous autres documents nécessaires à cette vente.

## ADOpte

516/12/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le notaire Marcel Bernier soit mandaté pour faire des recherches de titres et la rédaction de contrats de vente pour les immeubles ci-après cités:

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| 1- Mme Joseph Côté      | lot 147-44             |
| 2- M. Léo Languérand    | lot 284-2              |
| 3- M. Onil Morin        | lot 144 (-354 et -355) |
| 4- M. Robert Bisson     | lot 144-382            |
| 5- Mme Gabrielle Breton | lot 144-381.           |

Ces recherches de titres et ces contrats de vente seront exécutés conformément aux directives du coordonnateur du programme de rénovation urbaine de la Cité, M. Denis Luneau.

## ADOpte

517/12/72

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville cède à Ardad Inc. pour 3 ans (sujet cependant à rétrocession immédiate sur un avis de trente (30) jours) un droit de passage sur l'immeuble désigné comme étant les lots 91 et 92 du Canton de Wickham situés dans la Municipalité de St-Nicéphore, ledit droit de passage étant cédé seulement pour le tracé apparaissant sur un plan daté du 11 décembre 1972 et signé par M. L. Demers, secrétaire-trésorier de Ardad Inc., ou tout autre tracé qui aura été préalablement accepté par le Conseil de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

518/12/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision et redivision d'une partie du lot 124, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 30 août 1972, pour le compte des Immeubles Cobourg Ltée.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision et redivision soit accepté.

ADOPTE

519/12/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 28, Quartier Sud, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 10 novembre 1972, pour le compte de M. Yves Pinel.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

520/12/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 167, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 31 octobre 1972, pour le compte de M. Jean-Marie Bélanger et la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision soit accepté à condition que la superficie de terrain nécessaire à l'ouverture de rue soit cédée à la Cité.

ADOPTE

521/12/72

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 128, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 13 août 1972, pour le compte de M. Hervé Desmaraïs.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOpte

522/12/72

Le conseiller Roger Prince présente les estimés budgétaires pour l'année 1973. Ces estimés budgétaires prévoient des revenus de \$4,992,103.00 et un montant égal de dépenses pour l'exercice financier 1973.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les prévisions budgétaires pour l'année 1973 soient acceptées telles que présentées par le conseiller Roger Prince.

ADOpte

Les différents postes de ce budget sont expliqués et le président du Comité des Finances remercie les membres du Conseil et les chefs de services et spécialement le trésorier et le directeur général des services municipaux pour la collaboration qu'ils ont fournie dans l'élaboration de ces prévisions budgétaires.

Son Honneur le Maire poursuit en disant que si les estimés budgétaires sont augmentés de près d'un demi-million de dollars, cela s'explique par l'augmentation de l'évaluation apportée par des investissements d'environ 10 millions de dollars qui rapporteront des taxes additionnelles. Il semble que ces investissements traduisent bien le climat de confiance qui existe chez-nous grâce à la collaboration de la population en général, administrateurs et contribuables. De plus, puisque le fardeau fiscal se répartit avec équilibre entre l'industrie, le commerce et le contribuable-résident; la Cité de Drummondville jouit d'une économie stable et la taxation est relativement moins élevée que dans des villes de la région dont la population est comparable à la nôtre.

Le conseiller Roger Prince annonce que le taux des différentes taxes en 1973 sera le même qu'en 1972, sauf que la taxe foncière sera augmentée de \$0.05 du cent dollars d'évaluation dans le secteur de Drummondville-Ouest à cause de règlements d'emprunt pour l'exécution de travaux publics dans ce secteur en 1972.

523/12/72

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières et spéciales pour l'année 1973.

524/12/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1973.

525/12/72

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1973.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le trésorier de la Cité soit autorisé à appliquer aux comptes des taxes foncières, de la taxe de services et de la taxe d'affaires passés dus pour l'année d'imposition 1973, un intérêt au taux de 12% par année ou 1% par mois applicable à partir du 1er janvier 1973. Ce taux d'intérêt s'applique également à tous les autres comptes recevables passés dus.

ADOpte

Le conseiller Roger Prince demande au greffier de s'informer auprès de la Commission Scolaire Locale afin de connaître la date de l'envoi de ses comptes de taxes. L'intention du Conseil est d'accorder un certain décalage pour l'envoi des différents comptes de taxes en 1973, afin de ne pas surprendre et surcharger indûment les contribuables de la Cité.

Un journaliste se fait l'interprète de ses collègues pour souhaiter aux membres du Conseil un Joyeux Noel.

Le conseiller Roger Prince est invité par Monsieur le Maire à donner un aperçu de l'équilibre des opérations budgétaires 1972.

Le président du Comité des Finances dévoile qu'il y a lieu d'espérer que l'année en cours se soldera avec un léger surplus, à condition que la température soit clémence et que les dépenses soient réduites au minimum prévu au budget.

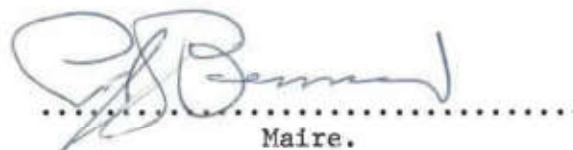
499A/12/72

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 984, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....Clement Bernier.....  
Greffier.

  
.....Clement Bernier.....  
Maire.

27 décembre 1972

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 décembre 1972, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Roger Marier, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

526/12/72

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont eu l'opportunité de prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 1972, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

- M. Gilles Beaulieu félicite les policiers-pompiers de la Cité pour la compétence et l'efficacité dont ils ont fait preuve dans leur lutte contre un incendie survenu au 328 Mélancion le 18 novembre 1972.
- Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par la Corporation Municipale de St-Nicéphore le 18 décembre 1972 et par laquelle le Conseil de cette municipalité accepte toutes les conditions contenues dans la résolution no. 397/9/71 du Conseil de la Cité concernant la fourniture de l'eau et le raccordement au réseau d'égouts de la Cité.

Le conseiller Roger Prince demande des précisions concernant le fait que plusieurs résidents de St-Nicéphore utilisent l'eau de la Cité alors qu'aucune entente n'a été signée entre les municipalités concernées.

M. Pierre Genest, Directeur Général des Services, explique que le 15 décembre 1972 la Régie des Eaux du Québec a rencontré les conseils de la Cité de Drummondville, de la Ville de Drummondville-Sud et de la Municipalité de St-Nicéphore, afin de déterminer les critères qui doivent servir de base à des négociations triparties acceptables. Une autre réunion est prévue pour le 15 janvier afin de finaliser des projets d'entente.

Le conseiller Roger Marier se dit très surpris que la Régie des Eaux permette l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts dans une municipalité alors que les négociations avec la Cité de Drummondville ne sont pas finalisées. De toute façon, le Directeur Général des Services est prié d'avoir l'oeil ouvert afin que la Régie des Eaux respecte les conditions précisées dans la résolution no. 397/9/71 adoptée le 27 septembre 1971.

527/12/72 Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 9 décembre 1972 au 16 décembre 1972, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$366,827.37.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

528/12/72 Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage No. 801 - nouveau secteur 06-26.

529/12/72 Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage No. 801 - limites des secteurs 05-13 et 09-07.

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par tous les marchands de la Place Drummond qui prient le Conseil d'accélérer l'ouverture de la rue St-Damase jusqu'à la rue Lindsay.

Son Honneur le Maire explique que des démarches sont en cours avec la Régie des Transports, la Compagnie de Chemin de Fer Canadian Pacifique et des propriétaires d'immeubles qui seront expropriés. D'un autre côté, les entreprises Schaefer Brothers Inc. ont jusqu'au mois de juin 1973 pour libérer les lieux qu'ils occupent dans le tracé du prolongement de la rue St-Damase.

530/12/72 Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot no. 130, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 15 décembre 1972, pour le compte de Roger Prince Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

531/12/72

Considérant que le terrain situé sur l'îlot St-Louis/Manseau acquis par la Cité de Drummondville dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme de rénovation urbaine, pourrait être utilisé pour la construction de trente (30) logements municipaux, projet que devra réaliser prochainement l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre:

Amendée par  
rés.  
503/12/73

- a) Que la Cité de Drummondville accepte de vendre à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour la somme de \$30,000.00 un terrain situé sur l'îlot St-Louis/Manseau, ayant une superficie totale de 46,497 p.c. et portant les numéros de cadastre suivants:

147-60 à 147-66 inclusivement  
147-75 à 147-82 inclusivement

- b) Que le notaire Marcel Bernier soit le notaire instrumentant pour la préparation et/ou l'obtention des documents nécessaires à la préparation de l'acte de vente;
- c) Que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, le susdit acte de vente ainsi que tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ

532/12/72

Attendu que la Cité dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme de rénovation urbaine doit acquérir un immeuble sis aux 45, 47, 53, 55, 57 et 59 de la rue St-Damase, propriété de M. Gérard Connally;

Attendu que le propriétaire estime que cet immeuble a une valeur de \$24,000.00;

Attendu que la Cité de Drummondville juge que le prix exigé est raisonnable;

Attendu que le propriétaire s'engage à fournir une garantie ordinaire de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques;

Attendu que le montant susmentionné couvrira également tous les dommages au propriétaire et sera considéré comme règlement final;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que l'acquisition de cette propriété soit autorisée aux conditions précitées et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte d'acquisition ainsi que tous autres documents se rattachant à cette transaction.

ADOPTÉ

533/12/72

Attendu que la Société d'Agriculture du District Nicolet-Yamaska-Drummond demande à la Cité de Drummondville de procéder à des travaux de terrassement et de drainage sur le terrain de l'Exposition de Drummondville dont la Cité est propriétaire;

Attendu que ce terrain est prêté gratuitement à la Société d'Agriculture du District Nicolet-Yamaska-Drummond;

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville sollicite une subvention du Ministère de la Voirie Provinciale qui permettrait de réaliser ces travaux pour le bénéfice de l'Exposition Régionale.

ADOPTÉ

534/12/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité vende à Les Cercueils South Durham Ltée un terrain industriel connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-six A (Ptie 166A) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du Canton de Grantham (Ptie 166A Grantham).

MESURES:

Mesurant deux cents pieds (200.0') dans la ligne Nord-Est, trois cent deux pieds et deux dixièmes (302.2') dans la ligne Sud-Est, deux cent trente-six pieds et quatre dixièmes (236.4') dans la ligne Sud-Ouest et trois cents pieds (300.0') dans la ligne Nord-Ouest.

SUPERFICIE:

Contenant une superficie de soixante-cinq mille quatre cent soixante pieds carrés (65,460 pi<sup>2</sup>). Mesure anglaise.

La présente vente est faite pour le prix de trois mille neuf cent vingt-sept dollars et soixante cents (\$3,927.60), payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

(x)

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le susdit acte de vente et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTÉ

535/12/72

Lecture est donnée du règlement No. 986 prévoyant l'imposition des taxes foncières et spéciales pour l'année 1973.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement No. 986 soit adopté.

ADOPTÉ

536/12/72

Lecture est donnée du règlement No. 987 prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1973.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 987 soit adopté.

ADOPTÉ

(x)

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Louis, Morin, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante (projet de contrat versé au dossier: "South Durham Caskets Ltd.")

538/12/72

Attendu que la Cité de Drummondville juge qu'il y a lieu de réduire les coûts de réalisation de son programme de rénovation urbaine;

Attendu que la réévaluation des phases "Dumoulin/St-Adolphe" et "Opération curetage" permettrait de diminuer ces coûts d'environ \$200,000.00 et par ce fait réduire d'autant le déficit estimé à \$607,800.00 sur le montant initialement prévu de \$2,932,245.00;

Attendu que le comité de coordination du programme de rénovation urbaine recommande cette modification;

ABROGEE  
PAR RES.  
63/2/73

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville retranche de son programme de rénovation l'acquisition des propriétés suivantes:

- PHASE "DUMOULIN/ST-ADOLPHE":

- |   |   |
|---|---|
| 1. Hector Raymond<br>540 DuMoulin<br>lot 144-387      | 2. René-Paul Vincent<br>550 DuMoulin<br>lot 144-388 |
| 3. Ronaldo Houle<br>570 DuMoulin<br>lot 144-390       | 4. Oscar Raymond<br>580 DuMoulin<br>lot 144-391     |
| 5. Julien Côté<br>660 Notre-Dame<br>lots 144-397-398. |   |

- PHASE " OPERATION CURETAGE":

- |  |   |
|--|---|
| 1. Anna Lemaire<br>15 Manseau<br>lot 147-140             | 2. Anna Lemaire<br>25 Manseau<br>lot 147-139                |
| 3. Paul-Henri Parent<br>398 St-Maurice<br>lot 144-3      | 4. Françoise Larocque-Pratte<br>595 DuMoulin<br>lot 144-386 |
| 5. Mme Noel Gauthier<br>99 St-Damien<br>lots 144-333-343 | 6. Yvan Côté<br>460 St-Maurice<br>lot 144-11.               |

Il est cependant entendu que cette décision sera soumise pour approbation aux autorités gouvernementales compétentes avant de devenir exécutoire.

ADOPTÉ

539/12/72

Attendu que l'espace disponible dans le parc industriel de la Cité a considérablement diminué au cours des dernières années par suite de l'établissement de plusieurs industries;

Attendu que la promotion industrielle de la Cité de Drummondville s'est accentuée et qu'il y a lieu d'espérer qu'elle continuera de se traduire par de nouveaux investissements;

Attendu que l'aménagement d'un deuxième parc industriel deviendra nécessaire pour satisfaire les besoins d'une clientèle intéressée et procurer du travail à une population grandissante;

Attendu que les investissements industriels et commerciaux en 1972 ont atteint un sommet record;

Attendu que plusieurs projets sérieux sont à l'étude et que la Cité se doit de planifier son action comme ses investissements;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville demande au Ministère de l'Industrie et du Commerce (Direction de l'Infrastructure) de mettre à sa disposition pour l'année 1973 une somme égale à 50% du coût d'une étude destinée à déterminer le choix d'un parc industriel dont le site et la qualité du sol permettraient à notre Cité de fournir aux industriels intéressés des facilités correspondant à leurs besoins.

ADOPTÉ

540/12/72

Lecture est donnée du règlement No. 985 prévoyant une contribution égale à 5% du coût de la réalisation du programme d'habitation pour la construction de 30 logements municipaux sur l'îlot St-Louis/Manseau.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement No. 985 soit adopté.

ADOPTÉ

541/12/72

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, soit autorisé à signer une convention avec M. Fernand Dumont pour permettre à ce dernier d'aménager à ses frais un accès au terrain de stationnement de la Cité situé rue Brock à l'arrière des lots ayant front sur la rue Lowring.

ADOPTÉ

542/12/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'ingénieur de la Cité, M. Normand Verville, soit autorisé à demander des soumissions pour la démolition de l'Ecole St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

543/12/72

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité paie à M. Camille McKenzie la somme de \$62.00 comme dédommagement pour le salaire payé à des agents de sécurité, responsables de la circulation sur un terrain de stationnement voisin du Centre Civique.

ADOPTÉ

544/12/72

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement déclarant certaines rues à sens unique dans le quartier St-Jean-Baptiste.

545/12/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des sympathies soient offertes au conseiller Jean-Paul Généreux et à sa famille à l'occasion du décès de son père, M. Armand Généreux.

ADOpte

546/12/72

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Jeanne Lafrenière, présidente de la Commission Scolaire, à l'occasion du décès de son époux, M. Robert Lafrenière.

ADOpte

547/12/72

Il est proposé par le conseiller Roger Marier et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à M. Roger Leclair, récemment élu président de la Ligue des Propriétaires et présent à l'assemblée.

ADOpte

548/12/72

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux propriétaires de la compagnie Autobus Drummondville Ltée pour avoir mis à la disposition des voyageurs locaux deux véhicules neufs qui seront certainement appréciés de la population tant pour leur allure que pour leur confort.

ADOpte

#### Période de questions

Un journaliste s'informe de la date éventuelle de la démolition de l'école St-Jean-Baptiste.

Cette date sera fixée par la demande de soumissions et tiendra compte d'un délai raisonnable qu'il faudra accorder aux occupants actuels qui devront se reloger.

Son Honneur le Maire profite de cette dernière séance du Conseil en 1972 pour offrir ses voeux à ses collègues, aux employés municipaux et à toute la population. Il souligne d'une façon particulière la contribution des officiers municipaux, des représentants

de la presse écrite et parlée, des corps intermédiaires qui ont secondé l'action des autorités municipales au cours de l'année qui s'achève. Enfin, il souhaite que l'année 1973 soit elle aussi féconde sur le plan des réalisations et de la collaboration.

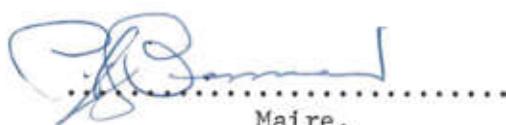
M. Pierre Genest, Directeur Général des Services de la Cité, se fait le porte-parole des officiers et employés municipaux pour souhaiter aux membres du Conseil un succès égal à leur intérêt et leur dynamisme afin que notre Cité continue sa marche progressive.

M. Gérald Prince, journaliste, offre ses voeux de succès au Conseil et promet l'appui de ses confrères pour une information populaire et objective.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier.



Maire.

8 janvier 1973

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 janvier 1973, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis, et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/1/73                      Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1972. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte